32e ANNÉE (4e SÉRIE) | No 26 | 30 JUIN 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie
DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. La première visite de l'abbé Dupanloup à Talleyrand : dîner du 18 février 1838. — II. Le dernier discours de Talleyrand à l'Institut : 3 mars. — III. Le premier tête-à-tête de Talleyrand et de l'abbé Dupanloup : 9 mars. — IV. Ouvertures de Talleyrand à sa nièce : 27 mars. — V. Le second entretien avec l'abbé Dupanloup. — VI. La mort du frère cadet de Talleyrand, 28 avril, et la visite de condoléances de l'abbé Dupanloup. — VII. La première formule de satisfaction à l'Eglise, rédigée par Talleyrand (premiers jours de mai). — VIII. M. Barboux. — IX. Deux sens du mot *Quadragesima* dans l'antiquité chrétienne. — X. Peste, rats, chats. — XI. L'inclinaison du chevet dans certaines églises du moyen âge. — XII. Généalogie de nos cathédrales françaises : le gothique du XIIe siècle. — XIII. Gothique du XIIIe siècle. — XIV. Gothique du XVe siècle ; origine anglaise du flamboyant. — XV. A propos de S. Grégoire de Nazianze, du schisme d'Antioche et de la question nestorienne.

I. — Nous avons suivi, dans notre dernière Causerie, le travail de grâce qui s'opérait dans l'âme de Talleyrand au cours de ses dernières années : travail bien lent assurément, — Talleyrand était tout le contraire d'un terrain de choix pour une culture surnaturelle hâtive, — travail très perceptible cependant et que l'on aurait tort de contester, après la publication de la *Chronique* de la duchesse de Dino et du livre de M. B. de Lacombe.

On arriva ainsi à l'année 1838, qui devait être la dernière de Talleyrand. Le 2 février, il entrait dans sa quatre-vingt-cinquième année. Le 6, la duchesse de Dino, pour la Sainte-Dorothée sa fête, réunissait à dîner quelques parents. Talleyrand ayant un jour émis le désir de faire la connaissance de l'abbé Dupanloup, dont on parlait chez lui avec beaucoup d'enthousiasme (il était le confesseur de la petite-nièce du prince, l'angélique Pauline de Périgord [1]), la duchesse envoya, pour ce dîner du 6 février, de la part de son oncle, une invitation à l'abbé, alors supérieur du Petit Séminaire St-Nicolas-du-Chardonnet.

L'abbé Dupanloup, cédant à une répulsion instinctive qu'on ne s'explique que trop facilement, déclina l'invitation.

Talleyrand en fut fort contrarié : — « On m'avait dit que l'abbé Dupanloup était homme d'esprit ; si c'était vrai, il serait venu ; il aurait compris de quelle importance était son entrée dans cette maison. »

Mme de Dino, navrée, courut à l'archevêché et à Saint-Nicolas : Mgr de Quélen fut consterné ; M. Dupanloup inconsolable.

Dans cette navrance universelle, c'est encore Talleyrand qui arrangea tout : l'abbé n'avait pas compris, pensa-t-il ; et, sans rien dire à personne, par un mot de sa main, il le convia de nouveau à dîner pour le vendredi ou le dimanche de la semaine suivante, à son choix, le prévenant délicatement que, le vendredi, sa table serait servie de maigre.

L'abbé vint le dimanche (18 février). Il y avait vingt convives ; mais Talleyrand ne se mit en frais que pour un seul : l'abbé. Il lui parla de Mgr de Quélen, des œuvres de charité de l'Angleterre, de l'absence de charité chez les Anglais, de St-Sulpice, de M. Emery, de ses anciens maîtres, de l'Eglise de France, de ses jours d'épreuves glorieuses, de Pie VII, des « insensés » qui attaquent l'idée

[1] Pauline (la future marquise de Castellane) avait suivi le catéchisme de l'abbé Dupanloup, au temps où celui-ci était vicaire à la Madeleine, et l'avait, depuis, gardé pour confesseur. Elle continuait à aller le trouver, presque chaque semaine, à St-Nicolas-du-Chardonnet ; et c'était souvent Talleyrand qui la conduisait lui-même dans sa voiture : il n'entrait pas ; il attendait à la porte, au fond de sa calèche : à une dame qui, le rencontrant ainsi avec sa petite-nièce, lui demandait : — « D'où venez-vous donc ? — *Mais, de chez notre confesseur* », répondit Talleyrand avec un sourire. — Pauline était née en 1820 : elle était donc, l'année où mourut Talleyrand, dans sa dix-huitième année. Talleyrand l'aimait avec tendresse ; il ne pouvait se passer de sa présence. Quand ils étaient séparés, — lui à Paris ou aux eaux, elle à la mer, — il lui écrivait presque chaque jour de gentilles lettres de nouvelles, de conseils, d'anecdotes, mais par-dessus tout, d'affection grand'paternelle. Il l'appelait (et elle était vraiment) l'Ange de sa maison.

religieuse... L'abbé fut conquis : « Voilà, se disait-il en rentrant à St-Nicolas, voilà bien certainement une des plus édifiantes conversations qui se soient tenues ce soir dans Paris ; il ne manquait vraiment qu'une croix sur cette poitrine pour me persuader que je conversais avec un des plus vénérables évêques de France. »

Et quelques jours plus tard, repassant ses souvenirs de ce dîner, il notait au crayon : « J'ai le sentiment qu'il n'y a pas à désespérer de M. de Talleyrand... D'après tout l'ensemble de sa conversation et de mes observations, l'état de sa conscience me paraît plus mûr que je ne l'avais pensé d'abord pour un retour sincère à la religion. »

De son côté, Talleyrand avait gardé bonne impression : « Votre abbé me plaît, disait-il à Mme de Dino ; il sait vivre. »

Simple prise de contact encore, mais qui sera décisive. Désormais le vieux pécheur ne perdra plus de vue celui qu'il regarde déjà, sans se l'avouer peut-être très clairement, comme son futur confesseur.

II. — Deux semaines après le dîner de l'abbé Dupanloup, Talleyrand devait aller (3 mars) à l'Académie des Sciences morales faire l'éloge du comte Reinhard, un de ses collègues en diplomatie (mort l'année précédente) [1]. On craignait beaucoup, dans son entourage, pour sa santé. Un mauvais rhume, devenu catarrhe, l'avait pris quelques jours auparavant. Mais Talleyrand tenait absolument à cette séance académique qui devait être la dernière de sa vie. Etait-ce, chez lui, simple accès de vanité sénile, comme beaucoup l'ont cru ? Il est possible que la vanité n'y ait pas été étrangère : où ne se glisse-t-elle pas ? Mais je crois plutôt que Talleyrand tenait surtout à ne pas manquer cette occasion d'indiquer publiquement l'orientation religieuse de ses pensées à cette date, de préparer discrètement le public à l'annonce d'une conversion dont il sentait plus ou moins vaguement que l'imminence allait s'imposer à lui.

Même le public des malicieux, le public des épigrammes ne s'y trompa pas ; et l'on disait, au sortir de la séance de l'Institut : « C'est par un discours à l'Institut que M. de Talleyrand a posé, il y a quarante ans, sa candidature au ministère ; c'est par un discours à l'Institut qu'il pose aujourd'hui sa candidature au ciel. »

C'est qu'en effet, le morceau capital de ce discours était, non certes l'éloge du pauvre Reinhard, mais l'éloge de la théologie ! Dès les premières phrases, personne ne s'y trompa : Talleyrand montrait Reinhard jeune homme se vouant d'abord à la carrière ecclésiastique (dans son Eglise luthérienne) et prenant, dans ses études théologiques, « une force et en même temps une souplesse de raisonnement que l'on retrouve dans toutes les pièces qui sont sorties de sa plume » ; et il évoquait le souvenir des diplomates formés par la culture théologique :

> Pour m'ôter à moi-même la crainte de me laisser aller à une idée qui pourrait paraître paradoxale, je me sens obligé de rappeler ici les noms de plusieurs de nos grands négociateurs, tous théologiens, et tous remarqués par l'histoire comme ayant conduit les affaires politiques les plus importantes de leur temps : le cardinal chancelier Duprat, aussi versé dans le droit canon que dans le droit civil, et qui fixa avec Léon X les bases du concordat dont plusieurs dispositions subsistent encore aujourd'hui ; le cardinal d'Ossat, qui, malgré les efforts de plusieurs grandes puissances, parvint à réconcilier Henri IV avec la cour de Rome ; le cardinal de Polignac, théologien, poète et négociateur, qui, après tant de guerres malheureuses, sut conserver à la France, par le traité d'Utrecht, les conquêtes de Louis XIV. C'est aussi au milieu de livres de théologie qu'avait été commencée par son père, devenu évêque de Gap, l'éducation de M. de Lyonne...[1]

Talleyrand avait lu, la veille de la séance, son manuscrit à la duchesse de Dino. Arrivé à ce passage, la duchesse l'interrompit : « Convenez que ceci est bien plus à votre adresse qu'à celle de ce bon M. Reinhard. — Mais sûrement, reprit-il, *il n'y a pas de mal à ramener le public à mon point de départ.* — Je suis ravie, fit la duchesse, de vous voir placer la fin de votre vie à l'ombre des souvenirs et des traditions de votre première jeunesse. — *J'étais sûr que cela vous plairait* », répondit-il.

Il était sûr, aussi, que cela plairait à l'abbé Dupanloup ; et, rentré chez lui après la séance de l'Institut, sa première pensée fut de lui envoyer un exemplaire de son discours, ainsi qu'à Mgr de Quélen. Il écrivit de sa main sur chacune des deux brochures : *De la part de l'auteur.*

L'abbé Dupanloup fut très heureux de cette lecture, et fit demander à Pauline si le prince n'était pas trop fatigué et pourrait le recevoir. La jeune fille accourut et raconta à l'abbé que, la veille de la séance, son grand-oncle, lisant le discours à sa mère, s'était interrompu à la phrase finale où il insiste sur « la religion du devoir » : « Voilà, je pense, fit-il, qui plaira à l'abbé Dupanloup. » N'était-ce pas un encouragement ?

III. — L'abbé Dupanloup se rend donc le 9 mars rue Saint-Florentin, et fait demander si le prince veut bien le recevoir : « J'en serai ravi », répond celui-ci. Pauline introduit l'abbé, puis se

[1] Reinhard, diplomate d'origine allemande, venu en France comme précepteur dans une famille protestante en 1788, pris au service de la France par les Girondins en 1792, au service, ensuite, de tous les pouvoirs qui se sont succédé en France, depuis le Comité de Salut Public jusques et y compris la Restauration et le Gouvernement de juillet ; — sans avoir jamais rien écrit, était membre de l'Académie des Sciences morales et politiques depuis sa fondation en 1795. Ce n'est qu'à cet Eloge qui fut prononcé de lui par Talleyrand en des circonstances si religieusement solennelles, qu'il doit de n'être pas oublié aujourd'hui.

[1] On écrit aujourd'hui Lionne ; Talleyrand a écrit Lyonne, ce qui était sans doute l'usage dans ce temps-là. (Hugues de Lionne, chargé des affaires étrangères en 1661, jusqu'à sa mort en 1671).

retire tout de suite en disant : « Bon oncle, je vais vous laisser tous deux ensemble, je craindrais de vous déranger. »

Pour la première fois, le pécheur et le ministre de Dieu se trouvaient seuls, tête à tête. L'abbé Dupanloup était très ému. Après un silence : « Eh bien ! Monsieur l'abbé, dit Talleyrand, j'ai parlé du devoir, dans mon discours à l'Académie... J'ai voulu le faire en cette occasion... »

L'abbé, dans sa réponse, dit la consolation (n'osant parler encore d' « espérance ») que ces graves paroles ont donnée à Mgr de Quélen et à lui-même.

« J'ai fait, poursuit le prince, l'éloge de la théologie; ce que j'ai dit est certain, je suis bien aise de l'avoir fait remarquer. »

L'abbé, souriant, le remercie, au nom de tous ceux qui ont plus ou moins étudié la théologie, de l'honneur qu'il leur a ménagé.

Puis le prince passe à autre chose, évoque avec admiration le souvenir de l'ancienne Eglise de France, de Saint-Sulpice surtout, dont il a toujours tant aimé à parler.

L'abbé lui témoigne combien il est touché de cette affection si fidèlement conservée pour ses anciens maîtres. Et il est bien certain que ce culte du souvenir qui aurait dû lui être plutôt pénible, est un trait fort remarquable et consolant chez Talleyrand. Déjà, au Congrès de Vienne, en 1815, un de ses collègues en diplomatie, Alexis de Noailles, lui avait entendu dire ces propres paroles : « Quand je suis triste, je pense à Saint-Sulpice ; malgré bien des choses, c'est encore le meilleur et le plus heureux temps de ma vie. »

Puis, le prince parla de sa santé, ce qui était d'autant plus surprenant qu'on le savait courageux contre la souffrance et peu porté à entretenir autrui de ce sujet... Il s'attrista sur ses palpitations, ses catarrhes, ses jambes de plus en plus faibles, au point d'avoir besoin, pour ne pas fléchir, d'une sorte d'armature faite de feuilles et de bandes d'acier. « Je suis bien vieux, Monsieur l'abbé!... Cette saison est bien mauvaise... Je vais mal !... Oui, cela va mal !... On parle souvent des malades imaginaires, il faudrait bien dire aussi quelque chose des bien portants imaginaires. »

L'abbé Dupanloup se demanda si ces paroles n'étaient pas une invite à aborder la question pour laquelle il était venu... « Un sentiment de réserve et de délicatesse indéfinissable » le retint... Un assez long silence s'ensuivit, que le prince interrompit tout à coup brusquement : « Comment avez-vous trouvé Mme de Dino, Monsieur l'abbé ? — Bien souffrante, mon Prince, mais plus occupée de vous que d'elle. — C'est vrai », répondit-il. — « Ce mot m'encouragea, dit l'abbé Dupanloup, et j'ajoutai : J'ai trouvé Mme de Dino et sa fille bien profondément, bien sérieusement occupées de vous. Il me regarda avec une expression reconnaissante et attendrie, sans me répondre par aucune parole. »

Et l'abbé se leva pour se retirer.

Je crois que certainement, ce jour-là, Talleyrand, en gémissant ainsi de son mauvais état de santé (ce qui était si contraire à ses habitudes), voulait discrètement engager l'abbé Dupanloup à aborder la grande question. La preuve, c'est que, à quelques jours de là, il se plaindra que l'archevêque de Bourges et un visiteur Sulpicien ne l'aient pas fait déjà l'année précédente.

M. B. de Lacombe voit au contraire, chez le prince, « un dessein bien visible de ne pas permettre à l'abbé de sortir du rôle d'auditeur ». Je ne le crois pas. Mais, quand cela serait, il ne faudrait pas jeter la pierre à Talleyrand. A qui d'entre nous n'est-il pas arrivé de rencontrer de ces malades qui, ayant ainsi quelque velléité de conversion, mais non encore une volonté bien claire et ferme, nous accueillent très volontiers, très sincèrement, et nonobstant passent le temps, avec le prêtre qui les visite, à parler de toutes sortes de choses, sauf de la chose capitale, semblent s'ingénier même (inconsciemment !) à empêcher le prêtre d'aborder cette question capitale, mais jusque dans cette préoccupation même, jusque dans ce souci d'échapper à la question capitale, témoignent qu'ils en sont travaillés plus qu'ils ne veulent en avoir l'air, et donnent par là le signe évident que la grâce de Dieu est là, à la porte, qui frappe et qui attend ? La grâce attend ; et nous attendons aussi, sans nous dépiter, sans nous décourager, sans être tentés même de voir en ce procédé de vieux pécheur un peu apeuré, l'ombre d'un calcul machiavélique ou d'une impertinence qui n'y est pas. Ce serait impertinence, évidemment, s'il n'y avait en jeu qu'un intérêt temporel, s'il s'agissait d'une entrevue demandée pour le règlement d'une affaire temporelle, ou même d'une affaire d'ordre spirituel mais qui ne touchât pas directement et immédiatement la question de notre salut personnel (comme ce fut le cas dans la fameuse audience où le roi Louis-Philippe, recevant l'archevêque de Paris qui avait à lui parler de la question de la liberté d'enseignement, s'amusa à retenir l'entretien sur une question de cierges). Mais quand c'est de notre âme, à nous, qu'il s'agit, alors, même dans les consciences qui d'ordinaire sont le plus claires, il se fait des obscurités, des inconsciences étonnantes, et l'on se laisse aller à des calculs qui heureusement ne sont qu'instinctifs et sont le fruit, non pas d'une volonté délibérément mauvaise, mais simplement de nos hésitations et de nos peurs trop naturelles. Par conséquent, quand même Talleyrand, dans cette entrevue du 9 mars, aurait cherché à faire dévier la conversation, à empêcher le prêtre de parler, il n'y aurait pas encore de conclusion à en tirer contre la sincérité de sa volonté.

Mais, je le répète, je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois vraiment qu'il aurait été heureux que l'abbé Dupanloup l'aidât. L'abbé Dupanloup n'a pas osé Il aurait pu oser. Talleyrand était un prince, sans doute ; c'était un homme d'une situation exceptionnelle, un pécheur extraordi-

naire. Mais les princes eux-mêmes, les grands de ce monde, les sommités mêmes du génie humain sont, devant nous, à ces moments-là, beaucoup plus simples, beaucoup mieux prêts à toutes les simplicités que nous ne le pensons ; et, alors même que leur volonté reste encore hésitante, ils s'attendent que nous y allions avec eux très simplement, comme le Dieu dont nous sommes les ministres. Et mes confrères de la campagne seront d'accord avec moi pour penser que ces gens-là sont peut-être plus faciles à aborder et que nous avons besoin, vis-à-vis d'eux, de beaucoup moins de diplomatie qu'il ne nous en faut auprès de plus d'un de nos paysans ou de nos paysannes.

IV. — Quoi qu'il en soit, cette entrevue du 9 mars fut une déconvenue pour l'abbé Dupanloup, et beaucoup plus encore pour la duchesse de Dino. Mieux que personne, celle-ci constatait le déclin journalier de son oncle : s'il venait à succomber subitement et qu'on lui refusât la sépulture ecclésiastique, quel scandale !

Elle s'en fut dire son angoisse à Mgr de Quélen. Ce qu'elle redoutait surtout que Talleyrand fît difficulté d'accepter, c'était la publicité que l'autorité ecclésiastique se réservait de donner au désaveu. Elle demanda à l'archevêque de rayer cette clause du projet de rétractation. Mais, sur ce point, l'archevêque fut inflexible : — « L'abandon pour la publicité, lui répondit-il, doit être laissé à la discrétion de l'Eglise, qui tient ici *partes Dei*, les intérêts de Dieu... Pour moi, j'ai presque passé les bornes du devoir : il ne reste plus qu'à prier jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucun espoir d'obtenir ce que vous appelez avec raison un miracle. »

L'abbé Dupanloup, de son côté, tenait, lui aussi, à sortir du vague. Il avait publié naguère, avec grand succès, son *Christianisme présenté aux hommes du monde, Extraits des Œuvres de Fénelon*. Il songea à en adresser au prince un exemplaire. Il voulut prendre, auparavant, l'avis de Mme de Dino. C'est Pauline qui, après avoir parlé au prince, répondit (22 mars) : le prince accepterait le livre, et voulait même davantage : par l'entremise de Pauline, il priait le Supérieur de Saint-Nicolas de lui faire visite un matin, ou plutôt, pour que cela le dérangeât moins, de fixer le jour où il lui serait possible de « dîner avec nous. »

L'abbé Dupanloup n'accepta pas le dîner, mais envoya le volume, accompagné d'une lettre délicate : — « Oserais-je vous le dire encore en toute simplicité ? Fénelon fut comme vous élève de Saint-Sulpice ; il en conserva toute sa vie le souvenir... Lors donc que j'ai retrouvé, dans vos discours, cette profonde et aimable reconnaissance de Fénelon pour ceux qui avaient élevé sa jeunesse cléricale ; lorsque je vous ai entendu, à son exemple, vous faire une joie des souvenirs de Saint-Sulpice, et louer avec effusion de cœur les maîtres vénérables de vos premières années : ... enfant ignoré de Saint-Sulpice, et admirateur obscur de Fénelon, je me suis senti ému et j'ai eu la confiance qu'un livre, protégé par un si grand nom, serait bien accueilli de vous... » (26 mars).

Dès le lendemain, 27 mars, grande nouvelle : — « Votre admirable lettre, écrivait la duchesse à l'abbé, a provoqué enfin cette *grande conversation* si attendue... » Et Mgr de Quélen, avisé simultanément par la duchesse et par l'abbé, mandait à celui-ci : — « Je prends espérance... Je ne puis m'empêcher de voir dans tout ceci depuis quelque temps un travail de la grâce et une pétition *(sic)* soutenue de la Sainte Vierge... »

Voici ce qui s'était passé.

Le mardi matin 27 mars, au moment où Mme de Dino entrait, selon son habitude, dans la chambre de son oncle, elle le trouva tenant un papier à la main : — « Je viens de recevoir, lui dit-il, une lettre de l'abbé Dupanloup. La connaissez-vous ? — Non, répondit la duchesse. — Eh bien ! lisez-la. »

Mme de Dino se mit à lire. — « Lisez tout haut », fit Talleyrand. Elle obéit ; mais, gagnée par l'émotion, elle dut, vers la fin, s'interrompre dans un sanglot. — « Achevez donc cette lettre, fit le prince avec une certaine brusquerie. Il ne s'agit pas de s'attendrir ; tout cela est sérieux. »

La lecture terminée, il reprit :

— « Si je tombais sérieusement malade, je demanderais un prêtre : pensez-vous que l'abbé Dupanloup viendrait avec plaisir ?

— Je n'en doute pas, repartit la duchesse ; mais, pour qu'il pût vous être utile, il faudrait que vous fussiez rentré dans l'ordre commun, dont vous êtes malheureusement sorti.

— Oui, oui, j'ai quelque chose à faire vis-à-vis de Rome, je le sais et il y a même assez longtemps que j'y songe.

— Et depuis quand ? ne put s'empêcher d'interroger, toute surprise, Mme de Dino.

— Depuis la dernière visite de l'archevêque de Bourges à Valençay, et depuis encore, lorsque l'abbé Taury y est venu. *Je me suis demandé alors pourquoi l'archevêque, qui était là plus directement mon pasteur, ne me provoquait pas ; pourquoi ce bon sulpicien ne me parlait de rien.* »

La duchesse saisit les mains de son oncle, et, debout devant lui, les yeux pleins de larmes :

— « Mais pourquoi attendre une provocation ? Pourquoi ne pas faire spontanément, librement, généreusement, la démarche la plus honorable pour vous-même, la plus consolante pour l'Eglise et pour les honnêtes gens ? Vous trouveriez Rome bien disposée, je le sais. Mgr l'archevêque de Paris vous est fort attaché. Essayez.

— Je ne le refuse pas, répondit Talleyrand. J'ai quelque chose à faire, je le sens bien... Mais *savez-vous ce qu'on veut de moi ? Pourquoi ne me le dit-on pas ?*

— Voulez-vous que je vous le dise ? offrit Mme de Dino... Je vous le dirai, si vous voulez.

— Dites, j'en serai fort aise.

— Permettez-vous que je ferme votre porte afin qu'on ne nous dérange pas ?

— Oui, fermez ; je le veux bien. »

La duchesse alors, se rappelant la leçon de Mgr de Quélen, lui expliqua qu'il devait désavouer la part qu'il avait prise à la Constitution civile du clergé, le sacre des premiers évêques intrus, le scandale de son mariage, conclu en violation des lois de l'Eglise. — « Mais j'étais libre, se défendit Talleyrand ; le bref de Pie VII m'avait délié de mes vœux de prêtre et d'évêque. » Elle tâcha de lui faire comprendre qu'il se trompait, que sa sécularisation n'avait jamais été aussi complète qu'il le pensait.

« Je suis depuis longtemps dans ces pensées-là, dit Talleyrand ; mais, puisque j'ai quelque chose à faire de plus, je ne dois pas tarder, je ne veux pas que jamais on attribue ce que je ferai à la faiblesse de l'âge, je le dois faire dans le mois même de mon discours à l'Académie. »

Là-dessus on annonça une visite, et l'entretien fut interrompu. Talleyrand ne le reprit pas, ne fit même pas allusion à une note que sa nièce avait rédigée en le quittant et où elle précisait les demandes de l'Eglise ; mais le surlendemain (29 mars), il écrivit à l'abbé Dupanloup une lettre de remerciement pour l'envoi de son ouvrage, l'invitant en même temps à revenir le voir. Quelques jours après, il lui fit encore remettre une *Imitation*, d'une vieille édition Elzévir, souvenir de haut prix : car ce petit livre était le seul qu'il eût sauvé, lorsque, émigré en Angleterre au temps de la Terreur, il y avait vendu sa bibliothèque d'évêque d'Autun, et, depuis lors, parmi toutes ses aventures et ses métamorphoses, il l'avait conservé toujours, comme une relique.

Ces mêmes jours, et sans en rien dire (on ne le sut qu'après sa mort), Talleyrand fit une démarche significative. Il alla chez son notaire, rouvrit son *Testament politique* (qu'il avait rédigé deux ans auparavant : daté du 1er octobre 1836), et écrivit en tête : — « Je déclare d'abord que je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine » ; et un peu plus bas, à l'endroit où il avait écrit, faisant allusion au Bref de sécularisation de Pie VII : — « J'étais libre » (sous-entendu : de me marier), il mit : — « Je me croyais libre » : ce qui était déjà un commencement de soumission aux vues de l'Eglise.

V. — Sa santé cependant semblait, avec l'arrivée des beaux jours, se raffermir. Il faisait des projets, parlait d'aller à Nice l'hiver suivant. L'abbé Dupanloup, étant venu le voir après Pâques (c'était la troisième visite et le second entretien particulier), lui trouva si bon air qu'il ne crut pas devoir le presser :

La conversation, écrit l'abbé D., fut aussitôt reprise sur le ton des précédentes, comme une suite naturelle, comme s'il n'y avait pas eu d'interruption. Il fut question de la semaine sainte, de l'affluence dans les églises pour la visite des tombeaux, des prédications du Carême, du mouvement religieux dont il paraissait singulièrement occupé et satisfait. Il me parla surtout avec attendrissement de la piété de sa jeune nièce (Pauline). Comme elle était souffrante des fatigues de son assiduité à l'église : — « Elle devrait se modérer, lui dis-je. — Il n'y a que votre autorité, me répondit-il, qui puisse l'arrêter. — Permettez-moi, mon Prince, de croire qu'il y a au moins deux autorités avant la mienne. — Non, non, *pour ces choses-là, vous êtes la première*, vous avez toute sa confiance et la nôtre. »

Je lui rappelai l'aimable et touchante expression de sa lettre : *C'est mon ange gardien ;* il me sourit.

Il ne se passa rien de plus sérieux ce jour-là ! Je mis seulement sur sa table, en m'en allant, ma *Journée du chrétien*, d'après Bossuet. Je savais qu'il s'occupait activement de la conclusion de sa grande affaire, je crus devoir montrer d'autant plus de réserve qu'il montrait lui-même plus de bienveillance pour moi ; et j'ai appris, depuis encore, qu'il m'avait su gré de ma discrétion. D'ailleurs, rien ne pressait extrêmement en apparence.

VI. — Soudain, le 28 avril, le frère cadet du prince, Archambaud, duc de Talleyrand, mourut subitement. Ils n'avaient jamais été très unis ; mais c'était un lien de plus qui se brisait avec le passé, et Talleyrand en fut très ému. Quand la duchesse de Dino lui en apporta la nouvelle, il mit les mains sur ses yeux, et, d'une voix changée : — « *Encore un avertissement*, dit-il, ma chère enfant... Savez-vous si mon frère a recouvré la mémoire avant de mourir ? (Le duc, paralysé depuis des mois, n'avait plus sa tête). — Non, Monsieur, malheureusement, » répondit Mme de Dino.

Talleyrand se recueillit, puis : — « Savez-vous que c'est affreux de tomber ainsi d'une vie toute mondaine dans l'enfance et de l'enfance dans la mort ? »

Un des jours suivants, l'abbé Dupanloup vint lui présenter ses condoléances ; et, après des paroles pleines de tendresse sur la douleur des séparations, sur la mort des siens, Talleyrand se mit à l'entretenir, pendant une demi-heure, avec une « fermeté paisible et religieuse », « de la mort et de la nécessité de s'y préparer... Loin que ces graves et tristes pensées l'agitassent, il paraissait s'y complaire. » Il raconta, entre autres choses, ce trait qui l'avait saisi :

Il s'est passé, dit-il, ces jours-ci, quelque chose de curieux à la Chambre des députés, dans la salle des conférences. On y parlait de la mort de mon frère, qui, depuis quatre ans, privé de ses facultés, n'avait pu se reconnaître avant de mourir. — « Je voudrais mourir comme cela, dit M. X...; nous faisons un ménage excellent, ma femme et moi, mais nous sommes en dissentiment sur un point : ma femme voudrait se reconnaître avant de mourir, moi je voudrais mourir de mort subite... foudroyé. » — Et, s'adressant à M. Royer-Collard qui était présent : — « Qu'en pensez-vous, Monsieur Royer-Collard ? — Monsieur, lui répondit M. Royer-Collard, quand on se donne le droit de tout dire, on s'expose à tout entendre : le vœu que vous formez est animal. — Vous êtes bien sévère, fit M. X... un peu étonné. — Non, je suis juste. — Vous pensez donc à la mort ? — Oui, Monsieur, tous les jours. » — Assez déconcerté, M. X... se tourna vers un autre député, qui avait tout entendu : — « Et vous, Monsieur B..., vous êtes plus jeune et plus homme du monde, êtes-vous du même avis ? — Oui, Monsieur. »

Et, quand il eut fini, sans laisser l'abbé Dupanloup placer un mot, Talleyrand reprit, « comme font les vieillards », ce qu'il venait de dire,

raconta son histoire une seconde fois, « avec une chaleur et une accentuation extraordinaires », et quand il fut revenu à ce mot : *foudroyé,* il s'arrêta tout à coup, et ajouta d'une voix basse, mais forte : « Mourir d'un coup de foudre ! c'est trop fort ! »

« Il est certain, lui dis-je alors (c'est l'abbé Dupanloup qui parle), qu'après une longue vie, mêlée de tant d'agitations, il est *souverainement raisonnable* [1] de souhaiter au moins quelques moments de paix pour se reconnaître et se retrouver avant de mourir. — C'est évident », me répondit-il.

« Je sors, lui dis-je, de chez une jeune malade [2], qui ne forme pas le vœu de M. X..., et qui, sans me permettre de juger sévèrement M. X..., que je n'ai pas l'honneur de connaître, a certainement moins à redouter l'accomplissement d'un pareil vœu. »

Il sourit. — Je descendais de chez sa jeune nièce, malade depuis quelques jours. — « Pauline, me dit-il, n'est-ce pas que c'est un ange ? »

La conversation avait été longue, et je me retirai. Il me retint, me demanda de ne pas le quitter si vite ; chaque fois que je me levais, il me forçait de rester, ses instances étaient irrésistibles, les miennes paraissaient l'affliger. Ce petit débat de discrétion d'une part, de bienveillance de l'autre, eut lieu quatre ou cinq fois ce jour-là.

Il ne me voyait jamais sans m'entretenir très affectueusement de Mgr l'archevêque de Paris, de sa santé, de ses travaux : cette fois, il m'en parla beaucoup plus qu'à l'ordinaire ; il me parla surtout de sa vie errante [3]. Il insistait avec un ton de douleur sur cette position étrange, sur cet abandon où on laissait un archevêque de Paris...

— Quand donc logera-t-on M. l'archevêque ? me dit-il.
— Je crois, Prince, lui répondis-je, que cela ne peut beaucoup tarder... On le veut sérieusement aujourd'hui... on s'en occupe... on y pense... on y pense beaucoup à l'Hôtel de Ville.
— On y pense, reprit-il d'un ton d'ironie mordante qui n'appartenait qu'à lui, on y pense, oui ! oui !

Nous pensâmes beaucoup, et rien n'imaginâmes !

Et Talleyrand, s'animant, suggérait, pour l'archevêque, l'idée d'aller se loger simplement près de la cathédrale, chez un de ses chanoines, dans la rue Bossuet : — « Oui, dit-il, cela eût fait très bien ! à merveille ! un grand et heureux effet ! M. l'archevêque de Paris, pauvre, errant, a une grande dignité. Mais, logé dans cette humble maison, sa dignité devenait extrême et eût embarrassé. Il n'y avait pas moyen de lui résister : vous savez, Monsieur l'abbé, la belle parole que ceci me rappelle : *C'est une croix de bois qui a sauvé le monde.* »

L'abbé Dupanloup, lui ayant demandé si cette belle parole était bien réellement de M. de Montlosier :

Oui, certainement, répondit-il, j'y étais : l'impression en fut extraordinaire. Nous étions douze cents, les tribunes étaient remplies. Quand l'orateur prononça ces paroles, il n'y eut pas un applaudissement, mais toutes les respirations restèrent suspendues, et, lorsqu'il eut terminé, quelques moments après, on entendit tout le monde respirer.

« Sans nous expliquer davantage cette fois-là, note l'abbé Dupanloup, il fut évident à mes yeux que nous avions fait un grand pas. »

VII. — Les jours qui suivirent, Talleyrand intrigua fort son entourage. Lui qui redoutait la solitude, il la recherchait maintenant. On le voyait, assis à son bureau, écrire, raturer, songer, relire ; et, s'il entendait quelque pas indiscret, vite il cachait son manuscrit et prenait un livre. Qu'était cela ?

On eut bientôt la clef du mystère. Un matin de cette première semaine de mai, comme la duchesse de Dino partait pour le Sacré-Cœur de Conflans, le prince, qui savait qu'elle y devait voir l'archevêque, lui tendit une grande feuille de papier tout entière couverte de sa petite écriture tremblée : — « Tenez, lui dit-il, voici quelque chose qui vous fera bien recevoir là où vous allez ; vous me direz ce qu'en pensera M. l'archevêque. »

Talleyrand savait et convenait qu'il « avait quelque chose à faire » : il crut que ce qu'il venait de faire là, serait ce « quelque chose. » Hélas ! ce n'était guère la rétractation attendue. (M. B. de Lacombe n'a pas eu la pièce sous les yeux : on ne la connaît que par l'analyse et les quelques phrases qu'en a citées Mgr Dupanloup). C'était une sorte de déclaration politique et religieuse, une explication de sa conduite. C'était long, trop long. Talleyrand y débutait par des explications politiques réellement déplacées dans un acte de ce genre, se donnant comme « le défenseur constant de la monarchie française » et en appelant au jugement des « hommes impartiaux. » Puis, après la politique, la religion : il protestait de son attachement à l'Eglise : — « Si j'ai cessé d'être son ministre, je n'ai jamais cessé d'être son enfant » ; mais « *le respect que je dois à la mémoire de ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né* » : phrase certainement inspirée, comme le note Mgr Dupanloup, du respect le plus délicat. D'ailleurs, il avait été « délié par le vénérable Pie VII. » De son rôle au temps de la Constitution civile, il alléguait cette raison : c'est que le protestantisme, « cet ennemi de l'unité..., dangereux auxiliaire de la République, » menaçait : le péril était imminent : seule, l'application de la loi pouvait en sauver la France. Mais il était tout prêt, « si l'Eglise le désirait, » à condamner de nouveau le schisme constitutionnel... Il avait aidé au Concordat... Pas un mot de son mariage... Il concluait : — « Mes derniers vœux seront pour l'Eglise et

[1] Qu'on appelle ceci réserve tant qu'on voudra, je ne puis m'empêcher de trouver, au récit de chacune de ces entrevues, que Mgr Dupanloup s'est vraiment tenu par trop sur la « réserve » et qu'il n'a pas répondu aux avances claires du prince. Après ce que venait de dire Talleyrand, ce n'est pas de « souveraine raison » seulement qu'il fallait lui parler, ni de « quelques moments de paix » seulement « pour se reconnaître et se retrouver. »

[2] Pourquoi cette diversion encore sur « cette jeune malade » anonyme ? Ce n'est pas d'autrui, c'est de lui-même, de son âme à lui, que Talleyrand attendait que le prêtre lui parlât.

[3] Le gouvernement n'avait pas encore attribué de logement à l'archevêque de Paris, depuis le sac de l'ancien Archevêché en 1831.

pour son chef suprême » ; et il demandait à l'archevêque de « faire passer sous les yeux de Sa Sainteté les explications sommaires qui précèdent et la déclaration qui les termine. »

La lecture de ce document fut une grande déception pour Mgr de Quélen comme pour l'abbé Dupanloup : — « Je ne me décourage pas cependant, écrivait l'archevêque à Mme de Dino le lendemain de sa visite à Conflans, parce que j'espère que Dieu, qui commence et qui achève en nous, continuera jusqu'à la perfection... Ce que vous m'avez montré, *peut être une explication*, je n'ose dire une excuse, valable devant Dieu et devant les hommes, mais ce n'est pas un acte satisfactoire d'un mal commis, ni déclaratoire d'un principe immuable... L'Eglise a condamné le schisme constitutionnel...; elle ne peut laisser dire qu'on a rompu l'unité afin de conserver l'unité !... » — Quelques jours après, il reprenait avec une fermeté douloureuse : — « Je tremble d'être obligé de devenir juge après avoir exercé, depuis bien des années, l'office d'ami et de pasteur. Je ne me décourage pourtant pas. On prie dans mon diocèse et ailleurs... Jour et nuit, je crie vers le ciel pour obtenir le miracle... Je puis être maladroit, malhabile, malheureux ; je ne serai jamais ni malveillant ni malhonnête : si vous blâmez, excusez-moi ; plaignez-moi, si vous n'approuvez pas. »

Grande déception donc chez l'archevêque ; et déception non moins grande chez Talleyrand. Talleyrand croyait avoir fait ce qu'il devait faire, et s'attendait que l'archevêque accueillerait sa communication par un transport de joie et de bonheur : et voilà qu'au contraire, on discutait sa déclaration, on en pesait les termes, on y imposait des retouches et des corrections !

Et le pis, c'est que cette surprise, chez Talleyrand, n'était pas une feinte. Il était sincère. Il ne se rendait pas un compte net de sa situation, ni de la gravité de ses actes. A dire vrai, il ne s'en était jamais rendu compte. Tout cela, avait-il dit un autre jour à sa nièce, « s'était fait dans un temps de désordre général ; on n'attachait alors grande importance à rien, ni à soi, ni aux autres. On était sans société, sans famille, tout se faisait avec la plus parfaite insouciance, à travers la guerre et la chute des Empires. *Vous ne savez pas jusqu'où les hommes peuvent s'égarer aux grandes époques de décomposition sociale.* »

Et depuis, tant d'événements s'étaient écoulés, tant de choses avaient passé sur ces lointains souvenirs ! Et enfin, il faut bien le dire, le monde, avec ses flatteries, avec ses respects même sincères, le monde avait tout fait pour bercer et endormir le grand pécheur dans son illusion.

Mgr Dupanloup nous raconte à ce propos un joli trait d'enfant. C'était au château de Courtalin, cinq ou six ans auparavant. Talleyrand y était en visite chez son amie Mme de Montmorency. On lui prodiguait, comme partout, les hommages ; et un jeune garçon de dix ans, le voyant assiégé de tant de courbettes et d'égards par de beaux messieurs et de belles dames qui, derrière, le traitaient d'évêque marié, cet enfant, donc, fut tout scandalisé : il avisa, dans une embrasure de fenêtre, le curé (un bon curé de village, gauche et timide, qui ne disait mot), et, le tirant par la manche : « *Monsieur le curé,* lui chuchota-t-il à l'oreille, *tout cela me fait de la peine. Ils finiront par lui persuader qu'il est innocent.* »

Innocent, non certes, Talleyrand n'allait pas jusque-là ; seulement il était loin de mesurer l'étendue de sa culpabilité. Qui d'entre nous, au surplus, n'en fait autant et ne se berce d'illusions qui semblent étonnantes à tout le monde, sauf à nous-mêmes ?

En attendant, et comme il allait décidément mieux, il décida de faire un voyage en Italie : il partirait de Paris le jeudi 17 mai. Qui sait s'il n'avait pas conçu la pensée secrète de traiter là-bas, à Rome, directement et sans intermédiaire, ses propres intérêts avec le Pape, avec Grégoire XVI qui venait précisément de lui donner les témoignages les plus prévenants de sa bienveillance et de sa faveur ? C'est là sans doute une simple conjecture qu'a formée Mgr Dupanloup, mais qui n'a rien d'invraisemblable.

Mais Dieu en avait décidé autrement ; et le jour même fixé pour le départ, le 17 mai, Dieu appelait M. de Talleyrand à comparaître à son tribunal, en des circonstances que nous dirons un autre jour.

VIII. — Le 27 avril dernier, funérailles, à Saint-Germain-l'Auxerrois, de M. Barboux, la plus illustre gloire du barreau contemporain et qui avait été à l'Académie Française le successeur de Brunetière. Le défunt était mort chrétiennement, comme il avait vécu, ce qui, grâce à Dieu, n'est pas rare dans le monde de nos Académies. Ce qui est plus rare, c'est qu'on ose ou qu'on daigne en parler ouvertement, qu'on daigne affirmer publiquement et rendre hommage au caractère chrétien de la vie ou de la mort de nos grands hommes. Jadis on ne l'eût pas fait ; et il était reçu, dans un certain monde, qu'on ne parlait pas de ces choses-là. Aujourd'hui, on ne dédaigne plus d'en parler, même à l'Académie et sur la tombe des Académiciens ; et nous sommes heureux de transcrire ici quelques lignes des témoignages rendus par M. Frédéric Masson, au nom de l'Académie Française, et par M. Busson-Billault, bâtonnier de l'Ordre des avocats, à la fin chrétienne de Me Barboux :

Il avait accepté il y a quelques mois, dit M. Masson, de défendre l'archevêque de Paris contre les instituteurs publics.

La semaine dernière, revenu mourant de Bordighera, il réclama la visite de l'archevêque : « Monseigneur, lui dit-il, il faut que je vous remette le dossier. Je ne pourrai pas plaider. »

Le bon ouvrier a délaissé malgré lui l'œuvre entreprise ; il dit la raison et elle est valable ; il cesse de travailler, mais c'est qu'il meurt. Ainsi en règle avec sa

conscience, en règle avec le seul maître dont il ait reçu les ordres, notre confrère, par-dessus la Seine désormais apaisée, adressa son adieu suprême à la silhouette déchiquetée et grandiose de ce Palais où il a passé sa vie, et il s'est endormi dans la paix. « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés. »

Et M. Busson-Billault :

Avec peine il regagna Paris... Il rentra, pour n'en plus sortir vivant, dans ce logis familier où passèrent tant de célébrités défaillantes, tant d'illustres misères. Ses yeux déjà voilés purent, avant de se fermer à jamais, contempler l'horizon merveilleux devant lequel s'était écoulée sa vie : en face, le Palais de Justice, source de ses joies ; à droite, l'Institut, objet de son orgueil ; à l'Orient, le vieux temple gothique du Dieu qui lui donnait, à l'heure suprême, les consolations promises aux croyants.

Après la visite de l'archevêque, en règle avec son Créateur, il désira s'acquitter envers les hommes...

IX. — Les liturgistes et les historiens ecclésiastiques les plus autorisés ont vu, jusqu'aujourd'hui, dans le Canon V du Concile de Nicée (325) la première mention officielle connue du Carême. Une dissertation du P. Salaville (*Echos d'Orient*, mars 1910) établit que ce n'est pas du Carême qu'il peut être question dans ce texte.

Voici la traduction de ce Canon :

Au sujet de ceux qui ont été excommuniés, περὶ τῶν ἀκοινωνήτων γενομένων, soit parmi le clergé soit parmi les laïcs, la sentence portée par les évêques de chaque province doit avoir force de loi, conformément à la règle prescrivant que celui qui a été excommunié par les uns, ne doit pas être admis par les autres. On doit examiner cependant si l'évêque n'a pas porté cette sentence d'excommunication par petitesse d'âme, par esprit de dispute ou par quelque autre sentiment de haine. Afin, donc, qu'on apporte à cet objet l'examen convenable, il a paru qu'il serait bon que, dans chaque province il se tînt chaque année, deux fois dans l'année, un synode. Tous les évêques de la province se trouvant ainsi réunis ensemble, on examinera les questions de ce genre, pour qu'il apparaisse aux yeux de tous que ceux qui, de l'avis unanime, ont été en désaccord avec l'évêque sont excommuniés justement, jusqu'à ce qu'il plaise à l'assemblée des évêques d'adoucir ce jugement.

Que ces conciles se tiennent, — l'un *avant la τεσσαρακοστή*, afin que, toute petitesse d'âme se trouvant écartée, l'offrande pure soit offerte à Dieu, — et l'autre, au temps de l'automne.

C'est ce τεσσαρακοστή de la phrase finale, l'équivalent du latin *quadragesima*, que l'on a traduit jusqu'aujourd'hui par *Carême*. — A tort.

Car, si le Concile de Nicée, voulant fixer la date des deux synodes annuels qu'il prescrit, assigne comme date au premier d'entre eux « *avant la* τεσσαρακοστή », sans plus, c'est que la τεσσαρακοστή en question désigne évidemment quelque chose d'universellement connu et pratiqué par tous depuis assez longtemps [1]. — Or, ce quelque chose d'universellement connu et pratiqué n'était pas notre Carême, puisque, même au siècle suivant, le jeûne de quarante jours n'était point encore généralisé et que Socrate et Sozomène (v^e^ siècle), mentionnent, l'un trois, et l'autre cinq variétés de jeûne pascal, dont une seule comporte six semaines, tandis que la variété infime descend à six jours, c'est-à-dire à la seule Semaine Sainte (ce qui était déjà l'usage au temps de saint Denys d'Alexandrie, 60 ans avant le Concile de Nicée). — Si donc le Concile avait voulu parler du Carême pascal, il aurait certainement, à cette date de 325, précisé autrement le mot τεσσαρακοστή [1].

Un autre argument, d'ordre secondaire, contre l'interprétation au sens de « Carême », c'est que le Concile de Nicée, en fixant *avant le Carême* la date du premier des deux synodes annuels prescrits, l'aurait placé, par le fait, en janvier ou en février, c'est-à-dire en plein hiver, à une saison où les communications sont volontiers assez difficiles : ce qui aurait été choisir assez mal son moment pour la réunion d'un synode dont on impose l'obligation chaque année à toutes les éparchies ecclésiastiques sans distinction. N'était-il pas mieux indiqué, pour les rédacteurs du Canon, de songer à des époques où la douceur de la saison facilitât les réunions épiscopales ? C'est ce qu'ils ont fait pour le second concile, qu'ils ont fixé à l'automne ; et qu'ils l'aient fait aussi pour le premier, ce n'est pas une simple conjecture, et en voici une preuve positive.

C'est que ce Canon V de Nicée est en effet resté la base de la discipline orientale en ce qui a trait aux synodes provinciaux : plusieurs canons postérieurs ont renouvelé la prescription des deux réunions annuelles [2]. Or, ce qui nous intéresse ici, c'est qu'en la renouvelant, ils précisent par des expressions équivalentes, mais plus claires, les deux dates fixées à Nicée.

Par exemple, en 341 (seize ans après Nicée), le Canon XX du Concile d'Antioche *in encœniis* fixe, pour le concile d'automne, « les ides d'octobre, c'est-à-dire le 10 du mois Hyperbérétée », et pour le premier, « *après la III^e^ semaine de la fête de Pâques* (c'est-à-dire évidemment, après la III^e^ semaine qui suit la fête de Pâques), *de manière à s'accomplir dans la IV^e^ semaine de la Pentecôte* », c'est-à-dire la IV^e^ semaine de la cinquan-

[1] La preuve, c'est qu'un canoniste du XVII^e^ siècle, Beveridge, tire argument de ce texte de Nicée pour appuyer sa thèse de l'uniformité quadragésimale dès le début du IV^e^ siècle.

[1] Les mots qui suivent dans le texte conciliaire, « afin que, toute petitesse d'âme se trouvant écartée », ne visent pas nécessairement la purification quadragésimale : la μικροψυχία dont il s'agit, vise ces sentiments peu élevés d'aversion ou de jalousie mesquine auxquels les évêques de ce temps n'échappaient pas toujours et sous l'influence desquels ils excommuniaient parfois peut-être un peu vite. — Le Concile ne précise point non plus si « l'offrande pure à présenter » se rapporte à quelque fête déterminée.

[2] Jusqu'à ce que Justinien en 564 et des conciles postérieurs les aient réduites de deux à une seule, tout en regrettant d'être contraints à ce minimum.

La pratique des deux synodes annuels de printemps et d'automne existait en Afrique, longtemps avant le Concile de Nicée. Nous en avons un exemple dans l'histoire de la controverse baptismale au temps de saint Cyprien : trois synodes y sont signalés en dix-huit mois, l'un à l'automne de 255, le second au printemps de 256, le troisième en septembre suivant. — Déjà avant la controverse baptismale, nous trouvons mention de deux conciles tenus « aux ides de mai », d'un autre tenu en 254 « après Pâques », etc.

taine sacrée qui va de Pâques à la descente du Saint-Esprit (le mot Pentecôte, en grec, ne signifiait autre chose que cinquantaine): — en d'autres termes, ce I[er] Concile annuel devait se tenir la IV[e] semaine du Temps pascal. — De même, le XXXVIII[e] des *Canons apostoliques*, qui dérive sans doute du précédent, fixe, lui aussi, pour ce premier synode la IV[e] semaine de la Pentecôte (de la cinquantaine). — D'autres Canons postérieurs s'expriment dans le même sens et donnent une interprétation analogue du Canon V de Nicée.

Par conséquent, le mot du Canon de Nicée, πρὸ τῆς τεσσαρακοστῆς, signifie, non point « avant notre Carême », mais la IV[e] semaine du Temps pascal ou quelque chose d'approchant.

Mais alors, quelle est cette τεσσαρακοστή, cette « quarantaine ? »

Il y faut voir, sans doute, le quarantième jour après Pâques, c'est-à dire la fête de l'Ascension : de même que Πεντηκοστή désigne le cinquantième jour après Pâques, de même Τεσσαρακοστή désignait le quarantième.

Ceci n'est point une simple conjecture. A défaut de textes grecs, nous avons plusieurs textes latins où le mot *Quadragesima*, équivalent du grec Τεσσαρακοστή, se trouve employé pour désigner l'Ascension : par exemple le Canon XLIII du Concile d'Elvire (vers l'an 300); également la *Peregrinatio Egeriæ (die autem quadragesimarum post Pascha; quinquagesimarum autem die)*; le *Breviarium causæ Nestorianorum et Eutychianorum* qui fut écrit (entre 560 et 566) par Libératus, diacre de Carthage, et qui nous fournit le plus explicite des témoignages, en nous signalant la *festivitas quadragesimæ Ascensionis*, texte d'autant plus décisif qu'il est traduit d'un document grec que nous n'avons pas mais qui portait évidemment ἑορτὴ τῆς τεσσαρακοστῆς τῆς ἀναλήψεως [1].

X. — La peste nous vient par les rats : c'est une constatation de la science contemporaine, qui a découvert dans les rats les agents propagateurs les plus actifs de la peste bubonique (déjà on savait cela au temps de Samuel et des Philistins : cf. I Reg. v, 6, 9, 12, *Ami* 1901, p. 1051-1052). Or, les rats disparaissent devant les chats ; donc, devant les chats, la peste doit disparaître aussi.

C'est là un syllogisme auquel le lieutenant-colonel Buchanan, du service de santé des Indes, vient d'apporter un *confirmatur* expérimental fort curieux.

Ayant vu de ses yeux trois graves épidémies, il a constaté que, par sa seule présence, en effet, le chat met en fuite le microbe et détourne le fléau. C'est ainsi que, en dépit des fugitifs qui y affluaient de partout, le petit bourg d'Airla, seul au milieu d'une région décimée, est demeuré indemne grâce à la multitude de ses chats. Au village d'Asegaon, sur huit maisons qui bordent la même rue, sept ont échappé à toute contagion parce qu'elles avaient des chats ; la huitième, qui n'en avait pas, a perdu tous ses habitants. Dans un district où la peste faisait rage, quatre villages comptaient respectivement 19, 55, 57 et 75 chats par centaine d'habitants : trois de ces villages ont été épargnés ; l'autre, celui où la moyenne des chats n'atteignait que 19 0/0, a eu 35 cas de peste, dont 5 seulement dans les maisons pourvues de matous. Encore affirme-t-on que, de ces cinq malades, trois contractèrent en ville le mal dont ils moururent, et que, chez les deux autres, on trouva des rats morts, l'unique chat du lieu n'ayant pu suffire à les dévorer tous.

Mais comment ces vaillants félins échappent-ils eux-mêmes à la contagion ? C'est que précisément, en temps ordinaire, ils sont sujets à une sorte de peste chronique et atténuée qui n'a pour eux d'autre inconvénient que de leur gonfler les amygdales, mais qui leur vaut le don précieux d'immunisation, de vaccination : ils ne peuvent ni contracter la peste aiguë, ni en transmettre la contagion.

Donc, honneur aux chats ! Vivent les chats ! On ne saurait trop vivre entouré de chats. Que tout au moins on en trouve un au logis de tout humain soucieux de sa santé : c'est la recommandation expresse du colonel Buchanan. Les Egyptiens avaient fait du chat un animal sacré : les Egyptiens devaient se douter de quelque chose ; ils savaient tout, ces Egyptiens, même le coefficient hygiénique des chats. Et notre science, sur ce point comme sur plus d'un d'autre, est en retard sur la leur. Nous avons mis vingt siècles à retrouver cela ! Mais, est-ce que nos savants, avec tout leur esprit, ne retardent pas jusque sur nos vieilles demoiselles qui, sans tant d'esprit et au seul flambeau fumeux de leur cœur, vont venir nous dire qu'il y a belle lurette qu'elles ont pressenti toutes les vertus bienfaisantes du chat ? Qu'elles n'oublient pas, cependant, qu'en l'espèce, ce sont des chats chasseurs qu'il nous faut, chats guerriers, et non chats de boudoir.

XI. — Une opinion très répandue et que nous avons tous entendu enseigner dans nos cours d'archéologie, c'est que l'inclinaison du chevet que l'on constate dans un certain nombre d'églises du moyen âge, devrait s'expliquer par une préoccupation mystique des architectes : ceux-ci auraient voulu figurer par là l'inclinaison de la tête du Christ mourant sur la croix.

C'est là une idée romantique qui est née au début du XIX[e] siècle, mais en faveur de laquelle on n'a jamais apporté de preuve. Seulement, comme elle était ingénieuse, tout le monde l'a acceptée, même les esprits les plus judicieux, comme MM. Emile Mâle et Brutails. Quicherat s'est contenté de n'en rien dire ; Viollet-le-Duc a

[1] Rapprocher de cette manière de dire le début du sermon de saint Léon que nous lisons à la leçon IV du jour de l'Ascension :
Post beatam et gloriosam Resurrectionem D. N. J. Ch., ...quadragenarius hodie, dilectissimi, sanctorum dierum expletus est numerus...

fait seulement observer qu'aucune preuve ne venait l'appuyer. Ne se sont prononcés contre que Mgr Barbier de Montault et M. Choisy, et enfin plus récemment M. de Lasteyrie, qui le premier a fait une démonstration en règle de la vanité de cette explication symbolique (dans *Bulletin Monumental* de 1905). Les arguments de M. de Lasteyrie ont été discutés quelque temps ; mais son principal adversaire, M. Anthyme Saint-Paul, a fini par se rendre. On peut donc regarder maintenant l'affaire comme jugée (*Revue Augustinienne*, nov. 1909).

Un premier argument contre l'explication symbolique, c'est le silence des liturgistes du moyen âge. « S'il y avait eu symbolisme dans cette inclinaison du chevet, demande Mgr Barbier de Montault, comment aurait-il échappé à des gens qui, dans leurs livres, en mettent partout, beaucoup plus qu'il n'y en a dans les églises, comme Hugues de Saint-Victor, Sicard, Guillaume Durand et autres ? » Or, chez aucun d'entre eux (pas même chez ce Durand qui, dans son *Rational*, nous apprend, entre autres choses, que la sacristie où le prêtre revêt les ornements sacrés figure le sein de Marie, où le Christ a endossé le vêtement de sa chair), chez aucun on n'a pu relever un seul mot qui autorise à penser qu'on ait jamais songé alors à attacher un sens symbolique à la déviation de l'axe.

De plus, dans cette hypothèse d'une intention symbolique, il faudrait que l'inclinaison du chevet fût toujours dirigée dans le même sens, c'est-à-dire à gauche (Nord), comme il est d'usage sur les crucifix. Or, il n'en est rien. Les églises dont le chœur incline au Sud (épaule gauche), sont aussi nombreuses que celles dont l'abside dévie vers le Nord (épaule droite) ; M. de Lasteyrie en cite vingt-cinq (Vézelay, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Hilaire de Poitiers, la Trinité d'Angers, Saint-Germer, etc.). Il y a plus : c'est que nous avons des églises *sans transept*, donc non cruciformes, comme Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, ou carrées à coupole centrale, comme Saint-Serge et Saint-Bacchus à Constantinople, ou rondes, comme la chapelle de Chambon en Auvergne, où l'on trouve cependant cette même déviation, tantôt à droite, tantôt à gauche. Or, ici, c'est le plan même de l'église qui ne permet pas de supposer qu'on ait eu l'idée de leur faire figurer le Christ en croix.

Autre argument, tiré de l'iconographie du crucifix. Le Christ mort ou agonisant *à tête inclinée* date du XIII^e siècle (suggéré aux artistes, pense-t-on, par la dévotion à la Sainte Couronne d'épines que saint Louis avait apportée en France). Jusque-là, on avait toujours représenté le Christ vivant, avec la tête haute et le corps bien droit. Or, c'est dès le XII^e et dès le XI^e siècle, au temps où l'on bâtissait Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, et Saint-Germain-des-Prés à Paris, que nous trouvons des chœurs désaxés. Comment supposer que les architectes aient obéi en ceci à une préoccupation mystique que ne connaissaient pas encore les imagiers ?... Si les maîtres d'œuvre n'avaient fait dévier l'axe de leurs églises qu'à partir du jour où les sculpteurs et les peintres ont incliné la tête de leurs Christs en croix, on pourrait tirer de cette concordance un indice que cette déviation est voulue et qu'elle va de pair avec le nouveau thème iconographique. Mais il n'en est rien.

Une église qui présente une inflexion de l'axe très marquée, c'est celle des Célestins de Metz, bâtie entre 1371 et 1409. Or, la chronique manuscrite de Lutange nous dit que l'architecte, « honteux d'avoir fait son œuvre ainsi tortue, en mourut de deuil et de tristesse. » Voilà un témoignage formel qui prouve que donc ni cet architecte, ni les Lorrains de ce temps-là ne soupçonnaient rien de l'intention mystique que les archéologues du XIX^e siècle leur ont si complaisamment prêtée.

M. de Lasteyrie donne de ces désaxements une explication qui est d'ordre tout pratique. Le désaxement, dit-il, n'est qu'un vice de construction causé uniquement par des difficultés matérielles auxquelles se heurtaient les maîtres d'œuvre. Il est la conséquence involontaire des conditions où travaillaient les architectes du moyen âge et de l'imperfection de leurs procédés pour raccorder les constructions successives de vastes édifices dont les diverses parties n'étaient jamais implantées du même coup. On commençait d'ordinaire les travaux de construction par le chœur. Celui-ci achevé, on le fermait de murs provisoires pour le livrer au culte. Puis on s'attaquait à la façade, morceau décoratif indépendant ; puis aux nefs ; en dernier lieu, enfin, le transept venait réunir l'ancien chœur à la nouvelle nef. C'est ainsi, par étapes successives, et souvent séparées par un temps très long, qu'ont été bâties presque toutes nos églises, même les plus homogènes, comme Notre-Dame de Paris. Les architectes qui présidaient à la suite des travaux avaient donc à raccorder les maçonneries nouvelles avec les parties antérieurement construites : problème dont on sentira toute la difficulté si l'on se rappelle que les murs provisoires élevés entre la partie achevée et le chantier de construction pour permettre la célébration du culte, interceptaient complètement la vue. Aujourd'hui nos architectes ont des instruments qui leur permettent de se repérer avec précision et de raccorder les lignes malgré tous les obstacles. Mais, ces instruments, les artistes du moyen âge ne les avaient pas et éprouvaient le plus grand embarras pour prendre leurs repères et maintenir dans un même axe des points aussi distants.

Là, dans cette difficulté, est la vraie cause des irrégularités que l'on relève dans leurs églises. Ces irrégularités ne se rencontrent pas seulement dans le chœur : le hasard des reconstructions partielles, des agrandissements, des additions, en a occasionné d'analogues dans toutes les parties des édifices, sans que personne y ait jamais voulu mettre ou voir d'intention symbolique.

XII. — Un autre jour (15 juillet 1909), M. Abel Fabre, qui traite avec autant de goût que de science les questions d'histoire de l'architecture dans la *Revue Augustinienne,* a essayé d'établir une sorte de « généalogie de nos cathédrales », — non point de les comparer entre elles, certes, et d'instituer un palmarès avec distribution de prix (ce qui serait aussi oiseux qu'injuste, étant donné que ces cathédrales ne sont pas toutes de la même époque et que leurs constructeurs n'ont pas eu tous les mêmes ressources techniques à leur disposition), — mais de montrer leur filiation : elles se sont suivies, elles se sont engendrées les unes les autres ; on peut nommer les mères et les filles ; elles sont, comme nos abbayes, les membres d'une même famille qui s'est perpétuée en des rejetons du même nom, sur plusieurs générations. Chaque constructeur, sans souci de nouveauté, s'est contenté d'œuvrer dans le sens d'une tradition acceptée de tous, de reprendre le problème au point où l'avait laissé son prédécesseur immédiat, pour faire avancer d'un pas la solution définitive.

Et ainsi, par cela même qu'elle est postérieure, une cathédrale sera plus savante et plus parfaite. Mais savant n'est pas synonyme d'artistique ; et la beauté ne va pas nécessairement de pair avec le perfectionnement de la technique. La « généalogie » de nos cathédrales n'a donc rien d'un palmarès ; et l'histoire de leur filiation n'est pas un parallèle déguisé.

L'évolution de la cathédrale gothique commence aux environs de l'an 1130. Elle est terminée en 1228, quand s'achève le gros œuvre d'Amiens.

Un siècle donc, — un siècle de tâtonnements et de recherches que viennent couronner victorieusement les constructions de Renaud de Cormont.

Non pas que les monuments du début de cette période ne tiennent en rien au passé ni que ceux de la fin ne se continuent pas en des dérivés qui les modifient. Un siècle d'art n'est pas un îlot. Dans l'histoire de l'architecture (comme dans toute autre histoire), tout est transition ; et il n'y a pas de solution de continuité entre le Parthénon et Notre-Dame : de l'un à l'autre, la transition s'est faite insensiblement par mille modifications successives. Les mêmes transformations qui ont fait fuser les éléments grecs dans l'art romain, ont mué l'architecture romaine en architecture romane. Et quand enfin, au XII[e] siècle, pareil à l'aloès, le roman a fleuri, c'est le gothique, tige magnifique, qui est sorti du sein de ses feuilles desséchées par cet excès de sève. Mais toutes ces transitions, tous ces liens avec le passé et avec l'avenir n'empêchent pas que l'on ne puisse assigner, à chaque forme d'art, un commencement et une fin.

Le gothique est, avant tout, une trouvaille de maçon. Il est né de la lutte entreprise par les constructeurs romans contre la pesanteur et la poussée des voûtes. Les voûtes romanes avaient besoin d'être contrebutées d'une façon ininterrompue ; et on les contrebutait en effet, mais au détriment de l'éclairage. Il n'était pas possible, avec cet arc-boutant continu, d'ouvrir des baies qui fissent entrer dans la basilique romane l'air et la lumière : la grande nef était condamnée à l'obscurité. Pour y remédier, il fallait changer la méthode employée jusque-là pour voûter. C'est ce que l'on fit. Le point de départ de cette transformation fut le *sectionnement de la voûte d'arêtes en travées au moyen d'arcs doubleaux;* et la solution fut de faire supporter chaque travée par un cintrage de pierre permanent formé de *deux arcs diagonaux* qui, prenant naissance à droite et à gauche des doubleaux, *se croisaient en forme d'X au milieu de la voûte,* sectionnant ainsi chaque division en quatre compartiments indépendants : à ces arcs ogifs (c'est-à-dire de renfort, du latin *augere),* on donna le nom de *croisées d'ogives.* Sur leurs reins, comme sur un échafaudage stable et élastique, les quatre voutains vinrent se poser. La voûte d'ogives était créée : simple perfectionnement de la voûte d'arêtes romane. Les voutains qui, dans la voûte romane, formaient une concrétion homogène reposant sur les murs, reposent maintenant, *séparés,* sur les branches d'ogives, et celles-ci reportent tout le poids sur le point de retombée où elles se réunissent. La poussée est localisée ; et elle va être neutralisée ensuite par les moitiés d'arc qui, à l'extérieur, au-dessus des toits latéraux, serviront d'étais aux points où les arcs diagonaux se réunissent.

Désormais, rien n'empêche plus d'abaisser les voûtes latérales (qui ne sont plus nécessaires pour épauler la nef centrale) et d'ouvrir dans le mur de la grande nef, enfin dégagé, des fenêtres qui l'inonderont de lumière.

Les premières voûtes d'ogives connues ont été construites entre 1110 et 1120, mais d'abord dans de petites églises rurales seulement [1]. La première application de la nouvelle méthode à un grand édifice, ce fut l'église abbatiale de *Saint-Denis,* dont la façade et la nef furent terminées en 1137. La basilique où allaient dormir nos rois est donc la grand'mère de nos cathédrales; et la consécration de son chœur, en 1144, fut en réalité l'inauguration officielle du style nouveau, qui se trouve avoir ainsi pour parrain l'abbé Suger, ministre et régent de France, un moine [2].

Saint-Denis a eu trois filles : *Notre-Dame de Noyon* (grâce à l'amitié qui unissait son évêque Baudoin II à Suger ; Suger lui prêta ses ouvriers

[1] Sur le berceau de l'art gothique, voir *Ami* 1901, p. 817-819.

[2] L'église de Suger a été remise à neuf au XIII[e] siècle, de 1231 à 1280, sur l'initiative de saint Louis, par Pierre de Montereau, architecte de la Sainte-Chapelle. C'est de cette reconstruction que datent les nefs actuelles et le transept. De l'ancien œuvre, il ne demeure plus que la façade, le chœur et deux travées.

et son maître d'œuvre), commencée vers 1145 (mais qui, comme Saint-Denis, a refait complètement ses voûtes au XIIIe siècle, après 1293) ; — *Notre-Dame de Senlis*, commencée en 1154 (incendiée en 1504 ; le transept, les voûtes, les fenêtres et les galeries sont du XVIe siècle) ; — *Saint-Etienne de Sens*, commencée quelques années après le milieu du XIIe siècle et la seule qui nous soit parvenue à peu près intacte : à ce titre plus représentative que ses sœurs du point où en était arrivé l'art gothique dans la deuxième moitié du XIIe siècle : façade embryonnaire (germe de la façade gothique de l'avenir : déjà la division tripartite y est marquée par les tours et le portail d'entrée ; en haut, séparant un vitrail d'une galerie, une rose minuscule inscrit sa roue), dédoublement de la travée (en deux arches que sépare le pilier intermédiaire : diptyque dont les deux panneaux sont de tout point pareils), coexistence des tribunes et du triforium, arcs-boutants rudimentaires ou dissimulés ou d'une franchise inélégante, lourdes culées au bout desquelles l'arc-boutant est emmanché comme une crosse, piliers romans alternés dont un principal à colonnettes (le pilier intermédiaire n'étant qu'une simple colonne), voûtes sexpartites ou à croisées simples sur plan carré et bombées, le tout sur plan à trois nefs.

Vient ensuite la seconde génération de cathédrales : *Notre-Dame de Laon*, fille de Sens et de Noyon, commencée en 1160, sœur de *Saint-Pierre de Lisieux* et de la primatiale *Saint-Jean de Lyon*, mère de *Notre-Dame de Paris* : « La façade de Laon est le brouillon de celle de Paris : trois portails qui s'exagèrent en porches, une rosace flanquée de deux verrières, une galerie qu'un ressaut ramène à la division tripartite des deux premiers étages, et, tout en haut, les deux tours percées de fenêtres... voici la façade gothique sortie de ses langes. Sauf à Paris, on ne fera jamais mieux. » Après Notre-Dame de Paris, commencée en 1163, *Saint-Etienne de Bourges*, commencée en 1175, termine la série des cathédrales que l'on pourrait appeler de transition.

XIII. — A mesure qu'on avance, la construction gothique se dégage des procédés romans et se fait de plus en plus logique et rationnelle : à *Notre-Dame de Chartres* (bâtie de 1194 à 1223), où le système gothique ne se dessine plus seulement aux voûtes d'où il est parti, mais se ramifie et descend jusqu'au sol, créant pour la première fois, sur le plan même des arcs, la vraie pile gothique à plan cruciforme : chaque pilier de la nef est formé d'un noyau central, alternativement rond ou octogonal, auquel sont soudées quatre colonnes qui ont chacune un emploi bien déterminé : deux reçoivent les arches des deux piliers voisins, la troisième supporte l'arc-doubleau de la nef latérale, la quatrième, enfin, tournée vers la grande nef, monte jusqu'au chapiteau du noyau central, où elle sert d'assiette à cinq colonnettes qui fusent jusqu'à ce qu'elles rencontrent les cinq arcs de la haute voûte ; à *Notre-Dame de Reims*, commencée en 1211 (précédée des cathédrales de *Caen*, *Bayeux*, *Rouen*, et contemporaine de celles de *Nevers*, *Auxerre*, *Coutances* et du chœur du *Mans)* : le progrès de Reims sur Chartres réside tout entier dans un allégement des formes ; et tout allégées qu'elles sont, elles pèchent encore par un excès de force, par une abondance de matériaux inutile et inexplicable, surtout dans les constructions du périmètre : peut-être, a conjecturé Viollet-le-Duc, avait-on conçu un plan primitif qui aura été abandonné à moitié chemin, faute de ressources ou pour aller plus vite [1] ; à *Notre-Dame d'Amiens* qui, élevée de 1220 à la fin du XIIIe siècle, est pour l'architecture gothique ce que le Parthénon est pour l'architecture grecque, « formule définitive » de la cathédrale ogivale, où toute la construction, légère et bien entendue, sans amas de matériaux inutiles comme à Reims et à Chartres, est admirablement plantée ; où, en l'absence totale de murs, les voûtes reposent uniquement sur un ensemble de supports, piles, culées, massifs, aussi rares et aussi minces que possible, reliés entre eux par des arcs, l'équilibre des points d'appui étant assuré par un jeu de poussées et de résistances calculées exactement de façon à se neutraliser ; et chaque forme traitée avec un tel souci de beauté joint à une telle préoccupation de logique, que l'esprit et l'œil, également satisfaits, l'un par l'atticisme des lignes, l'autre par leur parfaite convenance, ne trouvent plus une exigence à formuler.

Ce chef-d'œuvre d'Amiens, qui portait le système gothique à sa perfection, un siècle à peine après sa naissance, devint tout de suite un type général, non seulement pour la France, mais à l'étranger aussi. C'est par excellence la cathédrale-mère. *Saint-Pierre de Beauvais* (bâti de 1240 à 1272), le *Dom de Cologne* (commencé en 1248) [2],

[1] « La façade de Reims est la seule franchement ogivale et bâtie d'un jet que nous possédions. Ici, le parti pris des lignes horizontales et la division en compartiments, si accusés à Paris, conformément à l'esthétique romane, sont abandonnés. Sauf deux bandeaux, il n'y a plus que des *verticales*. Cette prédominance à tous les étages de lignes *ascendantes*, qui montent éperdument de la base au sommet, donne à l'immense façade, toute fleurie de statues, de crochets, de gables et de fleurons, l'aspect d'une fusée. Au lieu d'être posée sur le sol comme Notre-Dame de Paris, elle en jaillit en pointe vers le ciel, cristallisée au moment même de son élan. Voilà réalisée la façade gothique telle qu'un architecte du XIIIe siècle pouvait l'imaginer. Aucune autre qu'elle ne peut nous en donner une idée. En elle, le *verticalisme*, cette caractéristique du gothique, trouve une de ses plus complètes affirmations.

« Mais ceci, qui ne vise qu'à la faire comprendre, ne constitue pas un brevet de supériorité. L'œil, tourmenté par ces formes enchevêtrées qui se pénètrent l'une l'autre, sans qu'aucune zone tranquille vienne les séparer, n'est pas satisfait. Un grand principe architectural s'est perdu, celui des *surfaces de repos*. Le regard ne sait où s'arrêter ; tout le sollicite, et la multiplicité des détails nuit à l'effet de l'ensemble. Riche et belle, cette page de pierre manque de grandeur. »

[2] La cathédrale de Cologne est une copie de celle d'Amiens, ou plus exactement de celle de Beauvais. Son premier maître d'œuvre Gérard de Rile, avait joué un rôle important dans la construction d'Amiens. S'il quitta Amiens pour Cologne en 1248, c'est qu'à ce moment les

Saint-Pierre de Troyes, Notre-Dame de Tours et de *Clermont-Ferrand, Saint-Etienne de Limoges, Saint-Just de Narbonne*, les cathédrales de *Meaux*, de *Bazas*, de *Séez*, sont ses filles.

Amiens reste le *canon* gothique. Après Amiens et Beauvais, les grands génies imaginatifs font place à des maîtres d'œuvre savants mais prudents, qui appliquent des formules certaines et des procédés devenus classiques : calculateurs habiles qui connaissent toutes les ressources de leur métier, mais qui ne vont pas au-delà. — Ainsi *Notre-Dame de Clermont-Ferrand, Saint-Etienne de Limoges, Saint-Just de Narbonne* : trois cathédrales qui représentent le gothique du XIVe siècle, celui que les manuels, depuis de Caumont, appellent *rayonnant*, d'un mot qu'il faudrait proscrire ainsi que l'expression *à lancettes*, parce qu'ils ne répondent à rien, sinon à un détail insignifiant et d'ailleurs inconstant des fenêtres. — Mais toutes les trois ont été commencées au XIIIe siècle, aux environs de l'an 1270, en même temps que Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Fulcran de Lodève, et Notre-Dame de Rodez. On peut dire que le XIVe siècle n'a conçu ni entrepris aucune cathédrale. A peine peut-on en citer quatre ou cinq pauvres, de secondaire importance, comme Mende, Saint-Flour, Vienne, Toul. L'époque était troublée et appauvrie : on se contenta de terminer ou de modifier les œuvres du siècle précédent [1].

XIV. — Au XVe siècle, grâce au renouveau de prospérité qui suivit les horreurs de la Guerre de Cent Ans, on construit beaucoup d'églises (c'est l'époque des cathédrales de Saint-Flour, Mende, Vienne, Toul, Moulins, Auch, Quimper, Nantes, Saintes, Viviers, Chambéry, Saint-Claude, Vannes, Condom). C'est le siècle du style flamboyant. Mais le flamboyant n'est qu'un système décoratif, non un style architectural. Il n'a rien changé à la structure gothique. Il n'a modifié ni le système des voûtes ni celui des supports. Les modifications qu'il a apportées, sont plus apparentes que réelles et n'intéressent guère que l'œil. On l'appelle, en France, le style du XVe siècle ; mais ce n'est ni au XVe siècle ni en France qu'il est né. C'est un style anglais, né en Angleterre au XIIIe siècle, et que la France a emprunté à l'Angleterre à la fin du XIVe siècle, à la faveur de l'occupation anglaise de notre pays. C'est le style que les Anglais appellent *decorated* ou *curvilinear*. Nos architectes ne l'ont pas copié servilement ; ils l'ont adapté ; mais il n'en reste pas moins une importation ou imitation étrangère, et non une évolution de notre gothique.

Cette origine anglaise du flamboyant a été mise en lumière ces dernières années par M. Enlart, directeur du Musée du Trocadéro et auteur du célèbre Manuel que nos lecteurs connaissent bien. Voici par quel argument.

travaux de N.-D. d'Amiens étaient suspendus depuis huit ans. Il calqua presque servilement le plan de Milon de Nanteuil (l'architecte de la cathédrale de Beauvais), donnant seulement plus de force aux contreforts, profita des belles dispositions de Beauvais, mais perfectionna l'exécution avec une science pratique irréprochable. Ses successeurs devaient surcharger ensuite son œuvre de détails infinis qui nuisent à son effet. C'est donc une cathédrale « française », c'est-à-dire de pur style français ; et il faut toute l'ingénuité des Allemands pour la proclamer leur « monument national » par excellence. Ce qui est allemand à Cologne (car l'architecte du moyen âge ne construisit que le chœur, avec une amorce du transept et la moitié de la façade), ce qui est allemand, c'est le vaisseau à cinq nefs, les portails, les deux clochers et le transept, bâtis de 1815 à 1880.

« De cette partie moderne, dit M. A. Fabre, il est permis de penser beaucoup de mal. Les pédantesques architectes diocésains qui l'élevèrent prétendirent extraire de toutes les variétés du gothique un *style normal*, un peu à la façon des philologues qui normalisent le vieux haut allemand. Déclinant correctement les formes de notre ancienne architecture, ils crurent savoir parler le gothique. Mais autre chose est la déclinaison d'un paradigme, autre chose une composition conforme à la syntaxe et au génie de la langue usurpée. Leur œuvre, d'un style correct et glacé, ne représente qu'un gothique sec, pauvre, étriqué, nu, et en définitive bien mauvais. Cette prétendue cathédrale-modèle *(Musterdom)* est une simple page de morphologie écrite sèchement par un froid professeur ».

Aucun lecteur allemand ne trouvera ce jugement trop sévère, sauf peut être en milieux où l'on en est encore à une mentalité de « primaires » ; car, en milieux cultivés allemands, la froideur compassée du décalque colonais est un truisme. Et le jugement porté par Kraus au t. II de sa *Geschichte der christlichen Kunst* est à peine moins sévère. Kraus cependant n'est pas suspect de tiédeur germanique ni surtout de gallophilie !

[1] Le gothique du Midi (dont le chef-d'œuvre est Ste-Cécile d'Albi) est resté, pour ce qui est de la statique, roman, et n'a pas accepté le nouveau système d'équilibre inventé dans le Nord. A la statique du Nord, qui à des forces actives en opposait d'autres contraires et qui contre la poussée des voûtes contrepoussait ses arcs-boutants, le Midi a préféré la statique romane, d'origine romaine, qui maintient la poussée des voûtes par des masses inertes et ne conçoit pas un support autrement que vertical. — Pas d'arcs-boutants donc. — D'où, pas de nefs de hauteurs inégales ; mais, ou bien plusieurs nefs égales, qui se contre-buteront mutuellement (la Chaise-Dieu, les Jacobins de Toulouse, St-Nazaire de Carcassonne), ou bien une large salle à vaisseau unique, dont les voûtes reposeront directement sur les contreforts (St-Jacques de Montauban, Ste-Cécile d'Albi). — Pas de sculpture (ce qui peut s'expliquer par la misère du pays ravagé, ou par l'absence de matériaux propices, et la nécessité d'user de brique et de pierre froide) ; d'où la majesté froide mais imposante des façades du Midi : à Reims, la sculpture a tué l'architecture ; dans les façades d'Albi, de Rodez, de Béziers, c'est l'architecture qui n'a pas permis à la sculpture de naître et de fleurir. — Enfin, il y a la préoccupation militaire : le Midi vit dans un état de lutte incessant, et la cathédrale est invitée à entrer dans le système général de défense que réclame la cité : elle sera une forteresse, et un donjon lui tiendra lieu de clocher ; pas de larges fenêtres, qui seraient des portes ouvertes à l'ennemi, mais d'étroites lancettes ébrasées, et encore à des hauteurs qui les rendent inaccessibles ; tout l'extérieur restera nu, et disposé militairement pour la défense.

Ste-Cécile d'Albi : « Plantée à pic au-dessus de la vallée du Tarn, elle surgit du sol, terrible et menaçante, non à la façon de N.-D. de Reims, qui en jaillit comme une source, mais à la manière d'une sentinelle qui lèverait son arme pour attaquer. Bardée de tours, hérissée de mâchicoulis, invulnérable sous sa carapace de briques ceinturée de pierres où les fenêtres sont des fentes de meurtrières, elle apparaît comme la plus formidable réalisation de l'Eglise militante d'ici-bas. La cathédrale du Nord est accueillante et ouverte comme la mystique bergerie à laquelle les âmes sont conviées d'entrer. La cathédrale du Midi a quelque chose d'agressif et d'hostile. Au lieu d'accueillir le visiteur, elle le repousse, car tous ceux du dehors sont pour elle l'ennemi. Elle ne consent à se faire gracieuse et aimable qu'au dedans, pour les enfants dont elle a la garde... »

Les caractéristiques du flamboyant sont : 1° les liernes et les tiercerons ajoutés comme nervures secondaires aux arcs de la voûte; 2° l'arc en accolade; 3° les soufflets et les mouchettes des fenestrages, dont l'ondulation en forme de flammes a valu au style le nom de flamboyant; 4° les chapiteaux annulaires et les bases allongées; 5° les chardons, choux et autres végétaux déchiquetés employés comme ornementation; 6° les pénétrations de moulures; 7° la contre-courbe opposée systématiquement aux différentes courbes : c'est cette contre-courbe qui a engendré le tracé elliptique des fenestrages comme celui de l'arc en accolade, et qui paraît être le principe générateur de tout le style.

Or, ces différents caractères apparaissent en Angleterre un siècle environ avant de se montrer en France (quelques-uns même un siècle et demi, comme la voûte d'ogives à liernes et à tiercerons, que nous trouvons en Angleterre depuis 1235 : nef de la cathédrale de Lincoln, achevée en 1237, de la cathédrale d'Ely, commencée en 1234). — Et quand le flamboyant s'introduit en France, et même avant, c'est-à-dire vers 1360, l'Angleterre l'a déjà abandonné pour adopter le style dit *perpendiculaire* (mais celui-ci, nos artistes ne l'ont pas adopté).

Ce qui achève de rendre suggestive cette chronologie comparée, c'est que l'apparition du flamboyant en France est partout causée par la présence d'un élément anglais : — à Amiens d'abord, la seule ville de France où nous trouvons un premier exemple de liernes dès la 2e moitié du XIIIe siècle, puis un second à la fin du XIVe siècle, en 1375 : or, Amiens a toujours été en rapports spéciaux avec l'Angleterre; au XIIIe siècle, elle avait une *rue Anglesque*, ainsi dénommée à cause de ses nombreux établissements de commerce anglais, et une des chapelles de sa cathédrale s'appelait *Sancta Maria Anglica* (la chapelle St-Joseph d'aujourd'hui, aux vitraux encore décorés de léopards); — puis, à partir de 1400, à Auxerre, au Mans, à Evreux, à Bordeaux, où les débuts du flamboyant coïncident avec l'occupation anglaise; — quand ce style est appliqué pour la première fois à Saint-Ouen de Rouen, en 1418, c'est un maître d'œuvre du roi d'Angleterre, récemment débarqué, Alexandre de Berneval, qui dirige les travaux, et, après sa mort, c'est un architecte anglais, Thomas Wyllemer, qui lui succède; — à Nantes, si la cathédrale est flamboyante, n'est-ce pas parce qu'elle fut commencée sous le règne de la duchesse Jeanne, épouse de Henri IV d'Angleterre ?

Mêmes constatations à l'étranger : toujours et partout c'est une main anglaise qui importe le style. A Rhodes, Sainte-Catherine, bâtie au XIVe siècle, a des meneaux flamboyants : or, c'était autrefois la paroisse de la Langue d'Angleterre. En Chypre, le fronton de Saint-Nicolas de Nicosie, élevé au XIVe siècle, est le plus ancien exemple de flamboyant dans cette île : or c'était l'église de l'Ordre anglais des chevaliers de Saint-Thomas de Canterbury. En Portugal, le flamboyant apparaît pour la première fois à l'église de Batalha : or, cette église fut fondée par la reine Philippe de Lancastre. En Espagne, dans les premières années du XIVe siècle, le cloître de Sta-Maria de Nieva montre des formes flamboyantes : or, la fondatrice, ici aussi, est une anglaise, la reine Catherine de Lancastre, et son blason se voit encore dans les sculptures.

Au XIXe siècle, on s'est engoué de toutes les formes de l'art médiéval; et on les a reproduites à l'envi, sans grand succès toujours : ce qui arrache à M. Sainte-Marie Perrin (*Etudes* du 20 avril, *De l'utilisation de l'archéologie dans l'architecture religieuse moderne*) des doléances excessives, mais point absolument injustifiées :

Pourquoi le type qui soulève notre enthousiasme, nous laisse-t-il indifférents, voire même rebelles devant sa reproduction ? Le Parthénon ruiné, une colonne debout au Forum romain ou au Théâtre d'Arles me donnent le sens d'une grande beauté. Un monument moderne d'architecture antique *copiée* me laisse froid et m'ennuie. N.-D. de Chartres, N.-D. de Paris m'émeuvent et me font rêver, et je passe sans chercher à les regarder devant tous les *Romans purs*, tous les *Treizièmes purs* du XIXe siècle. Pourquoi ? — Ah ! c'est que l'original qui nous trouble et nous charme contient en soi quelque chose que nous ne reproduisons pas, que nous ne pouvons reproduire, quelque chose d'incommunicable, et c'est ce par quoi il est œuvre d'art. L'œuvre d'art est le fruit d'un effort intellectuel dirigé, éclairé, réchauffé, vivifié par le sentiment. Or, c'est cette lumière, cette chaleur, cette vie enfin que l'imitation n'imite point. Il y a, dans le premier exemplaire, ce je ne sais quoi qui n'appartient en propre qu'à lui : un certain mouvement dû au cœur du poète, un certain souffle sorti de l'âme de l'artiste créateur. On n'imite pas l'accent de l'orateur, on n'imite pas le timbre de sa voix, son geste, ses attitudes, son action. Arriverait-on d'ailleurs à l'imiter, on ne serait que ridicule, et loin d'émouvoir on ferait rire, et cette imitation s'appelle une singerie.

XV. — En rendant compte, le 19 mai dernier, p. 440, du nouveau livre de M. Dufourcq, nous avons souligné, entre autres, ces deux phrases : 1° « la papauté attaque stupidement Grégoire de Nazianze, qui, dégoûté, démissionne et s'en va », — et 2° « il est assez probable que Nestorius n'a pas été, au fond, hérétique. »

Et nous avons ajouté que l'excuse de M. Dufourcq, c'est qu'il suit M. Cavallera.

Quant à la première de ces phrases, M. Cavallera proteste contre ce transfert de responsabilités et nous écrit : — « Nulle part je ne signale les attaques, stupides ou non, de la Papauté parmi les motifs qui amenèrent saint Grégoire à offrir au Concile sa démission. Dégoûté, il le fut; mais les intrigues qu'il voyait se dérouler au sein de l'assemblée et les résistances auxquelles il se heurta de la part de ses amis, sans parler de son triste état de santé, suffisent à expliquer son dégoût. En tout cas, je n'ai pas signalé d'autres motifs, M. Dufourcq ne peut sur ce point me citer en témoignage. »

M. Dufourcq ne cite pas M. Cavallera. C'est moi qui, à la lecture, ai cru reconnaître un rapport de filiation entre la pensée de M. D. et la pensée de M. C. — Cette filiation n'existe pas, quant au point particulier visé par M. C.; et je suis heureux de lui en donner acte. Mais, dans l'ensemble, de l'exposé de M. C. comme du résumé de M. D., se dégage une impression analogue, qui n'est pas très favorable au pape saint Damase : c'est ce qui m'a amené à penser que le second s'était inspiré du premier. Je rends hommage à la parfaite correction des intentions de M. C. (et de M. Dufourcq aussi) ; mais je ne puis pas du tout le suivre dans sa thèse. J'ai dit pourquoi l'an dernier (*Ami*, p. 1017). Dans cette affaire du schisme d'Antioche, le pape et saint Athanase (et, après eux, les historiens de l'Eglise) se sont prononcés pour Paulin ; M. Cavallera se prononce pour Mélèce. Ses preuves ne m'ont pas semblé apodictiques; quand elles me l'eussent semblé, c'est une apparence dont je me serais défié. Tous les procès sont revisables ; mais nous en avons vu plus d'une fois reviser par des arguments d'une force plus apparente que réelle. La revision du procès d'Antioche par M. C. ne nous a point paru décisive ; et nous nous en tenons, jusqu'à plus ample informé, au jugement des contemporains : au jugement du Pontife romain, qui a tranché pour Paulin, et au jugement de saint Athanase, qui a décidé dans le même sens et qui, loin d'avoir un préjugé contre Mélèce, était au contraire prévenu contre Paulin et ne s'est prononcé pour celui-ci que quand il eut étudié le litige sur place, à Antioche même.

Quant à la question nestorienne, M. Cavallera se contente de renvoyer nos lecteurs « au tome III de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* récemment publiée par Mgr Duchesne. » Ce n'est pas ici le moment de discuter Mgr Duchesne, qui, pas plus dans ce t. III que dans les deux volumes précédents, n'est le dernier mot du sens critique ni du bon ton. — M. C. nous rappelle notre article du 18 novemb. 1909 (p. 1014-1017), publié « contre » lui, dit-il. Non, ce n'est pas contre lui ni contre personne que nous l'avons publié ; et nous n'avons pas procédé à coups de « plaisanteries » comme il le croit. Nous avons voulu tenir nos lecteurs au courant d'une manière de voir dont beaucoup en effet s'étaient préoccupés et que nous continuons à n'aimer pas du tout : nous avons dit pourquoi, et sur ce point, nous savons fort bien que nous ne nous entendrons pas avec M. C. — A propos de Timothée Ælure, M. C. nous reproche de n'avoir pas complété ce qu'il a dit dans les *Etudes* par ce qu'il a ajouté plus tard dans un article du *Bulletin* de Toulouse. Nous avions affaire, ce jour-là, à son article des *Etudes ;* et nous ne nous étions point engagés à suivre à travers toutes les Revues toutes les manifestations de sa pensée. Mais nous transcrivons volontiers ici la page qu'il nous signale et qu'il a écrite dans le *Bulletin* du 20 octobre 1909, p. 358-9 :

Je soulignerai brièvement en terminant, quelques-unes des réflexions que suggère cette sèche nomenclature (des citations patristiques de Timothée Ælure)... Il n'y a pas que de l'or pur à y recueillir. Une fois de plus, la preuve est fournie, écrasante, de l'importance exceptionnelle attribuée aux faux apollinaristes dans la controverse monophysite (pseudo-Grégoire le Thaumaturge, pseudo-Jules, pseudo-Félix...) : le fait et la surabondance des citations de saint Cyrille d'Alexandrie par rapport à celles des autres écrivains ecclésiastiques, mettent vivement en lumière, comme tout le traité, d'ailleurs, une vérité historique insuffisamment reconnue jusqu'à ces dernières années. Tous les monophysites ne sont pas à confondre avec les partisans d'Eutychès. Ceux de l'école de Timothée combattirent cet hérésiarque très délibérément. Leur attitude rebelle vis-à-vis de l'orthodoxie provenait surtout d'un attachement excessif à la lettre de certains écrits de Cyrille et à des formules que lui-même avait, sans le savoir, empruntées à des ouvrages apollinaristes. Aveuglés par cet exclusivisme, ils s'obstinèrent à assimiler tous les dyophysites aux sectateurs de Nestorius et cela explique leur acharnement contre le tome de S. Léon et la définition de Chalcédoine. Pourtant M. Lebon l'a démontré récemment par de nombreuses citations empruntées à l'ouvrage même de Timothée, *leur doctrine n'était pas, au fond, bien différente de la doctrine catholique.* La passion leur dérobait la vue de leur illogisme et leur fit entreprendre cette guerre doctrinale où la plupart d'entre eux ne tardèrent pas à défendre des hérésies caractérisées.

LITURGIE

Q. — L'*Ami*, en 1902, page 62, déclare qu'on ne doit pas faire l'inclination de tête aux vigiles des fêtes des saints inscrits au Canon de la messe. Des confrères prétendent le contraire. Prière de dire qui a raison.

R. — Notre solution repose sur un décret de la S. C. des Rites, et il n'en existe aucun autre qui le contredise. Vos confrères, comme les auteurs qui seraient d'un avis contraire, sont donc vraiment dans l'erreur. (S. R. C., 13 fév. 1892, n. 3767, ad 25).

Q. — A partir de quel moment est-il *obligatoire*, *permis*, d'insérer au Canon de la messe le nom du nouvel évêque ?

R. — On peut et l'on doit exprimer le nom de l'évêque du diocèse au Canon, à partir du jour où il a pris possession de son siège, soit personnellement, soit par procureur, « a die captæ possessionis vel per episcopum ipsum vel per suum procuratorem » (S. R. C., 4 juillet 1879, n. 3500, ad II), et il n'est pas requis pour cela qu'il soit sacré ; il suffit qu'il ait ses bulles et les présente *per se* ou *per procuratorem* au Chapitre, qui dresse ensuite le procès-verbal de son installation canonique.

Q. — A quelle époque, d'une manière générale, au moins dans l'Eglise de France, le tabernacle a-t-il été fixé sur les autels pour y contenir et conserver les saintes Espèces ?

R. — Viollet-le-Duc dit que le tabernacle placé au centre du gradin de l'autel ne remonte pas à

plus de deux cents ans [1]. M. de Caumont paraît admettre qu'il en a existé quelques-uns au Moyen Age, puisque d'après lui, « sur *la plupart* des autels des XIIIe et XIVe siècle, il n'y avait pas de tabernacle pour recevoir les hosties [2]. » Pour nous, la vérité se trouve entre ces deux dates. Selon M. l'abbé Godard, c'est à la Renaissance que le tabernacle se fixe sur l'autel [3], et à la fin du XVe siècle on le voit se dresser çà et là d'une manière permanente au milieu même des gradins, puis la pratique se généralise graduellement au XVIe, et devient commune au XVIIe siècle [4].

L'évêque Laurent Allemand, v. g., lors des visites pastorales qu'il fit en 1551 dans son diocèse de Grenoble, prescrit de placer au milieu de l'autel des tabernacles en bois de noyer, là où il n'y en avait pas encore. En 1585, le concile d'Aix-en-Provence ordonne de mettre sur le haut du tabernacle une image de Jésus-Christ sortant du tombeau. Il ne manque pas d'églises toutefois qui continuent à conserver l'eucharistie, soit dans les *Armaria*, soit à la sacristie, ou dans des pyxides suspendues, et, d'après le Rituel de Soissons publié en 1753, « aucune *ancienne* église n'avait encore adopté le tabernacle [5] ; » mais ces exceptions disparaissent avec la Révolution.

Q. — Nous sommes ici des religieux qui suivons pour la récitation du Bréviaire l'Ordo du diocèse de Lausanne-Genève où nous résidons, mais rien ne nous rattache à l'église paroissiale, si ce n'est que l'un de nous est chapelain d'une chapellenie fondée par une famille pour acquitter les messes de fondation laissées par ses ancêtres.

1° A Laudes et à Vêpres, sommes-nous obligés de faire la commémoraison *de Patrono vel de Titulari Ecclesiæ?* Si nous y sommes obligés, laquelle faut-il faire ? Le patron de notre Congrégation est S. François de Sales.

2° Quand le curé de la paroisse où nous résidons fait l'octave de la Dédicace de son église et du patron de sa paroisse, est-ce que pendant les huit jours de ces octaves nous sommes tenus aux changements qu'elles apportent à l'Ordo pour la récitation du Bréviaire ?

Pour la messe nous y sommes tenus, puisque nous la disons dans l'église paroissiale ; est-ce la même chose pour le Bréviaire ?

R. — Ad I. N'étant pas du clergé de la paroisse sur laquelle vous résidez, vous n'avez pas à faire le suffrage du titulaire de cette église, mais celui de votre chapelle, qui est sans doute au moins solennellement bénite, avec en plus, comme religieux, le suffrage de votre saint Fondateur. (S. R. C., 27 juin 1899, n. 4043).

Ad II. Au Bréviaire, vous n'avez rien à changer à l'Ordo diocésain, lorsqu'arrive la fête du Titulaire de l'église paroissiale dont, en somme, vous ne faites pas partie, ainsi que l'anniversaire de sa dédicace. Il en serait autrement si le Titulaire de l'église était en même temps Patron du lieu : vous devriez dans ce cas, même au Bréviaire, vous conformer à l'Ordo de cette église.

Q. — 1° Dans notre diocèse, le *Veni Creator* est souvent chanté durant le Temps Pascal avant la messe. Faut-il, durant ce temps, ajouter au verset *Alleluia*, notamment durant la neuvaine préparatoire à la Pentecôte ?

2° L'*Alleluia* doit-il être ajouté aux antiennes et répons de la Visite pastorale, et à l'antienne *Confirma hoc* chantée après la Confirmation ?

R. — Ad I. On n'ajoute jamais *Alleluia*, en raison du Temps pascal, aux versets et antiennes qui ne font point partie intégrante de l'office du jour ou d'une fonction liturgique. Par conséquent, on ne l'ajoutera pas aux antiennes et versets prescrits par l'Ordinaire à un salut, à un exercice de dévotion ou d'action de grâces, v. g. après le *Te Deum* au verset *Benedicamus Patrem*, après les Litanies de la Sainte Vierge au verset *Ora pro nobis*, après le *Veni Creator* au verset *Emitte Spiritum*, etc. (S. R. C., 6 février 1892, n. 3764, ad XVIII) ; mais on l'ajoutera au verset *Panem de cœlo* qui fait partie de la fonction liturgique avant la bénédiction du Saint-Sacrement, ou quand on donne la communion en dehors de la messe durant le Temps pascal. (S. R. C , 2 juin 1883, n. 3576, ad XI).

Ad II. Aux répons et versets des prières de la Visite pastorale et de la Confirmation on n'ajoute point *Alleluia*, selon la règle mentionnée au Bréviaire, tit. XXIV, n. 4.

Q. — Grandes discussions au sujet de l'usage très ancien de célébrer *trois messes à la fois* aux funérailles. Il s'agit de jours où la messe basse est permise. Les trois célébrants viennent ensemble faire la génuflexion au maître-autel ; les deux célébrants des autels latéraux disent la messe sans se préoccuper d'être en avance ou en retard sur le célébrant du maître-autel, et, leur messe terminée, vont directement à la sacristie. Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — L'*Ami* pense que cet usage est parfaitement légitime, puisqu'il a en sa faveur les décrets souvent cités, savoir : 19 mai 1896, n. 3903, et 28 mai 1897, n. 3957, ad 1.

Q. — Un prêtre, dans l'administration du baptême, oublie l'onction de l'huile des catéchumènes entre les épaules ; il a fait celle de la poitrine et prononcé la formule : *Ego te linio*. Doit-il ou est-il convenable qu'il remédie à cet oubli, et comment ?

R. — Si le prêtre s'aperçoit de cet oubli à l'instant où il termine la formule *Ego te linio* en faisant l'onction sur la poitrine de l'enfant, il peut y remédier en faisant aussitôt l'onction entre les épaules, sans renouveler pour cela la formule : il y a encore union morale suffisante entre la matière et la forme. — Si ce n'est que plus tard, il n'y a pas à revenir sur cette omission. *Acquiescat orator*.

---

[1] *Dict. raisonné d'archit.*, t. II, p. 47.
[2] *Cours d'antiq. monument.*, t. VI, p. 161.
[3] *Cours d'archéol. sacrée*, t. II, p. 157.
[4] *L'archéologue chrétien*, par Gareiso, t. II, p. 161.
[5] Corblet, *Sacrement d'Eucharistie*, t. I, p. 561.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

L'ENCYCLIQUE « EDITÆ SÆPE » DU 26 MAI 1910 [1]

I. — Poursuivant son dessein de « tout restaurer dans le Christ », Pie X saisit toutes les occasions d'exciter à la sainteté le peuple chrétien. Pour cela, rien de plus efficace que l'exemple des saints, dont la voix nous redit avec saint Paul : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis du Christ. »

Plusieurs fois déjà le Souverain Pontife a mis sous nos yeux des modèles de sainteté, en particulier S. Grégoire le Grand, S. Jean Chrysostome et S. Anselme. A son tour, le 3e Centenaire de la canonisation de S. Charles Borromée lui paraît une date opportune pour recommander les exemples de ce saint pasteur, dont la vie plus proche de nous connut les mêmes difficultés que notre époque. Au temps de S. Charles, en effet, on parlait de *réformer* l'Eglise, tout comme on parle aujourd'hui de la *moderniser*.

Que l'Eglise se maintienne indéfectible au milieu de ses épreuves, c'est un signe éclatant de sa divinité. D'autant plus qu'elle ne se borne pas à résister au mal, mais qu'elle travaille avec ardeur à la rénovation chrétienne de la société et des individus.

II. — Que Dieu l'aide en ce travail, on le vit bien au siècle de S. Charles.

En ce temps-là s'élevaient une foule de soi-disant réformateurs, séducteurs en réalité. Contre eux furent dirigés les efforts de notre saint, qui dès sa jeunesse réunit en lui toutes les qualités d'un vrai réformateur : vertu, jugement, doctrine, autorité, puissance, activité.

Et son œuvre de réforme, il l'accomplit en se conformant aux règles fixées par l'Eglise ; tandis que les faux réformateurs prétendaient réformer suivant les caprices de leur propre fantaisie, ainsi que de nos jours veulent faire les modernistes, qui sous couleur de progrès et de civilisation ne demandent à l'Eglise rien moins que de renier sa foi et sa discipline.

III. — Les moyens dont usa S. Charles, il faut les employer aujourd'hui.

a) Tout d'abord, maintenir dans son intégrité la foi catholique : vigilance des évêques, instruction religieuse très soignée grâce aux catéchistes volontaires et aux cours spéciaux, prédication solide, tout doit concourir à ce but.

b) Mais la foi sans les œuvres est une foi morte. Et voici une différence entre les faux réformateurs et les vrais ; car ceux-là ou bien exaltent la foi jusqu'à exclure la nécessité des bonnes œuvres, ou bien nient la nécessité de la foi et de la grâce pour les œuvres ; ceux-ci au contraire unissent à la foi la sainteté de la vie et, joignant la pratique à la théorie, procurent tous les moyens utiles ou nécessaires soit pour l'extirpation du péché, soit pour la perfection des bons, afin d'aboutir à la vraie réforme du clergé et du peuple.

IV. — Pie X signale encore deux autres différences entre les faux réformateurs et les vrais, en développant la seconde.

a) Les faux réformateurs agissent avec fracas, comme s'ils cherchaient à se faire un nom ; les vrais cherchent uniquement la gloire de Celui qui les a envoyés.

b) Les premiers ne s'appuient que sur les forces humaines ; les seconds mettent leur confiance dans les moyens surnaturels : prière, sacrifice, sacrements, surtout ceux de Pénitence et d'Eucharistie.

V. — Et les grâces ainsi obtenues fécondent les moyens naturels, l'action catholique des prêtres et des laïcs. Le pape indique les conditions de l'une et de l'autre.

VI. — Mais, *omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur*. De cette loi, S. Charles ne fut pas exempté ; mais à tous il sut résister sans jamais faiblir. C'est le dernier exemple qu'il nous importe d'imiter, dans la conjuration formée aujourd'hui contre l'Eglise.

LITTERÆ ENCYCLICÆ

VENERABILIBUS FRATRIBUS PATRIARCHIS, PRIMATIBUS, ARCHIEPISCOPIS, EPISCOPIS, ALIISQUE LOCORUM ORDINARIIS PACEM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTIBUS.

PIUS PP. X

VENERABILES FRATRES, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

Editæ sæpe Dei ore sententiæ et sacris expressæ litteris in hunc fere modum, justi memoriam fore cum laudibus sempiternam eundemque loqui etiam defunctum [1], diuturna Ecclesiæ opera et voce maxime comprobantur. Hæc namque sanctitatis parens et altrix, juvenili robore vigens ac Numinis afflatu semper acta *propter inhabitantem spiritum ejus in nobis* [2], quemadmodum justorum sobolem nobilissimam ipsa una gignit, enutrit, ulnisque complectitur suis, ita materni amoris instinctu de ipsorum retinenda memoria atque honore instaurando se præbet apprime sollicitam. Ex ea recordatione superna quadam suavitate perfunditur et a mortalis hujus peregrinationis miseriis contuendis abducitur, quod beatos illos cæ-

[1] Cette Encyclique (texte latin et trad. italienne) occupe tout le n° 9 (26 mai) des *Acta Apostolicæ Sedis*.

[1] Ps.. CXI, 7 ; — Prov., X, 7 ; — Hebr., XI, 4.
[2] Rom., VIII, 11.

licolas *gaudium suum et coronam* esse jam cernat ; quod in ipsis eminentem agnoscat Sponsi cælestis imaginem ; quod novo testimonio suis filiis antiqua dicta confirmet : *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui secundum propositum vocati sunt sancti* [1]. Horum autem præclara facinora, non modo sunt ad commemorandum jucunda, sed etiam ad imitandum illustria, et magnus virtutis excitator est concentus ille sanctorum Paullinæ resonans voci : *imitatores mei estote sicut et ego Christi* [2].

Ob hæc, Venerabiles Fratres, Nos, qui vixdum suscepto pontificatu maximo, propositum significavimus enitendi constanter ut « omnia instaurarentur in Christo » ; datis primum encyclicis litteris [3] impense curavimus ut Nobiscum omnes intuerentur in *apostolum et pontificem confessionis nostræ,... in auctorem fidei et consummatorem Jesum* [4]. At quoniam ea fere est infirmitas nostra, ut tanti exemplaris amplitudine facile deterreamur, providentis Dei numine, aliud a nobis. est exemplar propositum, quod quum Christo sit proximum, quantum humanæ licet naturæ, tum aptius congruat cum exiguitate nostra, Beatissima Virgo Augusta Dei Mater [5]. Varias denique nancti occasiones recolendæ memoriæ sanctorum cælitum, communi admirationi objecimus fideles hosce servos ac dispensatores in domo Domini, et, prout suus cuique locus est, Ejus amicos ac domesticos, qui *per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones* [6], ut illorum exemplis adducti, *jam non simus parvuli fluctuantes et circumferamur omni vento doctrinæ, in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris ; veritatem autem facientes in charitate, crescamus in illo per omnia qui est caput Christus* [7].

Altissimum hoc divinæ Providentiæ consilium in tribus maxime viris perfectum fuisse docuimus, quos magnos pastores eosdemque doctores diversa quidem ætas tulit, sed æque propemodum Ecclesiæ calamitosa. Hi sunt Gregorius Magnus, Joannes Chrysostomus et Augustanus Anselmus, quorum sæcularia solemnia celebrari contigit per hos annos. Binis præterea Encyclicis Litteris datis IV Idus Martias anno MCMIV et XI Calend. Maias MCMIX, doctrinæ capita et christianæ vitæ præcepta, quotquot opportuna cadere in hæc tempora visa sunt, e sanctorum exemplis monitisque decerpta, fusius evolvimus.

At quoniam persuasum Nobis est, ad impellendos homines, illustria Christi militum exempla longe magis valitura quam verba exquisitasque disceptationes [8] ; oblata feliciter opportunitate libentes utimur saluberrima instituta ab alio pastore sanctissimo accepta commendandi, quem huic ætati propiorem iisdemque pæne jactatum fluctibus Deus excitavit, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalem, Mediolanensium Antistitem, ante annos CCC a sa. me. Paulo V in sanctorum album relatum, Carolum Borromeum. Nec id minus ad rem ; siquidem, ut memorati Decessoris Nostri verba usurpemus : « Dominus, qui facit mirabilia magna solus, magnificavit novissime facere nobiscum, ac miro dispensationis suæ opere statuit super Apostolicæ petræ arcem grande luminare, eligens sibi e gremio sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ Carolum, sacerdotem fidelem, servum bonum, formam gregis, formam Pastorum. Qui videlicet multiplici fulgore sanctorum operum universam decorando Ecclesiam, sacerdotibus et populo præluceret quasi Abel in innocentia, quasi Enoch in munditia, quasi Jacob in laborum tolerantia, quasi Moyses in mansuetudine, quasi Elias in ardenti zelo, quique imitandum exhiberet inter affluentes delicias Hieronymi corporis castigationem, Martini in sublimioribus gradibus humilitatem, Gregorii pastoralem sollicitudinem, libertatem Ambrosii, Paulini caritatem, ac demum videndum ac perspiciendum ostenderet oculis nostris, manibus nostris contrectandum hominem, mundo maxime blandiente, crucifixum mundo, viventem spiritu, terrena calcantem, cælestia jugiter negotiantem et, sicut officio in angelum substitutum, ita etiam mente et opere vitam angelorum in terris æmulantem [1]. »

Hæc Decessor ille Noster exactis quinque lustris ab obitu Caroli. Nunc vero, expleto anno tercentesimo ab impertitis eidem sacris honoribus, « merito repletum est gaudio os nostrum et lingua nostra exsultatione in insigni die solemnitatis nostræ,... in qua... Carolo S. R. E., cui, auctore Domino, præsidemus, Presbytero Cardinali sacris decernendis honoribus, unicæ Sponsæ suæ nova imponeretur corona, ornata omni lapide pretioso. » Communis autem cum Decessore Nostro fiducia Nobis est, ex contemplatione gloriæ sancti Viri, multoque magis ex ejusdem documentis et exemplis, debilitari posse impiorum proterviam et confundi omnes qui « gloriantur in simulacris errorum [2]. » Itaque renovati Carolo honores, qui gregis ac pastorum hujus ætatis exstitit forma, sacræque disciplinæ in melius corrigendæ impiger fuit propugnator et auctor adversus novos homines, quibus, non fidei morumque restitutio proposita erat, sed potius deformatio atque restinctio, quum solacio ac documento erunt catholicis universis, tum iisdem stimulos addent, ut in opus, cui tam impense studemus, instaurationis rerum omnium in Christo, strenue conspirent.

Exploratum profecto vobis est, Venerabiles Fratres, perpetuo exagitatam Ecclesiam deseri a Deo nunquam omni consolatione destitutam. Eam namque *Christus dilexit... et semetipsum tradidit pro ea, ut illam sanctificaret et exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata* [3]. Quin etiam, quo effusior licentia, quo acrior hostilis impetus, quo erroris insidiæ callidiores afferre illi supremum videntur exitium, usque adeo, ut filios non paucos de gremio ejus avulsos in vitiorum et impietatis gurgitem transversos agant, eo præsentiorem experitur tutelam Numinis. Efficit enim Deus ut error ipse, velint nolint improbi, in triumphum cedat veritatis, cui custodiendæ Ecclesia advigilat ; corruptio in incrementum sanctitatis, cujus altrix ipsa est atque magistra ; vexatio in mirabiliorem *salutem ex inimicis nostris*. Ita fit ut, quo tempore Ecclesia profanis oculis videtur sævioribus jactata fluctibus ac pæne demersa, tunc nempe pulchrior, validior, purior emergat, maximarum emicans fulgore virtutum.

Sic Dei summa benignitas novis argumentis confirmat, Ecclesiam opus esse divinum ; sive quod in causa suscipiendi doloris maxima, ob irrepentes in ipsa ejus membra errores et noxas, ei det superandum discrimen ; sive quod ratum efficiat Christi verbum : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam* [4] ; sive quod eventibus illud comprobet : *ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* [5] ; sive denique quod arcanæ

[1] Rom., VIII, 28.
[2] I Cor., IV, 16.
[3] Litt. Encycl. *E supremi*, die IV m. octobr. MCMIII.
[4] Hebr., III, 1 ; XII, 2-3.
[5] Litt. Encycl. *Ad diem illum*, die II m. februar. MCMIV.
[6] Hebr., XI, 33.
[7] Eph., IV, 11 seq.
[8] Encycl. *E Supremi*.

[1] Ex Bulla *Unigenitus* an. MDCX, Cal. Nov.
[2] Ex eadem Bulla *Unigenitus*.
[3] Eph., V, 25 sqq.
[4] Matth., XVI, 18.
[5] Matth., XXVIII, 20.

virtutis testimonium perhibeat, qua promissus a Christo, maturo hujus in cælum reditu, *alius Paraclitus* in ipsam jugiter effunditur, ipsam tuetur et in omni tribulatione solatur, spiritus, *qui cum ipsa maneat in æternum ; spiritus veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum nec scit eum, quia apud vos manebit et apud vos erit*[1]. Hoc ex fonte vita et robur Ecclesiæ derivatur ; hinc quod eadem, ut Concilium Œcumenicum Vaticanum habet, manifestis notis instructa et «tanquam signum levatum in nationes,» a quavis alia societate secernitur[2].

Nec sane absque divinæ potentiæ prodigio fieri potest ut, diffluente licentia et passim deficientibus membris, Ecclesia, quatenus est corpus Christi mysticum, a doctrinæ, legum finisque sui sanctitate nunquam desciscat ; ex iisdem rerum causis pares consecutiones et utilitates derivet ; ex complurium filiorum fide ac justitia fructus capiat salutis uberrimos. Nec minus perspicuum haustæ a Deo vitæ habet indicium, quod in tam fœda pravarum opinionum colluvie, in tanto perduellium numero, in errorum facie adeo multiplici, constans et immutabilis perseveret, *columna et firmamentum veritatis*, in unius professione doctrinæ, in eadem communione sacramentorum, in divina sui constitutione, in regimine, in disciplina morum. Idque eo plus habet admirationis, quod ipsa, non solum resistit malo, sed etiam *vincit in bono malum*, nec bene precari desinit amicis atque inimicis, de eo tota laborans idque assequi cupiens, ut et communitas hominum et seorsim singuli christianis institutis renoventur. Est enim hoc proprium ejus munus in terris, cujus beneficia vel ipsi ejus inimici sentiunt.

Mirabilis hic Dei providentis influxus in instaurationis opus ab Ecclesia provectum luculenter apparet ea maxime ætate, quæ ad bonorum solacium dedit Carolum Borromeum. In eo dominatu cupiditatum, omni fere perturbata et offusa cognitione veritatis, perpetua erat cum erroribus dimicatio, hominumque societas in pessima quæque ruens, gravem videbatur sibi conflare perniciem. Inter hæc superbi ac rebelles homines consurgebant, *inimici Crucis Christi... qui terrena sapiunt... quorum Deus venter est*[3]. Hi non moribus corrigendis, sed negandis Fidei capitibus animum intendentes, omnia miscebant, latiorem sibi aliisque muniebant licentiæ viam, aut certe auctoritatem Ecclesiæ ductumque defugientes, pro lubitu corruptissimi cujusque principis populive, quasi imposito jugo, doctrinam ejus, constitutionem, disciplinam in excidium petebant. Deinde, iniquorum imitati morem, ad quos pertinet comminatio : *Væ qui dicitis malum bonum et bonum malum*[4], rebellium tumultum et illam fidei morumque cladem appellarunt instaurationem, sese autem disciplinæ veteris restitutores. Re tamen vera corruptores exstiterunt, quod, extenuatis Europæ per contentiones et bella viribus, defectiones horum temporum et secessiones maturarunt, quibus uno velut impetu facto, triplex illud, antea disjunctum, dimicationis instauratum est genus, a quo invicta et sospes Ecclesia semper evaserat ; hoc est, primæ ætatis cruenta certamina ; domesticam subinde pestem errorum ; denique, per speciem sacræ libertatis vindicandæ, eam vitiorum luem ac disciplinæ eversionem, ad quam fortasse nec ætas media processerat.

Decipientium hominum turbæ Deus opposuit veri nominis instauratores, eosque sanctissimos, qui aut cursum illum præcipitem retardarent ardoremque restinguerent, aut illata inde damna sarcirent. Quorum labor assiduus et multiplex in restituenda disciplina eo majori solacio Ecclesiæ fuit, quo graviori hæc premebatur angustia, comprobavitque sententiam : *Fidelis Deus, qui... faciet etiam cum tentatione proventum*[1]. Iis in adjunctis lætitiam Ecclesiæ cumulavit oblata divinitus Caroli Borromei singularis navitas vitæque sanctitas.

Fuit autem in ejus ministerio, Deo sic disponente, propria quædam vis et efficientia, non solum ad infringendam audaciam factiosorum, sed etiam ad erudiendos Ecclesiæ filios atque excitandos. Illorum namque et insanos cohibebat ausus, et inanes criminationes diluebat, eloquentia usus omnium potentissima, suæ vitæ et actionis exemplo ; horum vero spem erigebat, alebat ardorem. Atque illud in ipso fuit plane mirabile, quod veri restauratoris dotes, quas in aliis disjunctas cernimus atque distinctas, ab juvenili ætate in se omnes recepit in unum collectas, virtutem, consilium, doctrinam, auctoritatem, potentiam, alacritatem, effecitque ut in commissam sibi catholicæ veritatis defensionem contra grassantes errores, quod idem erat Ecclesiæ universæ propositum, singulæ conspirarent, intermortuam in multis ac pæne restinctam excitans fidem, providis eam legibus institutisque communiens, collapsam disciplinam restituens, cleri populique mores ad christianæ vitæ rationem strenue revocans. Sic, dum partes instauratoris tuetur omnes, haud minus mature *servi boni et fidelis* fungitur muniis, ac deinde sacerdotis magni, *qui in diebus suis placuit Deo et inventus est justus* ; plane dignus in quem cujusvis generis homines tum e clero tum e populo, divites æque ac inopes, tamquam in exemplar intueantur ; cujus excellentiæ summa in episcopi atque antistitis laude continetur, qua, Petri Apostoli dictis obtemperans, factus est *forma gregis ex animo*[2]. Nec minus movet admirationem quod Carolus, nondum exacto anno ætatis suæ vicesimo, summos honores consecutus, magnis ac perarduis Ecclesiæ negotiis tractandis adhibitus, ad perfectam cumulatamque virtutem, per contemplationem rerum divinarum, qua in sacro secessu animum renovaverat, in dies magis contenderet, eluceretque *spectaculum... mundo et angelis et hominibus.*

Tum vere Dominus cœpit, ut memorati Decessoris Pauli V verbis utamur, *mirabilia sua* in Carolo pandere ; sapientiam, justitiam, divini honoris et catholici provehendi nominis studium flagrantissimum, in primisque curam instaurandæ Fidei Ecclesiæque universæ, quod opus in augusto illo Tridentino Consilio agitabatur. Cujus habiti laus ab eodem pontifice ab omnique posteritate sic tribuitur Carolo, quasi viro, qui, non ante illius exsequutor exstiterit fidelissimus, quam propugnator acerrimus. Nec enim sine multis ejus vigiliis, angustiis, laboribus omne genus, res est ad exitum perducta.

Hæc tamen omnia nihil erant aliud nisi præparatio quædam vitæque tirocinium, quo et pietate animus et mens doctrina et labore corpus exercerentur, ita ut modestus juvenis ac de se demisse sentiens instar esset argillæ in manibus Domini ejusque in terris Vicarii. Hanc scilicet rationem ineundæ viæ novarum rerum fautores illi contemnebant eadem stultitia qua nostri, minime secum reputantes, mirabilia Dei ex umbra et silentio parentis animi pieque precantis in apricum proferri, in eâque exercitatione germen futuri adscensus, haud secus ac in semente spem colligendæ messis, includi.

Nihilominus, quod paullo superius attigimus, auspicata tam faustis initiis vitæ sanctitas et actio

[1] Joan., XIV, 16 sqq., 26 sqq.; XVI, 7 sqq.
[2] Sessio III, Const. *Dei Filius*, c. 3.
[3] Philip., III, 18, 19.
[4] Isai., V, 20.

[1] I Cor., X, 13.
[2] I Petr., V, 3.

tum se maxime explicuit effuditque fructus uberrimos, quum, « urbano splendore et amplitudine relictis, bonus operarius in messem quam susceperat (Mediolanum), discedit, ubi partes suas in dies magis implendo, agrum illum, malitia temporum, vepribus turpiter deformem ac silvescentem, in eum restituit nitorem, ut Ecclesiam Mediolanensem, præclarum exemplum redderet ecclesiasticæ disciplinæ [1]. » Tam multa tamque præclara is est consequutus conformando instaurationis opus ad normas a Concilio Tridentino paullo ante propositas.

Enimvero Ecclesia, probe intelligens, quam sint *sensus et cogitatio humani cordis in malum prona* [2], cum vitiis et erroribus dimicare nunquam destitit, *ut destruatur corpus peccati et ultra non serviamus peccato* [3]. Qua in contentione, quemadmodum ipsa sibi magistra est et impellitur gratia, quæ *diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum ;* ita cogitandi agendique normam sumit a Doctore gentium, aiente : *Renovamini spiritu mentis vestræ* [4]. — *Et nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona et beneplacens et perfecta* [5]. Quam quidem se metam contigisse Ecclesiæ filius atque instaurator non fictus existimat nunquam ; ad eam tantummodo niti profitetur cum eodem apostolo ; *quæ retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu* [6].

Inde consequitur ut et nos cum Christo in Ecclesia conjuncti *crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus, ex quo totum corpus... augmentum facit in ædificationem sui in charitate* [7], et Ecclesia Mater in dies magis efficiat ratum sacramentum divinæ voluntatis, hoc est, *in dispensatione plenitudinis temporum instaurare omnia in Christo* [8].

Ad hæc animum non intenderunt auctores illi redintegrandæ suo marte fidei ac disciplinæ, quorum conatibus restitit Borromeus ; nec ea nostri melius vident, quibuscum strenue nobis, Venerabiles Fratres, est dimicandum. Nam et hi Ecclesiæ doctrinam, leges, instituta subvertunt, habentes in lingua promptum cultioris humanitatis studium, non quod eo de negotio valde laborent, sed quo titulis ad ostentationem paratis pravitatem consiliorum queant facilius obtegere.

Quid autem re agant, quid moliantur, quod iter affectent, neminem vestrum fugit, eorumque consilia denuntiata per Nos fuerunt atque damnata. Proposita namque ipsis est communis omnium ab Ecclesiæ fide ac disciplina secessio, eo vetere illa deterior quæ Caroli ætatem in discrimen adduxit, quo callidius in ipsis fere Ecclesiæ venis delitescit ac serpit, et quo subtilius ab absurde positis extrema deducuntur.

Utriusque pestis origo eadem ; *inimicus homo,* qui ad humanæ gentis perniciem haud sane exsomnis, *superseminavit zizaniam in medio tritici* [9]*;* idem abditum iter ac tenebricosum ; eadem progressio, idem appulsus. Etenim, quemadmodum prior illa olim, qua fortuna rem daret eo vires inclinans, optimatium partes aut popularium alteram adversus alteram concitabat, ut utramque tandem ludificaret atque pessumdaret ; sic recentior ista clades mutuam exacuit invidiam egentium ac

[1] Bulla *Unigenitus.*
[2] Gen., VIII, 21.
[3] Rom., VI, 6.
[4] Ephes., IV, 23.
[5] Rom., XII, 2.
[6] Philip., III, 13, 14.
[7] Ephes., IV, 15, 16.
[8] Ephes., I, 9, 10.
[9] Matth., XIII, 25.

locupletium, ut sua quisque sorte non contentus vitam trahat usque miserrimam luatque pœnam iis irrogatam, qui non *regnum Dei et justitiam ejus* quærunt, sed caducis his rebus fluxisque adhærescunt. Atque illud etiam graviorem facit præsentem conflictationem, quod, quum superiorum temporum turbulenti homines e doctrinæ divinitus revelatæ thesauro certa quædam et fixa plerumque retinerent, hodierni non ante quieturi videantur quam excisa omnia conspexerint. Everso autem religionis fundamento, et ipsam civilem conjunctionem disrumpi necesse est. Luctuosum sane spectaculum in præsens, formidolosum in posterum ; non quod Ecclesiæ incolumitati timendum sit, de qua dubitare divina promissa non sinunt, sed ob impendentia familiis gentibusque pericula, maxime quæ pestiferum impietatis afflatum aut impensius fovent aut ferunt patientius.

In hoc tam nefario stultoque bello, cui commovendo dilatando socii et adjutores potentes accedunt interdum vel ipsi, qui Nobiscum facere Nostrasque tueri res deberent præ ceteris ; in forma errorum adeo multiplici vitiorumque illecebris tam variis, quibus utrisque haud pauci etiam e nostris blandiuntur, capti specie novitatis ac doctrinæ, aut inani spe ducti, Ecclesiam posse cum ævi placitis amice componi, plane intelligitis, Venerabiles Fratres, nobis esse strenue obsistendum, iisdemque nunc armis excipiendum impetum hostium, quibus olim usus est Borromeus.

Primum igitur, quoniam ipsam, veluti arcem, impetunt fidem, vel eam aperte denegando, vel impugnando subdole, vel doctrinæ capita pervertendo, hæc a Carolo sæpe commendata meminerimus : « Prima et maxima Pastorum cura versari debet in iis quæ ad fidem catholicam, quam S. Romana Ecclesia et colit et docet, et sine qua *impossibile est placere Deo,* integre inviolateque servandam pertinent [1]. » Et rursus : « In eo genere... nullum tantum studium, quantum certe maximum requiritur, adhiberi possit [2]. » — Quapropter « hæreticæ pravitatis fermento, » quod nisi cohibeatur *totam massam corrumpit,* hoc est pravis opinionibus ementita specie irrepentibus, quas in unum collectas *modernismus* profitetur, sanitas est opponenda doctrinæ et reputandum cum Carolo : « quam summum in hæresis crimine profligando studium et cura quam longe omnium diligentissima episcopi esse debeat [3]. »

Haud opus est equidem cetera verba referre sancti viri commemorantis Romanorum Pontificum sanctiones, leges, pœnas in eos antistites constitutas, quibus purgandæ diœcesis ab « hæreticæ pravitatis fermento » esset cura remissior. Nonnihil tamen juverit ad ea quæ inde concludit diligenter attendere. « Proinde, inquit, in ea perenni sollicitudine perpetuaque vigilia episcopus versari in primis debet, ut, non modo pestilentissimus ille hæresis morbus nusquam in gregem sibi commissum irrepat, sed omnis plane suspicio ab eo quam longissime absit. Si vero fortasse, quod pro sua pietate et misericordia Christus Dominus avertat, irrepserit, in eo maxime elaboret omni ope, ut quam celerrime depellatur : quique ea labe infecti erunt, vel suspecti, cum illis agatur ad canonum sanctionumque pontificiarum præscriptum [4]. »

Verum nec propulsari possunt errorum contagia nec præcaveri, nisi in recta cleri populique institutione pars curarum ponatur maxima. Nam *fides ex auditu ; auditus autem per verbum Christi* [5].

[1] Conc. Prov. I, sub initium.
[2] Conc. Prov. V, Pars I.
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] Rom., X, 17.

Veri autem omnium auribus inculcandi necessitas nunc magis imponitur, quum per omnes reipublicæ venas, atque etiam qua minime crederes, serpere cernimus malum virus; adeo ut ad omnes hodie pertineant adductæ a Carolo causæ hisce verbis: « Hæreticis finitimi nisi in fidei fundamentis firmi fuerint ac stabiles, summopere verendum esset, ne forte ab eis in aliquam impietatis ac nefariæ doctrinæ fraudem facilius adducerentur [1]. » Nunc enim, expeditioribus itineribus, quemadmodum ceterarum rerum, ita etiam errorum sunt aucta commercia, projectisque ad licentiam cupiditatibus, in prava societate versamur, ubi *non est veritas... et non est scientia Dei* [2]; *in terra quæ desolata est... quia nullus est qui recogitet corde* [3]. Quamobrem Nos, ut Caroli verba usurpemus: « multam hactenus diligentiam adhibuimus, ut omnes ac singuli Christi fideles in fidei christianæ rudimentorum institutione erudirentur [4]; » eademque de re, tamquam de negotio gravissimo scripsimus Encyclicas Litteras [5]. Etsi vero nolumus et illa Nobis aptare, quibus inexplebili desiderio flagrans Borromeus queritur, « parum huc usque profecisse tanta in re; » nihilominus eadem, qua ipse, « negotii periculique magnitudine adducti, » addere stimulos velimus omnibus, ut, Caroli similitudinem arripientes, pro suo quisque munere aut viribus, in christianæ restaurationis opus conspirent. Quare meminerint patres familias ac domini, quo studio pastor ille sanctissimus eosdem constanter monuerit ut liberis, domesticis, famulis addiscendæ christianæ doctrinæ, non solum copiam facerent, sed etiam onus imponerent. Clericis pariter memoria ne excidat, in fidei rudimentis tradendis a se operam dandam esse curioni; huic vero studendum, ut ejusmodi scholæ suppetant plures, christifidelium numero ac necessitati pares et magistrorum probitate commendabiles, quibus adjutores adsciscantur honesti viri aut mulieres, prout Mediolanensis ipse præscribit antistes [6].

Christianæ hujus institutionis aucta necessitas, quum ex reliquo nostrorum temporum morumque decursu eminet, tum vero potissimum ex publicis discendi ludis, omnis religionis expertibus, ubi sanctissima quæque rideri voluptatis loco fere ducitur, æque pronis ad impietatem et magistrorum labiis et auribus auditorum. Scholam dicimus, quam *neutram*, seu *laicam* per summam injuriam appellant, quum non sit aliud nisi tenebricosæ sectæ dominatus præpotens. Novum hoc præposteræ libertatis jugum magna quidem voce et bonis lateribus denuntiastis vos, Venerabiles Fratres, præsertim in locis ubi audacius proculcata sunt jura religionis ac familiæ et oppressa naturæ vox imperantis ut adolescentium candori fideique parcatur. Cui calamitati ab iis illatæ, qui, quam ab aliis obœdientiam exigunt, eandem supremo rerum Domino recusant, quantum in Nobis est medendum rati, auctores fuimus ut scholæ religionis opportune per urbes instituerentur. Quod opus quamquam hactenus, adnitentibus vobis, satis bene prospereque processit, nihilominus magnopere expetendum est ut in dies latius proferatur, hoc est ut ejusmodi magisteria et pateant ubique complura et præceptoribus abundent doctrinæ laude vitæque integritate commendatis.

Cum hac primordiorum saluberrima disciplina valde conjunctum est officium sacri oratoris, in quo memoratæ virtutes multo magis requiruntur. Itaque Caroli studia et consilia provincialibus in Synodis ac diœcesanis eo potissimum fuere conversa ut concionatores fingerentur, qui *in ministerio verbi* versari sancte atque utiliter possent. Quod idem, ac forte gravius, quæ modo sunt tempora postulare a nobis videntur, quum tot hominum nutet fides, nec desint qui, captandæ gloriolæ cupidine, ingenio ætatis indulgeant, *adulterantes verbum Dei*, vitæque cibum subducentes fidelibus.

Quamobrem summa vigilantia cavendum nobis est, Venerabiles Fratres, ne per vanos homines ac leves vento pascatur grex; sed ut vitali alimento roboretur per *ministros verbi*, ad quos illa pertinent: *Pro Christo legatione fungimur, tamquam Deo exhortante per nos: reconciliamini Deo* [1]; — *per ministros et legatos non ambulantes in astutis, neque adulterantes verbum Dei, sed in manifestatione veritatis, commendantes semetipsos ad omnem conscientiam hominum coram Deo* [2]; — *operarios inconfusibiles tractantes verbum veritatis* [3]. Nec minus usui nobis erunt normæ illæ sanctissimæ maximeque frugiferæ, quas mediolanensis antistes. Paullinis verbis expressas, commendare solebat fidelibus: *Cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed, sicut est vere, verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis* [4].

Ita *sermo Dei vivus et efficax et penetrabilior omni gladio* [5], non solum ad fidei conservationem ac tutelam adducet, sed etiam ad virtutum proposita mire animos inflammabit; quia *fides sine operibus mortua est* [6], et *non auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur* [7].

Atque hac etiam in re cernere licet, utriusque instaurationis quam sit ratio dissimilis. Nam qui falsam propugnant, ii stultorum imitati inconstantiam, præcipiti cursu solent ad extrema decurrere, sive fidem sic efferentes, ut ab ea recte agendi necessitatem sejungant, sive in sola natura excellentiam omnem virtutis collocantes, remotis fidei ac divinæ gratiæ præsidiis. Quo fit ut, quæ a naturali honestate ducuntur officia nihil sint aliud nisi simulacra virtutis, nec diuturna illa quidem nec ad salutem satis idonea. Horum igitur actio, non ad restaurationem disciplinæ, sed ad fidei morumque eversionem est comparata.

Contra qui ad Caroli exemplum, veritatis amici minimeque fallaces, salutari rerum conversioni student, hi extrema devitant, neque certos excedunt fines, quos ultra nequit instauratio ulla consistere. Etenim Ecclesiæ ejusque Capiti Christo firmissime adhærentes, non modo inde robur vitæ interioris hauriunt, sed exterioris etiam actionis metiuntur modum, ut sanandæ hominum societatis opus tuto aggrediantur. Est autem proprium divinæ hujus missionis, in eos perpetuo transmissæ qui Christi legatione functuri essent, *docere omnes gentes*, non solum ea quæ ad credendum, sed etiam quæ ad agendum pertinerent, hoc est, uti Christus edixit: *servare omnia quæcumque mandavi vobis* [8]. Ipse enim est *via, veritas et vita* [9], qui venit ut homines *vitam habeant et abundantius habeant* [10]. Quia vero officia illa retineri omnia duce tantum natura est difficillimum, quin etiam multo positum superius quam ut humanæ vires ipsæ per se consequi possint; idcirco Ecclesia magisterio suo adjunctum habet christianæ regi-

1 Conc. Prov. V, Pars I.
2 Os., IV, 1.
3 Jerem., XII, 11.
4 Conc. Prov. V, Pars I.
5 Encycl. *Acerbo nimis*, die XXV m. Aprilis MDCCCCV.
6 Conc. Prov. V, Pars I.

1 II Cor., V, 20.
2 II Cor., IV, 2.
3 II Tim., II, 15.
4 I Thess., II, 13.
5 Hebr., IV, 12.
6 Jacob, II, 26.
7 Rom., II, 13.
8 Matth., XXVIII, 18, 20.
9 Joan., XIV, 6.
10 Joan., X, 10.

men societatis ejusque ad omnem sanctitatem instituendæ munus, dum per eos qui pro suo quisque statu et officio sese illi ministros adjutoresve præbent, apta et necessaria salutis instrumenta suppeditat. Quod plane intelligentes veræ instaurationis auctores, non ii surculos, præservandæ radicis gratia, coercent, hoc est, non fidem a vitæ sanctitate sejungunt, sed utramque alunt foventque halitu caritatis, quæ *est vinculum perfectionis* [1]. Iidem, dicto audientes Apostolo, *depositum custodiunt* [2], non ut gentibus notitiam ejus occulant lumenque subducant, sed quo deductos ex eo fonte veritatis ac vitæ saluberrimos rivos latius recludant. In eaque copia doctrinam ad usum adjungunt, illa utentes ad præripiendam *circumventionem erroris*, hoc ad præcepta in mores actionemque vitæ deducenda. Quamobrem instrumenta omnia ad finem vel apta vel necessaria comparant, quum ad exstirpationem peccati, tum *ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi* [3]. Huc sane spectant Patrum et Conciliorum statuta, canones, leges ; huc adjumenta illa doctrinæ, regiminis, beneficentiæ omne genus ; huc denique disciplina et actio Ecclesiæ universa. Hos fidei virtutisque magistros intentis oculis animoque intuetur verus Ecclesiæ filius, cui sua ipsius emendatio proposita est atque aliorum. His auctoribus, quos crebro memorat, in instauranda Ecclesiæ disciplina nititur Borromeus ; ut quum scribit : « Nos veterem sanctorum Patrum sacrorumque Conciliorum consuetudinem et auctoritatem, in primis œcumenicæ Synodi Tridentinæ secuti, de iis ipsis multa superioribus nostris Conciliis Provincialibus constituimus ». — Idem ad consilia publicæ corruptelæ coercendæ adductum se profitetur « et sacrorum canonum jure et sacrosanctis sanctionibus, et Concilii in primis Tridentini decretis [4]. »

His non contentus, quo sibi melius caveret ne forte ab ea norma unquam discederet, a se statuta in Synodis provincialibus ita fere concludit : « Omnia et singula quæ a nobis in hac provinciali Synodo decreta actaque sunt, qua debemus obœdientia et reverentia, auctoritati ac judicio Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, omnium ecclesiarum matris et magistræ, semper emendanda et corrigenda subjicimus [5]. » Quam quidem voluntatem ostendit eo propensiorem, quo in dies magis ad actuosæ vitæ perfectionem grassabatur ; nec solum quamdiu cathedram Petri occupavit patruus, sed etiam sedentibus, qui ei successerunt, Pio V et Gregorio XIII, quibus quemadmodum strenue suffragatus est ad pontificatum, sic in rebus maximis validum se socium adjunxit eorumque exspectationi cumulate respondit.

Potissimum vero ipsorum voluntati est obsequutus instruendis rebus ad propositum sibi finem idoneis, hoc est ad sacræ disciplinæ instaurationem. Qua in re prorsus abfuit ab illorum ingenio, qui speciem studii fervidioris imponunt contumaciæ suæ. Itaque, incipiens *judicium a domo Dei* [6], primum omnium cleri disciplinæ ad certas leges conformandæ animum adjecit ; cujus rei causa sacri ordinis alumnorum Seminaria excitavit, sacerdotum congregationes, queis nomen *oblatis*, instituit, religiosas familias tum veteres tum recentiores adscivit, concilia coegit, quæsitis undique præsidiis cœptum opus munivit auxitque. Mox emendandis populi moribus haud remissiorem admovit manum, sibi dictum reputans quod olim prophetæ : *Ecce constitui te hodie... ut evellas et destruas, ut disperdas et dissipes, et ædifices et plantes* [1]. Quare bonus pastor ecclesias provinciæ ipse per se nec sine magno labore lustrans, arrepta similitudine divini Magistri, *pertransiit benefaciendo et sanando* gregis vulnera ; quæ passim deprehenderet incommoda, sive ex inscitia sive ex neglectu legum profecta, tollere atque eradere summa ope contendit ; opinionum pravitati et exundanti cœno libidinum quasi aggerem objecit a se apertos puerilis institutionis ludos et epheborum convictus ; auctas, quas in Urbe primum excitatas noverat, consociationes Mariales ; reclusa orbitati adolescentium hospitia ; mulierculis periclitantibus, viduis, aliisque, tum viris tum feminis, egenis aut morbo seniove confectis, patefacta perfugia ; pauperum tutelam ab impotentia dominorum, ab iniquo fœnore, ab exportatione puerorum, aliaque id genus quamplurima. Hæc autem sic præstitit, ut ab eorum consuetudine toto cælo abhorreret, qui, in renovanda suo marte christiana republica, omnia cient agitantque vanissimo strepitu, divinæ vocis immemores : *non in commotione Dominus* [2].

Hac nempe altera nota, prout vos experiendo didicistis, Venerabiles Fratres, veri nominis instauratores distinguuntur a fictis, quod illi *quæ sua sunt quærunt, non quæ Jesu Christi* [3], pronisque auribus excipientes insidiosa dicta ad Magistrum divinum olim conversa : *manifesta teipsum mundo* [4], superbas iterant voces : *Faciamus et ipsi nobis nomen*. Cujus temeritatis causa, quod etiamnunc fieri sæpe dolemus, *ceciderunt sacerdotes in bello, dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in prœlium* [5].

Contra qui societati hominum ad meliora deducendæ sincero animo studet, is *non propriam gloriam quærit, sed gloriam ejus qui misit eum* [6] ; seque ad Christi exemplum conformans, *non contendet neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus ; — non erit tristis neque turbulentus* [7], sed *mitis et humilis corde* [8]. Hic et probatus Deo erit et salutis fructus consequetur amplissimos.

In eo quoque secernuntur alter ab altero, quod ille, humanis tantum innixus viribus *confidit in homine et ponit carnem brachium suum* [9] ; hic vero fiduciam omnem in Deo collocat ; ab Ipso et a supernis opibus vim omnem et robur exspectat, iterans Apostoli verba : *Omnia possum in eo qui me confortat* [10].

Has opes, quarum uberem copiam Christus effudit, vir fidelis in media quærit Ecclesia ad communem salutem, in primisque precandi studium, sacrificium, sacramenta, quæ fiunt *quasi fons aquæ salientis in vitam æternam* [11]. Ea omnia inique ferentes qui, transversis itineribus et posthabito Deo, ad instaurationis opus contendunt, nunquam desinunt haustus illos purissimos, sin funditus exsiccare at certe turbulentos facere, ut christianus grex inde arceatur. Qua in re profecto turpius agunt recentiores ipsorum asseclæ, qui speciem quandam religionis nobilioris adhibentes, adminicula illa salutis pro minimo ducunt habentque ludibrio, præsertim sacramenta duo, quibus aut admissa pœnitentium expiantur, aut cælesti dape roboratur animus. Quapropter optimus quisque summo studio curabit, ut collata

[1] Coloss., III, 14.
[2] I Tim., VI, 20.
[3] Ephes., IV, 12.
[4] Conc. Prov. V, Pars I.
[5] Conc. Prov. VI, sub finem.
[6] I Petr., IV, 17.

[1] Jer., I, 10.
[2] III Reg., XIX, 11.
[3] Philip., II, 21.
[4] Joan., VII, 4.
[5] I Mach., V, 57, 67.
[6] Joan., VII, 18.
[7] Isa., XLII, 2 sq. ; — Matth., XII, 19.
[8] Matth., XI, 29.
[9] Jer., XVII, 5.
[10] Philip., IV, 13.
[11] Joan., IV, 14.

tanti pretii dona maximo in honore habeantur, neve patietur in utrumque divinæ caritatis opus hominum studia restingui.

Ita plane se gessit Borromeus, cujus inter cetera hoc scriptum legimus : « Quo major et uberior est sacramentorum fructus quam ut ejus vis explicari facile possit, eo diligentius et intima animi pietate et externo cultu ac veneratione tractanda ac percipienda sunt [1].» Illa quoque memoratu dignissima, quibus curiones aliosque sacros concionatores vehementer hortatur, ut cælestis alimenti crebram gustationem in pristinam consuetudinem revocarent ; quod idem Nos egimus decreto, cui initium : *Tridentina Synodus*. «Ad saluberrimum illum, ait sanctus Antistes, sacræ Eucharistiæ frequenter sumendæ usum, parochi ....et concionatores item quam sæpissime populum cohortentur, nascentis Ecclesiæ institutis atque exemplis, et gravissimorum Patrum vocibus et uberrima hoc ipso de genere Catechismi romani doctrina, et sententia denique Tridentinæ Synodi, quæ optaret quidem fideles, in singulis Missis, non solum spirituali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicare [2]. » Qua vero mente, quo animo adeundum sit sacrum convivium, docet his verbis : «Populus, cum ad frequentem SSmi Sacramenti sumendi usum excitetur, tum etiam commonefiat, quam periculosum exitiosumque sit ad sacram divini illius cibi mensam indigne accedere [3].» Quam quidem diligentiam postulare videntur maxime hæc tempora nutantis fidei et languescentis caritatis, ne forte ex frequentiore usu debita tanto mysterio reverentia minuatur, sed potius in hoc ipso sit causa cur *probet seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat* [4].

Ex iis fontibus dives gratiæ vena manabit, unde succum trahant et alantur humanæ quoque ac naturales industriæ. Nec enim actio christiani viri quæ usui sunt et adjumento vitæ despiciet, ab uno eodemque Deo, auctore gratiæ ac naturæ profecta ; sed illud valde cavebit, ne in externis rebus bonisque corporis captandis fruendis totius vitæ finis et quasi beatitas collocetur. His rebus igitur qui recte ac temperanter uti velit, eas conferet ad animorum utilitatem, Christi obtemperans dicto : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis* [5].

Ordinatus et sapiens hic rerum usus tantum abest ut inferioris ordinis, idest societatis civilis bono adversetur, ut potius hujus commoda maxime provehat ; nec id inani verborum jactatione, qui mos est factiosorum hominum, sed re ipsa et summa contentione, usque ad bonorum, virium, vitæque jacturam. Cujus exempla fortitudinis præ ceteris exhibent sacrorum antistites complures, qui, rebus Ecclesiæ afflictis, Caroli ardorem æmulati, divini Magistri ratas efficiunt voces : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis* [6]. Hi quidem, non gloriæ cupidine, aut studio partium, aut privati alicujus commodi causa, ad se devovendos pro communi salute trahuntur, sed caritate illa quæ *nunquam excidit*. Hac flamma quæ profanos oculos latet, incensus Borromeus, quum ob præstitam lue correptis operam se in mortis discrimen conjecisset, nihilominus præsentibus occurrisse malis non contentus, de futuris etiam sollicitum se sic ostendit : « Omni rationi plane consentaneum est, ut, quemadmodum parens optimus, qui filios unice diligit, cum in præsenti tum in futuro eis prospicit ac parat quæ sunt ad vitæ cultum necessaria ; ita nos paternæ charitatis officio adducti, omni præcautione fidelibus provinciæ nostræ in hoc Concilio provinciali quinto consulamus provideamusque deinceps quæ experiendo cognovimus, pestilentiæ tempore, salutaria esse adjumenta [1]. »

Eadem hæc providentis animi studia et consilia, Venerabiles Fratres, per eam quam sæpe commendavimus, catholicam actionem, in rem usumque deducuntur. In partem vero ministerii hujus amplissimi, quod officia omnia misericordiæ, sempiterno donanda regno complectitur [2], selecti etiam e populo advocantur viri. Qui, ubi semel id oneris in se receperint, parati et instructi esse debent ad se suaque omnia plane devovenda pro optima causa, ad obsistendum invidiæ, obtrectationi et infenso quoque multorum animo, qui malefactis beneficia repensant, ad laborandum *sicut bonus miles Christi* [3], et currendum *per patientiam ad propositum nobis certamen, aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum* [4]. Acerbum sane luctæ genus, sed ad bonum civitatis apprime conducens, etiamsi plenam victoriam remoretur dies.

In his etiam, quæ modo dicta sunt, illustria Caroli exempla intueri licet, atque inde sumere quæ pro sua quisque conditione imitetur et quibus animum erigat. Etenim quem et singularis virtus et mira solertia et effusa caritas adeo spectabilem effecerunt, nec ipse tamen alienam sibi sensit hanc legem : *Omnes, qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur* [5]. Itaque quod asperioris vitæ sectaretur genus, quod recta semper et honesta retineret, quod incorruptus legum justitiæque vindex exsisteret, hoc ipso primorum in se invidiam collegit ; reipublicæ gerendæ peritorum vafris artibus est objectus ; magistratus habuit infensos ; in optimatium, cleri populique suspicionem venit ; flagitiosorum denique hominum capitale odium sibi conflavit, ad necem usque petitus. Quibus omnibus, quamvis miti esset suavique indole, invicto animo restitit.

Nec modo nihil cessit in iis quæ fidei ac moribus exitio forent, sed ne postulationes quidem excepit adversas disciplinæ aut fideli populo graves, etiamsi allatas, ut creditur, a rege potentissimo et ceteroquin catholico. Idemque memor verbi Christi : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari et quæ sunt Dei Deo* [6], atque apostolorum vocis : *obœdire oportet Deo magis quam hominibus* [7], non de causa tantum religionis optime meruit, verum etiam de ipsa societate civili, quam insanientis prudentiæ pœnas luentem, commotisque suapte manu seditionum fluctibus pæne submersam abduxit certissimæ morti.

Eadem sane laus et gratia debebitur catholicis hujus temporis viris eorumque strenuis ducibus episcopis, quibus in utrisque nullæ officiorum partes, quæ civium sunt, desiderari poterunt unquam, sive agatur de servanda fide ac reverentia *dominis etiam dyscolis* justa præcipientibus, sive de ipsorum iniquis imperiis detrectandis, æque remota tum procaci licentia delabentium in seditiones ac turbas, tum servili abjectione excipientium quasi sacras leges impia statuta pessimorum hominum, qui mentito libertatis nomine jura omnia pervertentes, durissimam imponunt servitutem.

Hæc nempe in conspectu terrarum orbis et in media luce præsentis humanitatis geruntur penes quandam potissimum gentem, ubi principem sibi

[1] Conc. Prov. I, Pars II.
[2] Conc. Prov. III, Pars I.
[3] Conc. Prov. IV, Pars II.
[4] I Cor., XI, 28.
[5] Luc., XII, 31 ; — Matth., VI, 33.
[6] Joan., X, 11.

[1] Conc. Prov. V, Pars II.
[2] Matth., XXV, 34 sq.
[3] II Tim., II, 3.
[4] Hebr., XII, 1, 2.
[5] II Tim., III, 12.
[6] Matth., XXII, 21.
[7] Act., V, 29.

sedem constituisse videtur *potestas tenebrarum*. Quo præpotenti sub dominatu jura omnia filiorum Ecclesiæ miserrime proculcantur, exstincto penitus in reipublicæ rectoribus omni sensu magnanimitatis, urbanitatis ac fidei, quibus virtutibus eorum patres, christiano titulo insignes, tamdiu inclaruerunt. Adeo liquet, concepto semel in Deum et in Ecclesiam odio, retro sublapsa referri omnia, et ad antiquæ libertatis ferociam, seu verius ad crudelissimum jugum, per unam Christi Familiam ejusque invectam disciplinam depulsum cervicibus, fieri cursum præcipitem. Aut, quod idem significavit Carolus, adeo est « certum atque exploratum, nulla alia re Deum gravius offendi, nullaque ad vehementiorem iram, quam hæresum labe provocari ; nihilque rursus ad provinciarum regnorumque interitum majores vires habere, quam teterrimam illam pestem[1]. » Quamquam multo etiam funestior existimanda est hodierna conspiratio ad christianas gentes ab Ecclesiæ sinu avellendas. In summa enim dissensione sententiarum ac voluntatum, quæ propria nota est aberrantium a vero, in una re inimici consentiunt, hoc est in pertinaci justitiæ ac veritatis oppugnatione ; cujus utriusque quia custos est ac vindex Ecclesia, in hanc unam confertis ordinibus impetum faciunt. Cumque se neutris in partibus esse, aut etiam causam pacis fovere dictitent, mellitis quidem verbis, at non dissimulatis consiliis, nihil aliud revera agunt, nisi ut insidias locent, addentes damno ludibrium, fraudem violentiæ. Novo igitur certaminis genere per hos dies christianum impetitur nomen ; belli moles conflatur longe periculosior ac pugnæ antea pugnatæ, ex quibus tam amplam collegit gloriam Borromeus.

Inde exempla nobis omnibus ac documenta sumentes, pro rebus maximis, quibus et privata et publica salus continetur, pro fide ac religione, pro sanctitate publici juris, alacri erectoque animo dimicabimus, dolenda quidem necessitate compulsi, sed suavi simul freti fiducia, omnipotentem Deum tam gloriosa in acie militantibus victoriam deproperaturum. Cui fiduciæ robur addit Caroliani operis producta ad hanc usque ætatem vis et potentia, sive ad intemperantiam ingeniorum compescendam, sive ad obfirmandum animum in proposito sancto instaurandi omnia in Christo.

Licet nunc, Venerabiles Fratres, iisdem verbis dicendo finem imponere, quibus pluries memoratus Decessor Noster Paulus V Litteras absolvit decernentes Carolo supremos honores : « Æquum est igitur dare nos gloriam et honorem et benedictionem viventi in sæcula sæculorum, qui benedixit conservum nostrum in omni benedictione spirituali, ut esset sanctus et immaculatus coram ipso, et cum illum dederit nobis Dominus tamquam fulgentem stellam in hac nocte peccatorum, tribulationum nostrarum, adeamus ad divinam clementiam ore et opere supplicantes, ut Carolus Ecclesiæ quam vehementer dilexit, prosit etiam meritis et exemplo, adsit patrocinio et in tempore iracundiæ fiat reconciliatio, per Christum Dominum nostrum[2]. »

Accedat his votis cumuletque communem spem Apostolicæ benedictionis auspicium, quam vobis, Venerabiles Fratres, et vestro cujusque clero populoque peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, die XXVI mensis Maii, anno MDCCCCX, Pontificatus Nostri septimo.

PIUS PP. X.

[1] Conc. Prov. V, Pars I.
[2] Bulla *Unigenitus*.

Le n° 10 (31 mai) des *Acta Apostolicæ Sedis* contient deux Lettres apostoliques, trois Lettres de Pie X, des décrets de la Consistoriale (nomination d'un archevêque et d'un évêque, érection de l'évêché de Regina et du Vicariat apostolique de Keewatin dans la province de St-Boniface au Canada), un décret de la Propagande, deux de la S. C. des Rites, un jugement de la S. Rote, un de la Signature apostolique, et deux Lettres de la Secrétairerie d'Etat.

Actes de S. S. Pie X

I. Lettres apostoliques. — 1° 27 oct. 1909. — Indulgence plénière à perpétuité, applicable aux défunts, pouvant être gagnée chaque jour par les fidèles qui, s'étant confessés n'importe où, communieront dans le sanctuaire du *Sacro Specu* de Subiaco et y prieront aux intentions du Souv. Pontife.

2° 18 mars 1910. — Concession de privilèges à l'Ordre des Ermites de St-Augustin.

1° Les prêtres de cet Ordre qui donnent des missions ou des retraites pourront donner le dernier jour la bénédiction apostolique, par un seul signe de croix avec un crucifix, avec indulgence plénière pour les fidèles présents (confession, communion, visite de l'église ou de l'oratoire public où ont lieu les exercices, et prière aux intentions du Souv. Pontife).

2° Indulgence plénière aux fidèles qui auront assisté aux exercices pendant plus de la moitié du temps, à gagner une fois pendant leur durée ou un jour de la quinzaine suivante (confession, communion, visite et prière comme ci-dessus).

3° Deux cents jours chaque fois qu'on assiste aux exercices.

4° Pouvoir pour les susdits prêtres d'appliquer les indulgences apostoliques, de brigitter les chapelets et de leur appliquer une indulgence de 500 jours pour chaque *Pater* ou *Ave*.

5° *Item*, d'ériger, avec le consentement de l'Ordinaire, des croix de mission en y attachant des indulgences.

II. Lettres de Pie X. — 1° 9 mai 1910. Lettre à l'épiscopat de Sicile.

2° 9 mai. Lettre à l'évêque d'Aci-Reale (Sicile).

3° 9 mai. Lettre à l'administrateur apostolique du diocèse de Lugano.

S. C. de la Propagande

4 mai 1910. — Erection de la nouvelle mission de *Drisdale-River*, détachée du Vicariat apostolique de Kimberley (Australie), et annexée à l'abbaye bénédictine de Nouvelle-Nursie.

S. C. des Rites

I. 27 avril 1910, *Colle Val d'Elsà* (Toscane). — Confirmation du culte immémorial rendu à S. Bartolo Buonpedoni, curé et tertiaire de St-François (1227-1300).

II. 27 avril 1910, *Naples*. — Introduction de la cause de béatification de Pascal Attardi, prêtre séculier (1837-1893).

S. Rote Romaine

2 avril 1910, *Ripatransone* (Italie centrale). — Droits réciproques du chapitre et du curé d'une paroisse unie à la cathédrale dans des conditions toutes particulières.

Signature Apostolique

31 mars 1910, *Milan.* — Rejet en *Congresso* d'un recours formé contre une sentence de la Rote du 23 mars 1909 ; les délais d'appel en Congrégation plénière étant écoulés, le rejet est définitif.

Secrétairerie d'Etat

1° 6 mai 1910. Lettre italienne à l'archevêque de Cagliari, en réponse à une adresse des évêques de Sardaigne.

2° 6 mai. Lettre latine à Mgr Heffron, évêque de Winona (Minnesota, Etats-Unis), allant prendre possession de son siège ; le Saint-Père lui recommande tout spécialement le soin des Séminaires.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

VACANT-MANGENOT, **Dictionnaire de théologie catholique.** — Tome IV ; fasc. XXVIII, XXIX et XXX. — Chaque fascicule (ne se vend pas séparément), 5 fr. pour les souscripteurs à l'ouvrage entier. — Paris, Letouzey et Ané, 1909-1910.

L'*Ami* a jadis entretenu ses lecteurs de cette œuvre grandiose, entreprise sous la direction de M. Vacant, continuée sous celle de M. Mangenot. De toutes les publications théologiques de notre temps, celle-là est l'une des plus solides : l'importance des matières traitées, l'ampleur des exposés, la compétence indiscutée des rédacteurs principaux, généralement choisis avec largeur d'esprit dans des écoles différentes, le souci de l'erreur présente, la précision des références, tout concourt à faire de ce *Dictionnaire* un instrument de travail indispensable aux spécialistes, et fort utile à tous les prêtres.

Les trois derniers fascicules parus vont de *Détention* à *Dogme*, et l'article sur *Dieu* en occupe la majeure partie (t. IV, col. 756 à 1300). Une rapide analyse de cet article aidera nos lecteurs à mieux apprécier la haute valeur du *Dictionnaire*. Nous y joindrons un mot sur les divers articles qui occupent la fin du fascicule XXX.

L'article sur DIEU se subdivise en sept parties, qui ont été confiées à des plumes différentes. Le R. P. Chossat, S. J., professeur de théologie au Scolasticat d'Ore Place (Angleterre), a signé les deux premières parties intitulées : 1° *la connaissance naturelle que nous pouvons avoir de Dieu*, et 2° *les preuves de l'existence de Dieu*. Chacune d'elles forme un long traité.

Dans la première, après avoir délimité son sujet, que les controverses modernistes ont rendu si actuel, et expliqué en quel sens la connaissance naturelle de Dieu relève de la théologie, le R. P. recherche l'origine historique des erreurs condamnées par le concile du Vatican. Relevons les points les plus saillants de son exposé historico-doctrinal.

Il constate d'abord ce fait, « depuis longtemps remarqué et universellement admis, que l'athéisme spéculatif, très rare au Moyen Age, n'a cessé de devenir de plus en plus fréquent depuis le XVI[e] siècle : on peut dire que le scepticisme et l'athéisme à l'état endémique datent de la Renaissance et de la Réforme. » (Col. 759). Quelle est la cause de ce fait ? L'auteur le déclare nettement : c'est le *Protestantisme*.

Cette accusation catégorique pourra surprendre quelques tenants arriérés du libéralisme religieux, âmes trop charitables, qui s'attardent à admirer l'indéniable bonne foi et la réelle piété de quelques individus vivant dans le protestantisme, et qui négligent de regarder aux conséquences logiques des doctrines sous prétexte que ces conséquences ne sont pas « vécues » ; déjà au XVI[e] et au XVII[e] siècle, sous les réquisitoires précis des théologiens catholiques qui trouvaient l'athéisme impliqué dans les thèses de la théologie luthérienne, les protestants criaient à l'exagération, à la calomnie, et mettaient en cause la « rage des papistes. » Sans trop se soucier de toutes ces réclamations, le P. Chossat fournit ses preuves. Les protestants libéraux d'aujourd'hui, devenus athées, prétendent, en effet, n'avoir fait que développer la tendance essentielle du protestantisme primitif ; et, chose curieuse, ils en appellent à ces mêmes textes de Luther et de Calvin jadis cités par les controversistes catholiques. Mais il y a plus : au-dessus des textes particuliers propres à tel ou tel Réformateur, et sur le sens desquels on pourrait prolonger la discussion, plane une théorie spécifiquement protestante, fondement de toute la doctrine théologique de la Réforme, savoir : la chute originelle a été si profonde que la raison naturelle même en a été faussée : « ses lumières fumeuses ne sont que ténèbres puantes, » disait Luther *(wie ein Dreck in einer Laterne);* aussi est-elle incapable de connaître le vrai Dieu sans la Révélation, précise Calvin. Désormais Kant peut venir : il trouvera, parmi ceux qui se réclament des principes théologiques des Réformateurs du XVI[e] siècle, des auditeurs tout préparés à goûter sa philosophie destructive. Et en effet, conclut M. Chossat (col. 766), « tout système philosophique qui tend à déprimer la raison, à en nier la valeur, à prouver qu'en matière religieuse nous sommes comme les brutes, est un *confirmatur* de la thèse fondamentale du protestantisme ; le mouvement anti-intellectualiste actuel est foncièrement protestant... Si, depuis quatre siècles, les philosophies négatives ont tant de succès, c'est surtout au protestantisme primitif qu'il faut en demander compte : Paulsen a raison : « Les conséquences que nous voyons étaient au fond des premières tendances du protestantisme. » (Paulsen : *Kant, der Philosoph des Protestantismus*, p. 10).

Dans ces conditions, le protestantisme ne pouvait accueillir qu'avec faveur les doctrines *nominalistes* d'Occam, de Pierre d'Ailly, de Nicolas d'Autrecourt, ce précurseur qui, à la question que devait se poser Kant : « Pourquoi pensè-je, de ce qu'une chose existe, qu'une *autre* chose existe ? » avait déjà répondu (5[e] propos. condamnée) : « *Ex eo quod una res est, non potest evidenter, evidentia deducta ex primo principio, inferri quod alia res sit,* » et ruinait ainsi la valeur ontologique du principe de causalité. Ces conceptions nominalistes se sont imposées aux principaux philosophes des XVII[e] XVIII[e] et XIX[e] siècles parce qu'ils étaient protestants ; et l'auteur montre par quelques exemples et quelques

faits, comment, « dès le temps du concile de Trente, pour éluder la justice inhérente comme cause formelle de la justification, l'efficacité des sacrements *ex opere operato*, ou la présence réelle et la transsubstantiation, les controversistes protestants s'appliquèrent à développer la philosophie d'Occam. » (Col. 772 et suiv.). Rien n'est plus instructif que de voir des philosophes comme Leibnitz, Wolf, Hume, Hobbes, Locke, Kant, subir d'une façon plus ou moins consciente l'influence des thèses de théologie calviniste ou luthérienne, et de constater, preuves en mains, que quelques-unes de leurs conceptions les plus « personnelles » et des trouvailles les plus vantées de leur critique « indépendante » n'étaient qu'une adaptation des vieux principes du nominalisme en vue d'expliquer ou de justifier certains points du dogme de la Réforme.

Le *pseudo-mysticisme*, en exagérant la valeur de la connaissance expérimentale et du sentiment, en arrive à déprécier ou même à supprimer la connaissance rationnelle de Dieu. Ainsi firent, par exemple, Molinos et Bœhme : mais ici encore les protestants étaient les vrais initiateurs : par leur théorie de la « foi fiduciale » ils inauguraient une connaissance de Dieu fidéiste, subjectiviste, relativiste. L'auteur suit pas à pas le développement logique et historique des erreurs impliquées dans ces thèses, en attachant surtout son regard sur l'Allemagne et notamment sur Ritschl.

A la Réforme encore se rattache le *Jansénisme*, qui n'est qu'un protestantisme dégradé. Le P. Chossat passe en revue les doctrines de Baïus, de Jansénius, dont il rapproche M. Laberthonnière, de Quesnel et de Pascal. Il n'est pas tendre pour ce dernier : « Sa doctrine sur les suites du péché originel est celle de Luther, Calvin, Baïus, Jansénius... Sur le point spécial qui nous occupe, à savoir de l'impuissance de l'homme à parvenir à la connaissance de l'existence de Dieu par les lumières naturelles de sa raison, sans l'aide de la Révélation, Pascal est hérétique... condamné... par le concile du Vatican. » (Col. 803). Enfin « nominaliste comme Locke, Pascal est agnostique comme lui ; » d'après Pascal, « ni par la raison, ni par la foi, isolées, ou prises ensemble, nous ne pouvons porter un jugement sur la nature intrinsèque de Dieu : ce qui est l'agnosticisme croyant de Spencer, de Kant, de Mansel, et des modernistes. » (Col. 806). Des textes habilement choisis et savamment mis en valeur viennent appuyer ces graves accusations : les partisans et admirateurs de Pascal tiendront à honneur de prendre sa défense : nous leur souhaitons bon succès, mais sans beaucoup l'espérer.

Une discussion du *Traditionalisme* nous conduit jusqu'au *Modernisme*, synthèse de toutes les théories étudiées jusqu'ici, fruit du protestantisme, dont il a subi l'influence directe quoique inconsciente, et indirecte par l'intermédiaire des philosophies issues du protestantisme. En effet, dit le R. P. en synthétisant son exposé (col. 812), « les modernistes, après avoir admis la thèse du relativisme de Kant et de Spencer, les dépassent (tout en continuant avec eux à tenir pour symbolique notre connaissance de l'absolu) par un appel à Schleiermacher, c'est-à-dire à la thèse protestante qui fait consister la foi en une expérience intérieure, ou par un appel à la doctrine des pseudo-mystiques, qui, avec Molinos par exemple, nient toute valeur à la connaissance intellectuelle indépendamment de l'expérience mystique. » Il s'attache à réfuter cette dernière affirmation des modernistes. Il est certain, dit-il, que, dans sa vie intérieure, le chrétien pratiquant atteint la réalité spirituelle ; mais ne l'atteint-il que de cette façon ? Oui, disent les modernistes ; et ils en appellent aux mystiques, qui se retournent contre eux, — et à une analyse de la vie intérieure ; mais cette analyse n'est pas exhaustive : elle laisse de côté tout ce qui montrerait l'intervention incessante de la raison dans la piété (col. 813 à 824).

La brève analyse de cette première partie de l'article sur DIEU ne saurait donner une idée adéquate des richesses qu'il contient. Le P. Chossat y déploie une érudition théologique et philosophique qui tient du prodige ; ces pages, aux phrases un peu longues, aux exposés un peu touffus, aux indications bibliographiques surabondantes, aux jugements parfois un peu passionnés (particulièrement en ce qui regarde les thèses de l'école thomiste), captivent l'attention par les aperçus extrêmement suggestifs dont elles sont remplies, et dont nous avons donné quelques exemples, par la solidité de la doctrine, par l'assurance d'une pensée qui ne tâtonne plus, — soit qu'elle ait pénétré à fond la dépendance mutuelle et la fragilité des systèmes, soit qu'elle n'ait plus gardé assez de souplesse pour sympathiser avec les théories un peu fuyantes qui éclosent aujourd'hui, — enfin par la verve qui donne au style du relief et du mordant.

Les mêmes qualités caractérisent les recherches sur « le sens précis de la définition du Concile du Vatican » (col. 824 à 874), par lesquelles le P. Chossat termine cette première étude sur « la connaissance naturelle que nous pouvons avoir de Dieu. » Je renonce à déformer par une analyse nécessairement trop rapide ces pages et celles qui suivent sur la « démonstrabilité de l'existence de Dieu » et l' « exposé sommaire des preuves classiques. » (Col. 874-947). Une remarque seulement : l'auteur nous aurait rendu service en rappelant brièvement, à propos des *quinque viæ* de S. Thomas, les principes philosophiques qui les rendent concluantes. Sans doute, ces principes sont largement exposés dans les colonnes qui précèdent ; mais c'est un travail long et pénible de les en dégager. Par contre, de nombreuses explications historiques nous sont données à propos de ces preuves, et particulièrement à propos de la preuve *ex motu* : le R. P., voulant ravir au système thomiste cette preuve qui lui sert de fondement principal, s'efforce de démontrer à grand renfort d'érudition que S. Thomas parlait seulement du mouvement physique et local.

On retrouve encore, dans l'étude sur « la nature de Dieu d'après les scolastiques » (5e partie de l'article DIEU, col. 1152 à 1243), la signature et la manière du même auteur. S'ils étaient plus sobres de détails, plus rigoureusement ordonnés, et moins influencés par des controverses dont l'actualité est trop brûlante pour n'être pas éphémère, ces articles joindraient à leur très haute valeur intrinsèque l'avantage de mieux s'adapter à l'idée que nous nous faisons d'un Dictionnaire, qui doit être facile à consulter, et qui est fait pour durer.

Nul ne formulera ces *desiderata* à propos des autres études sur la *nature de Dieu d'après la Bible* (col. 948 à 1023, M. Mangenot), *d'après les Pères* (col. 1023 à 1152, P. Le Bachelet), *d'après la philosophie moderne* (col. 1243 à 1296, M. Moisant), *d'après les décisions de l'Eglise* (col. 1296 à 1300, M. Mangenot).

Dans la première de ces études, M. Mangenot synthétise toutes les données que nous fournissent l'Ancien et le Nouveau Testament dans des exposés successifs qui correspondent aux diverses époques importantes de l'histoire de la Révélation. La discussion sur l'origine et le sens des divers noms de Dieu à l'époque de Moïse, l'exposé de la doctrine théologique des Psaumes, de Job et des

Prophètes, seront particulièrement remarqués dans cet article d'allure plus didactique que polémique, fruit d'une étude directe des textes bibliques, et présenté avec beaucoup de clarté.

C'est une vraie joie d'étudier les pages que le P. Le Bachelet a écrites sur « la nature de Dieu d'après les Pères, » en les vengeant de l'accusation d'agnosticisme que Mansel a portée contre eux. Une érudition profonde, puisée dans la lecture attentive des textes patristiques en leur langue originale, forme le fond solide, que l'auteur a mis en œuvre dans un exposé fortement documenté, mais sans surcharge, sans digression inutile, en un style toujours très clair, plein de vie et de mouvement, et qui vibre discrètement en quelques passages sous l'influence des sentiments de piété que le sujet excite. Cette étude restera l'une des plus achevées dans ce *Dictionnaire* qui en contient tant d'excellentes.

Sur « la nature de Dieu d'après la philosophie moderne, » M. Moisant nous fournit une enquête rapide, consciencieuse, présentée en un style clair et coulant, qui va droit au fait, sans digression ; on ne retrouvera pas ici les vues synthétiques où excelle M. Chossat et grâce auxquelles il jette un jour si vif sur l'histoire des doctrines ; par contre, on est heureux de louer une analyse plus précise et un exposé plus méthodique des vues de chaque auteur. Bien personnelle sur la fin, et en particulier en ce qui regarde l'agnosticisme de Mansel, cette analyse s'inspire pour le reste assez largement de l'ouvrage bien connu de Höffding sur l'*Histoire de la philosophie moderne*.

Enfin un court article de M. Mangenot réunit les décisions ecclésiastiques relatives à la nature de Dieu, et clôt ainsi cette remarquable série d'études sur DIEU.

Il faut signaler encore d'une façon particulière, dans ce même fascicule XXX, les articles suivants : *Dimanche*, de M. Dublanchy (col. 1308 à 1348), étude d'histoire et de théologie morale sur les origines et la nature du précepte dominical, l'abstention des œuvres serviles et l'assistance à la messe ; — *Discernement des esprits* (col. 1375 à 1415), où Mgr Chollet, le nouvel évêque de Verdun, nous donne une enquête historique du sujet et un bon exposé didactique de ce point de théologie ascétique. — L'empêchement matrimonial de *Disparité du culte* (col. 1416 à 1428), et la *Divination* (col. 1442 à 1455) sont étudiés par le P. Ortolan. — M. Bareille expose avec pénétration l'ensemble des erreurs désignées sous le nom de *Docétisme* (col. 1484 à 1501) ; — *Dœllinger* nous est présenté par M. Godet (col. 1512 à 1522) dans un article biographique fort bien écrit, mais où les idées théologiques du célèbre anti-infaillibiliste ne sont pas exposées avec l'ampleur et la précision qu'on aurait pu attendre ; — enfin l'article *Dogmatique* de M. Dublanchy (col. 1522 à 1574) nous indique la définition de la théologie dogmatique, ses divisions et subdivisions, sa méthode à la fois positive et scolastique, son histoire sommaire avec la nomenclature de ses principaux représentants.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs l'étude attentive de cette œuvre magistrale, et, dans l'intérêt des bonnes études théologiques, nous formons le vœu que la publication du *Dictionnaire de Théologie catholique* soit poussée avec le plus de célérité possible.

La Littérature française au XIXe siècle. DEUXIÈME PARTIE : **1850-1909.** ***Publicistes, Orateurs, Poètes,*** **par M. l'abbé Paul Halflants, professeur de rhétorique à l'Institut Sainte-Marie, à Bruxelles. — In-12 relié, 3 f. 50. — Librairie Albert Dewitt, 53, rue Royale, à Bruxelles.**

Ce volume est le second de la série ; le premier a pour titre *Le Romantisme;* le troisième, en préparation, traitera des romanciers, auteurs dramatiques, critiques, historiens.

En tête des publicistes l'auteur a placé Louis Veuillot, le prince du journalisme. Vient ensuite Ernest Hello : « S'il n'a pas la majesté de Lamennais ni la variété de Veuillot, il a plus de profondeur. Telle phrase toute simple découvre des perspectives immenses. » Puis Albert de Mun, l'héritier de l'éloquence et de l'âme de Montalembert.

A côté de ces belles figures que nous connaissons, voici en regard des figures belges remarquables et que nous connaissons moins. OCTAVE PIRMEZ (1832-1883), un observateur de la nature qui s'inspire de Pascal et de J.-J. Rousseau. Ses conclusions sont chrétiennes : « Il ne suffit pas d'être un virtuose ou de mêler de belles couleurs sur la palette, écrit-il à son ami Adolphe Siret, il faut être humain, disons le mot, chrétien. » Son observation est pleine de finesse. Dans ses *Jours de Solitude*, il raconte ses impressions touchant la blanche cathédrale de Milan : « La blancheur du marbre amoindrissait pour moi le prestige de l'architecture... La couleur aussi bien que la ligne exerce son empire sur notre esprit : il peut même se faire qu'elle voile les élégances du dessin. » Pour juger des monuments de l'Italie il faut en effet déjà, pour les hommes du Nord, une sorte d'éducation de la vue.

FRÈRE-ORBAN (1812-1896), pendant quarante ans chef du parti libéral, était doué d'une vraie éloquence, un peu déclamatoire. Il avait de belles envolées pour défendre la liberté, qu'il s'empressa de retirer aux catholiques quand il fut au pouvoir. Esprit brillant comme les fausses perles : ses paroles, ses actes, tout sonne faux. Cependant il lutta avec énergie contre les socialistes, au nom de la liberté. C'est une des rares fois où il ait rencontré juste.

Combien plus belle et plus franche est la physionomie de VICTOR JACOBS (1831-1891), ministre à 32 ans et champion vaillant de la vérité catholique : « Nous, catholiques, nous croyons que l'idée religieuse, la vie future doit dominer toutes les actions de celle-ci... La neutralité serait un tel prodige d'équilibre qu'un instituteur automate pourrait seul satisfaire au programme... Nier la révélation, c'est nier toute l'histoire, car qu'est-ce que l'histoire dans ses grandes lignes, si ce n'est le Messie promis, le Messie arrivé, l'Eglise fondée par lui ? » Adversaire déterminé de Frère-Orban, pendant la tyrannie de celui-ci il fit « pleuvoir des écoles libres » en Belgique. C'était un orateur superbe, et chrétien dans les moelles.

CHARLES WŒSTE (1837), député d'Alost, ministre d'Etat depuis 1891, est l'orateur parlementaire clair, parlant parce qu'il a quelque chose à dire, portant dans sa tête toute l'histoire parlementaire de la Belgique, nourri de l'enseignement classique, et de la pure doctrine catholique : « J'ai aimé, j'aime de tout mon être la cause catholique. Il n'est pas, Messieurs, de plus grande cause qui puisse solliciter l'adhésion de l'homme. »

Enfin le Louis Veuillot belge, GUILLAUME VERSPEYEN, né à Gand en 1838, le publiciste qui aime sa plume pour laquelle il a abandonné le barreau et qui ne le regrette pas : « N'ai-je pas l'honneur de plaider tous les jours la plus noble et la plus juste des causes sans m'embroussailler dans les sublitités de la procédure ? » Exempt d'ambition, il n'a recherché aucun emploi, aucune dignité hiérarchique. « Au cours d'une vie déjà longue, je n'ai jamais rempli que deux fonctions publiques :

celle de caporal de la garde civique, et celle de marguillier de ma paroisse. »

Il y a là de magnifiques et réconfortantes pages.

Les orateurs sacrés étudiés dans cet ouvrage sont Mgr Freppel, le P. Monsabré et le P. Didon, pour la France ; le P. Van Tricht et Mgr Cartuyvels pour la Belgique. De bonnes études, forcément abrégées, nous donnent une idée exacte des personnages. Mgr Freppel, qui est tour à tour la raison parlée ou la raison écrite ; le P. Monsabré, l'homme de la doctrine exacte et élevée, qui ne recherche pas les artifices oratoires, mais qui ne les dédaigne pas non plus, en passant, comme dans sa belle page sur les cloches ; le P. Didon aux conférences retentissantes qu'il expie à Corbara avec une touchante soumission, l'orateur brillant qui enchanta les Belges au Congrès de Malines en 1891 en souhaitant à la France « la volonté comme en Belgique ; » le P. Van Tricht, aux *Causeries* charmeuses ; Mgr Cartuyvels, vice-recteur de la Faculté de Louvain, qui aima tant la jeunesse et exerça sur elle une si heureuse influence:

Le côté des poètes est moins agréable. Quels beaux talents comme Leconte de Lisle ou Charles Baudelaire ! Quelle science de la facture des vers ! Quels splendides joyaux sertis par des artistes prestigieux comme José-Maria de Heredia ! Quelles pages émouvantes, simples, pénétrantes comme un cri d'angoisse, comme une plainte d'âme qui souffre inexprimablement, dans Paul Verlaine ! Et tout cela pour conclure souvent à la louange, à la gloire, à la jouissance du néant.

> Viens ! le soleil te parle en paroles sublimes ;
> Dans sa flamme implacable absorbe-toi sans fin
> Et retourne à pas lents vers les cités infimes,
> Le cœur trempé sept fois dans le néant divin !

C'est ainsi que Leconte de Lisle termine son admirable *Midi*. Ces vers fulgurants, travaillés avec amour, polis et repolis, emplis d'images à en déborder, vous les lisez, vous les relisez pour y chercher la pensée écrasée sous les métaphores hardies et lourdes, et quand elle vous apparaît enfin, vous constatez avec une indicible tristesse que cette merveilleuse langue des dieux ne célèbre, ne glorifie que le nirvâna indien. Cela après vingt siècles de christianisme !

Il y a de belles exceptions toutefois. Sully-Prudhomme du moins ne blasphème pas. Dans un sonnet touchant il soupire même après l'absolution de « la main du prêtre » ; mais il se contente de faire « un trou dans la terre »,

> Et là j'ai confessé ma faute à Dieu tout bas...
> Et je n'ai jamais su si j'étais pardonné.

François Coppée a écrit de savoureuses pièces, plutôt légères, car il s'est converti sur le tard et c'est en prose surtout qu'il a redit ses sentiments sincèrement chrétiens dans la *Bonne souffrance*.

Les poètes belges ont moins de métier que nos parnassiens, mais leurs sentiments sont ordinairement plus purs, plus élevés. Max Walle compose un conte mélancolique et charmant, *Daisy*. Georges Rodenbach (1855-1898) n'a pas eu le temps de se débarrasser de sa morbidesse, ni de l'influence de Baudelaire, sans quoi il fût devenu un vrai poète. Emile Verhæren (1855) a débuté par une œuvre malsaine, les *Flamandes*, et « la tache est au fond. » Suivant le mot de Musset, il ne lavera jamais la souillure de cette première eau versée. Il est pessimiste, il recherche les sujets terrifiants, les images violentes, démesurées, « les chants désespérés » ; il force habituellement la note et tombe à la fin dans le genre décadent, on dirait dans la démence. Il est puissant, il a du souffle et rappelle Victor Hugo lorsqu'il peint les tempêtes du vent et de la mer. Certaine pièce *Un Toit, Là-bas*, est un pur chef-d'œuvre, mais il lui manque le sens de la mesure. Toutefois il convient de lui pardonner beaucoup parce qu'il aime beaucoup son pays, sa ville de Gand, son Escaut : il est vraiment un poète national.

Ywan Gilkin (1858) apparaît plus sobre, artiste plus fin, mais pourquoi tant de blasphèmes chez ces brillants écrivains de la *Jeune Belgique?* Albert Giraud (1860) est un sensitif, qui porte aussi l'empreinte des *Fleurs du mal*. Il se rapproche plutôt d'Alfred de Musset. Ceux-ci du moins respectent les règles sévères de la poésie et ne se livrent point aux orgies du vers libre.

Avec Fernand Séverin (1867) nous nous reposons dans la poésie imprécise et douce de Lamartine, pleine de langueurs, de délicatesse et de rêve. « C'est le poète que j'admire entre tous, » écrivait de Heredia.

La poésie belge chante dans toutes les gammes. Voici dom Bruno Destrée (1867), — le frère du député socialiste, Jules Destrée, — un converti de Fra Angelico. Il a composé les *Poèmes sans rimes*, puis les *Poèmes légendaires* où, dans une prose ravissante, éthérée, il s'élève non seulement jusqu'à la poésie, mais jusqu'à la mystique. Certains élans d'amour et de regrets font songer à saint Augustin.

Le plus jeune de cette pléiade, Victor Kinan (1873) est mieux équilibré et paraît aussi bien doué que les plus grands. De plus il est très pur et sa muse est religieuse. Son *Printemps violet* est tout empreint des mélodies de la Semaine Sainte, où « la Terre est en dialogue avec le Paradis : »

> Le rouge-gorge errant dans les buissons d'épines
> Mêle son cri plaintif au chant du roitelet.
> La Terre se souvient des souffrances divines
> Et l'air du Jeudi Saint est comme violet.

Chacune de ces études est intéressante, exacte, fouillée ; et les portraits qui les accompagnent ont leur psychologie révélatrice.

Marie Stuart (1542-1587), par lady Blennerhassett. — **Une tragédie d'amour au temps du romantisme.** *Henri et Charlotte Stieglitz*, par E. Seillière. — Vol. in-12 de 324 et 292 p., à 3 f. 50. — Paris, Plon.

I. — Certainement, si l'on réunissait tous les volumes, brochures ou articles de revues parus depuis un demi-siècle sur les quarante-cinq années de la vie de cette malheureuse Marie Stuart (qui en passa près de vingt en prison), on constituerait une bibliothèque énorme où se croiseraient perpétuellement les opinions les plus extrêmes. les malédictions et les acclamations, les plus vigoureux mépris et les enthousiasmes les plus sincères, les uns la traînant au dernier cercle des enfers et les autres lui ouvrant toutes grandes comme à une Sainte triomphante les portes du Paradis.

Trop de passions sont engagées dans l'histoire de cette reine, et des passions restées trop vivaces même après des siècles, pour que l'heure de la pleine justice ait pu sonner encore. Mais d'autre part, nul historien aujourd'hui n'oserait reprendre à son compte les atroces calomnies d'antan. Ce ne fut pas une Sainte, ni une grande reine ; mais rien ne permet de la taxer d'inhonorabilité. Elle fut très inexpérimentée en politique. Le trait dominant de sa noble figure fut la franchise : elle était incapable de ruse, disent tous ceux qui l'ont approchée ; et la franchise est une belle vertu, mais qui en pareil milieu demandait à être appuyée d'une prudence sans mesure.

Elle eut ce malheur effroyable d'être condamnée à s'orienter entre deux des plus sinistres figures

féminines dont l'histoire ait gardé le souvenir : Catherine de Médicis et Elisabeth d'Angleterre. Veuve, à dix-huit ans (1560), de son premier époux notre roi François II, elle eût bien épousé notre jeune Charles IX, qui de son côté en brûlait d'envie : mais Catherine de Médicis veillait, et mit son veto à une alliance qui eût consolidé la fortune des Guises. Obligée alors de quitter la France (1561), elle se cherche un époux dans les maisons catholiques d'Espagne et d'Allemagne : mais ceci irait directement contre les visées d'Elisabeth sur le trône d'Ecosse. A aucun prix il ne faut que Marie épouse un prince catholique ; et Elisabeth a l'impudeur de lui proposer la main de son propre favori, Robert Dudley, le Leicester de plus tard, fils cadet d'un comte anglais, condamné pour trahison, objet de la passion d'Elisabeth, et d'une passion d'autant plus scandaleuse que la femme de ce Dudley avait été trouvée, dans des circonstances très suspectes, morte, la tête brisée, au pied de l'escalier de son château. Marie refusa avec dégoût.

Déboutée du côté des cours catholiques, elle épouse, à vingt-deux ans (juillet 1565), son cousin lord Darnley. Darnley, né Stuart, était, par son père, de la famille royale d'Ecosse, et, par sa mère, avait des droits à la couronne d'Angleterre : ce n'était donc pas une mésalliance, et on l'avait proposé à Marie dès 1561. Mais ce n'en fut pas moins un choix extrêmement malheureux. Darnley était catholique comme Marie, mais d'une violence de caractère qui ne laissait aucune place à la réflexion. Incapable de se gouverner lui-même. comment eût-il gouverné un royaume, surtout parmi les désordres auxquels l'invasion du calvinisme avait livré l'Ecosse ? (C'était le temps où Knox, le disciple de Calvin et le réformateur écossais, déclarait qu'il aimerait mieux voir débarquer en Ecosse dix mille ennemis que d'y voir célébrer une seule messe : tout ce que put Marie au début, ce fut de stipuler pour elle-même la liberté de ses pratiques religieuses).

Marie refusa donc de partager avec son nouvel époux le pouvoir royal dont il se montrait si peu digne. Celui-ci résolut de se venger. Marie avait à son service, depuis 1564, le Piémontais David Riccio, venu en Ecosse avec l'ambassadeur de Savoie, contrefait et point beau, mais fort habile aux affaires, secrétaire pour la correspondance française et au courant de toute la diplomatie secrète de la reine. Les protestants l'ont accusé d'être l'agent du Pape, ce dont on n'a aucune preuve ; d'autres ont voulu jeter des soupçons sur la pureté de son dévouement à la reine, ce dont on n'a pas davantage de preuves. Toujours est-il que Darnley en conçut une jalousie féroce, et, avec l'appui du parti calviniste, fit assassiner Riccio (9 mars 1566) ; et il est très probable que l'on en voulait aux jours de Marie elle-même, dont la fuite fut favorisée par un homme qui d'ailleurs était un misérable, le comte Bothwell.

C'est là l'origine de la reconnaissance que Marie voue dès lors à Bothwell et qui lui sera si fatale. Mais qui oserait lui en faire un crime ? Elle était environnée d'ennemis ou de traîtres. Personne à qui se fier. Parmi les seigneurs que leur titre de lords amène à faire partie de son Conseil ou du gouvernement, les uns sont catholiques, d'autres protestants, mais les uns ne valent pas mieux que les autres : ce sont gens sans foi et sans mœurs, changeant de religion selon le parti où ils s'enrôlent, sans loyalisme et sans honneur, scélérats capables de toutes les infamies : à tous moments, des trahisons, des guet-apens, des assassinats. Bothwell lui-même est protestant, et homme sans mœurs (né probablement en 1536 ou 1537) ; mais il a sauvé Marie, et Marie, dans la générosité de son âme, s'exagère encore le prix de son dévouement et le nomme grand amiral.

Cependant Darnley devient de plus en plus excentrique, insupportable à tout le monde. Les lords, qu'il a tous trahis l'un après l'autre, demandent à Marie de divorcer : ce que Marie refuse. On dit du reste que Darnley complote le meurtre de sa femme ; et Darnley ne le nie pas. Marie, qui ne respire tranquille que quand son époux est à la chasse, Marie parle de se suicider, s'il n'existe pas d'autre moyen de se délivrer de Darnley : parole évidemment imprudente, mais dont elle n'a pas mesuré la portée. Car, quand deux courtisans lui proposent de la débarrasser de cet homme dont la folie met en si grave péril elle-même et le royaume, Marie répond « qu'elle ne voulait point absolument qu'on fît rien qui pût entacher son honneur et sa conscience. » Et chaque fois qu'elle entendra chuchoter des projets de violence, elle protestera énergiquement : en quoi sa conscience était d'accord avec la raison politique, car elle n'avait pas plus de sympathie à attendre des lords que Darnley lui-même. Darnley, jouant du catholicisme comme d'un *instrumentum regni*, avait essayé d'attirer à lui les catholiques et d'ameuter le Pape et l'Espagne contre Marie, déclarée par lui suspecte de tiédeur pour l'Eglise ; mais les lords se rendaient très bien compte que sur ce point Marie était beaucoup plus dangereuse pour eux que Darnley, parce que plus prudente.

Comme tout apparaît enchevêtré dans cette histoire (et en tant d'autres histoires), considérations d'ordre religieux, et d'ordre politique, et d'ordre familial, quand on veut essayer de suivre le fil des négociations et des pourparlers engagés !

Là-dessus, dans la nuit du 9 au 10 février 1567, à deux heures du matin, une explosion formidable fait sauter, à Edimbourg, la maison où Darnley est retenu malade, au lit : Marie l'avait quitté quelques heures auparavant.

Que s'était-il passé ? comment l'attentat avait-il été perpétré ? — « Sur les événements de cette nuit, dit l'historien anglais Froude, s'étend une terrifiante obscurité, qui restera à jamais impénétrable. » Et l'écossais Lang (le récent historien de Jeanne d'Arc), un de ceux qui ont le plus consciencieusement étudié l'affaire, se voit contraint de conclure : — « Un historien scrupuleux, *en présence de la contradiction des documents*, serait tenu de considérer le meurtre de Darnley comme une fable dénuée du moindre fondement. »

Très probablement Bothwell était dans le complot ; mais 1° ce n'est pas sûr, — et 2° la chose fût-elle sûre, resterait à prouver que Marie Stuart l'a su et a cru Bothwell coupable.

Si elle l'a cru coupable, sa faute à elle devient un crime ; sinon, sa faute reste une faute, mais une faute énorme, et inexplicable : le 15 mai 1567, Marie Stuart épouse, selon le rite protestant, Bothwell, créé par elle duc des îles Orcades et Shetland. (Noter que Bothwell était déjà marié, à une catholique, lady Jane Gordon, dont Marie Stuart était atrocement jalouse : le mariage fut déclaré nul par le Consistoire protestant, douze jours avant le re-mariage, sous prétexte de défaut d'une dispense qu'eût nécessitée la parenté de Bothwell avec sa première femme).

Comment Marie Stuart en est-elle arrivée là ? Que s'est-il passé dans son cœur ou dans son esprit ? A-t-elle cédé à un de ces accès de fatalisme que tant de malheurs accumulés n'expliquent que trop ? « Ce qui est fait est fait, » aurait-elle dit. Toujours est-il que le mariage, à cette époque, fut unanimement jugé scandaleux,

et non pas seulement par l'hypocrite Elisabeth, dont il contrecarrait les visées sur l'Ecosse, mais par le pape lui aussi, qui rappela en Italie son nonce, alors en route pour l'Ecosse (et en route sur les instances de Marie elle-même) : à Rome, on en était à se demander qui, de Marie ou d'Elisabeth, méritait la préférence.

C'est ce troisième mariage qui reste le grand argument de la postérité contre Marie Stuart. Car, nul aujourd'hui ne s'arrête plus à l'argument que ses juges anglais ont voulu tirer des fameuses « lettres de la cassette, » nom sous lequel on désigne des écrits que Bothwell gardait, en juin 1567, dans une cassette d'argent, don de Marie Stuart, — à savoir : huit lettres rédigées en français, sans date, sans adresse et sans signature, prétendûment adressées par Marie à Bothwell, deux contrats de mariage entre eux, et onze sonnets en français. Si lettres et sonnets étaient vraiment de la main de Marie Stuart, nul doute ne pourrait subsister sur sa complicité morale dans le meurtre de son mari Darnley, par amour pour Bothwell. Mais Marie a toujours nié énergiquement l'authenticité de ces pièces ; et jamais, au cours de son procès, on n'a voulu lui en mettre sous les yeux les originaux. Ces originaux, depuis, ont disparu ; mais pas un historien sérieux n'oserait soutenir l'authenticité des copies que nous en avons : il suffit, pour y reconnaître œuvre de faussaire, de regarder d'un peu près les incorrections toutes anglaises du texte. Ce n'est pas là le français qu'écrivait Marie Stuart, française par sa mère et par son éducation, et qui pensait en français. Cela a été « pensé » en anglais et traduit en français.

L'union de Bothwell et de Marie Stuart dura un mois. Devant le soulèvement des lords, qui l'accusaient d'avoir enlevé Marie contre son gré ou qui tout au moins le rendaient responsable de l'avilissement de leur souveraine, Bothwell prit la fuite le 19 juin, cinq semaines après son mariage, se réfugia aux Orcades, puis en Danemark, où il mourut fou.

Marie cependant protestait contre toute idée de rupture avec Bothwell et se disait enceinte de lui (tout est mystère dans cette histoire : selon les uns, elle aurait fait une fausse couche ; selon d'autres, elle aurait eu des jumeaux ; selon d'autres, une fille seulement, qui serait morte religieuse en France). Et Elisabeth, de son côté, qui tenait à sauver le dogme de l'inviolabilité des rois, hésitait à laisser la main libre aux lords soulevés, quand la découverte de la cassette et des prétendues lettres, deux jours après la fuite de Bothwell, vient juste à point lever tous les scrupules.

Marie (24 juillet 1567) signe, à Lochleven, son abdication en faveur de son fils (le fils de Darnley), le petit Jacques VI (le futur Jacques Ier d'Angleterre) ; essaie (25 mars 1568) de quitter Lochleven, vêtue en blanchisseuse ; est reconnue à ses mains blanches par les bateliers ; rentrée et recluse à Lochleven, se recueille, fait de fréquentes visites à son oratoire : « Marie a confessé sa faute, elle est redevenue catholique, » dit son amie d'enfance Elisabeth d'Espagne au nonce de Madrid ; réussit dans une nouvelle tentative d'évasion (2 mai 1568) ; lance, le 5, une proclamation pour la défense de ses droits ; rencontre, le 13, à Langside, l'armée des lords rebelles ; s'enfuit dans la direction du sud, d'une fuite éperdue, à cheval, soixante milles sans interruption ; écrit, le 15, de l'abbaye de Dundrennan (sa dernière halte sur la terre d'Ecosse), à Elisabeth, implorant sa protection et réclamant l'honneur d'être reçue par elle en Angleterre pour y conférer sur ses intérêts ; — puis, sans attendre la réponse, franchit la Solway dans l'après-midi du dimanche 16 mai et aborde à sept heures du soir à Workington, en Westmoreland, sur le sol anglais.

Ainsi se terminait le drame de Marie Stuart en Ecosse. Sous les auspices d'Elisabeth s'ouvrait le drame en Angleterre, qui devait avoir son dénouement le 8 février 1587 sur l'échafaud de Fotheringhay.

Cet échafaud, les épreuves de la longue captivité qui l'a précédé, les perfidies et l'hypocrisie inouïe d'Elisabeth, ont fait à Marie Stuart une glorieuse auréole. Si elle avait trouvé la mort vingt ans plus tôt, au cours de la rébellion des lords de 1568, l'histoire lui aurait été probablement très sévère. Le moins qu'on puisse dire, c'est que toutes ces fautes et folies de ces années 1567-1568 révélaient une mentalité impulsive qui certainement avait perdu la faculté du raisonnement. Comment expliquer cette folie suprême du 16 mai 1568 qui la pousse à se jeter sans défense entre les griffes d'Elisabeth ? Marie a probablement entrevu tout de suite l'énormité de sa faute, puisque dès le lendemain, 17 mai, elle écrit à Elisabeth une seconde lettre pour se disculper et expliquer l'enchaînement des circonstances qui ont guidé sa conduite au cours de ces dernières années. Non, elle n'était pas faite pour régner ; et le malheur, c'est qu'elle n'ait trouvé et qu'on ne lui ait permis de trouver autour d'elle personne à qui elle pût remettre l'exercice du pouvoir. Et malheur suprême pour elle, c'est que, même dans sa captivité, et malgré ce qu'avait eu d'équivoque son attitude religieuse sur le trône d'Ecosse, elle reste le point de mire et comme le centre d'intrigues de quantité de gens qui prétendaient représenter le parti catholique, non pas seulement en Angleterre, mais sur le continent aussi, aux Pays-Bas et en Espagne, dans tous les domaines de ce Philippe II qui, sous couleur de défense catholique, fut son pire ennemi et trois fois la compromit pour l'abandonner ensuite, ne songeant qu'à ses intérêts personnels. Elisabeth certes abhorrait Marie Stuart ; mais sans ces intrigues, où la politique espagnole se parait si étrangement du masque de la religion, sans les provocations inutiles où l'on poussa Marie leurrée de fausses espérances, il n'est guère à croire qu'Elisabeth se fût résolue à un procès capital. Mais il y a là un réseau de complications et de négociations extrêmement enchevêtrées où ce n'est pas le moment de nous engager ici. Nous en avons déjà indiqué les grandes lignes ailleurs. Marie Stuart s'y est montrée inconsidérée, comme toujours ; elle se crut même un temps au moment d'épouser (quatrième mariage !) le duc de Norfolk, le chef du parti catholique anglais (qui fut peu après convaincu d'intrigues avec l'étranger et décapité à Londres). Ses dernières années du moins ont été très belles, après que toute espérance de royauté terrestre se fut évanouie pour elle ; sa foi, redevenue ardente, a transfiguré ses épreuves suprêmes ; et « la grande conspiratrice, comme dit lady Blennerhassett, mourut en martyre. »

L'auteur de cette nouvelle biographie de Marie Stuart est une Allemande, née comtesse de Leyden, épouse d'un Anglais avec qui je ne crois pas qu'elle ait beaucoup vécu. Elle-même vit à Munich ; elle y exerce une influence très active, tapageuse même si l'on veut. Elle est catholique, mais d'un catholicisme fortement teinté de libéralisme autrefois, de modernisme aujourd'hui, et qui sera toujours prêt à se teindre de toutes les nuances où elle verra luire quelque ultramontanisme. Elle est l'âme (ou l'une des âmes) du fa-

meux *Krausverein* ou Société Kraus de Munich, Société qui vit surtout de la faveur d'un groupe de dames munichoises libérales, fondée en mémoire de Kraus (le professeur-abbé de Fribourg), mais dont Kraus lui-même, même en ses plus mauvais jours, n'eût jamais approuvé l'attitude antiromaine et les excentricités modernistes. Lady Blennerhassett est une écrivain d'une rare facilité. Elle a consacré une série de travaux déjà à des personnages marquants de notre histoire, à Talleyrand, à Marie-Antoinette, à Chateaubriand, au Romantisme sous la Restauration, à Jeanne d'Arc, à Mme de Staël surtout (à qui elle a fait l'honneur de trois gros volumes). Elle aime à présenter les sujets français au grand public étranger, d'Allemagne ou aussi d'Angleterre (dans l'*Edinburgh Review*). Elle a publié sa *Marie Stuart* (qui est encore un sujet « français ») en allemand, il y a deux ou trois ans ; et la traduction ou édition française qui paraît aujourd'hui, est son œuvre, et une œuvre fort élégante. Elle a pu utiliser les *Calendars of State Papers*, récemment publiés par le gouvernement anglais et qui permettent de suivre toute l'histoire diplomatique d'Elisabeth et le secret des négociations de Marie Stuart avec l'Angleterre, le Pape, la France et l'Espagne. Elle eût pu remplir, avec le détail de toutes ces intrigues, plusieurs volumes ; elle a voulu faire bref, et, pour qui sait sa proverbiale facilité de plume, elle y a eu un réel mérite. Elle a voulu rester impartiale toujours, avec une nuance de sympathie qui est bien juste d'ailleurs et qui n'est nullement incompatible, bien au contraire, avec l'impartialité, pour son héroïne, qu' « aucune main amie ne coucha dans son cercueil. Les hommes demeurèrent sans pitié, comme l'avait été le destin. Il (le destin) accumula sur la tête de Marie Stuart les peines et les tourments, les fautes et les expiations. Il donna à Elisabeth Tudor le succès, la grandeur et la victoire. »

En tête du volume, une belle photogravure : Marie Stuart, d'après un portrait de l'Ecole française (Musée du Prado).

II. — Il serait injuste d'appliquer à cette histoire de Marie Stuart le nom de « tragédie d'amour » ; car, si l'amour y a joué un rôle, ce n'est qu'à titre de personnage secondaire, et ce fut un amour tout imprégné de raison politique, ou, si l'on veut, de déraison politique : la pauvre reine d'Ecosse cherchait un appui où elle pouvait, et c'est à son désarroi politique qu'il faut faire remonter la responsabilité de sa folie dans l'affaire Bothwell.

Avec Henri et Charlotte Stieglitz nous sommes en plein romantisme, à l'époque classique des « tragédies d'amour. » Le romantisme c'est la souveraineté de l'amour ; et jamais l'amour n'a dégagé sa vertu homicide avec un éclat plus fulgurant qu'en cette fin du XVIII^e^ siècle et en cette aube du XIX^e^. Nous en avons cité jadis de nombreux exemples (*Ami* 1904, p. 1062-1066) ; et, d'entre ceux-ci, l'un des plus ineptes est celui de Charlotte de Stieglitz. C'est l'un des cas les plus typiques de ce que M. Doumic appelait un jour « la pathologie du romantisme » ; et il devait tenter heureusement la plume de M. Ernest Seillière, le célèbre explorateur de l'âme germanique au XIX^e^ siècle.

Il n'y a rien de plus ridicule que les fiançailles et le mariage d'Henri Stieglitz et de Charlotte Willhöfft. Ils se rencontrent en 1822, chez un oncle de Charlotte ; ils ont, lui, 21 ans, elle 16 ; il se croit poète ; elle rêve d'être Muse ; elle lui corrige ses vers ; comme beaucoup de romantiques, il rêve de s'engager parmi les Palikares et de voler à la délivrance de la Grèce ; mais, comme beaucoup de romantiques encore, il ne part pas et s'en tient à un rêve tout platonique. Un jour, veillant ensemble le corps d'un neveu que Charlotte vient de perdre, ils se disent leur amour, et les voilà fiancés. Mais les parents s'y opposent : il faut que Henri premièrement s'assure une position et des ressources suffisantes pour fonder un ménage.

Ils attendront. Leur amour, au surplus, semble avoir été toujours platonique. Henri n'aime Charlotte qu'en frère. Il ne veut pas qu'elle se pare ; il l'oblige à ne se vêtir que de noir et s'engage à ne porter lui-même que des vêtements sombres : ce n'est pas un homme, c'est une « vocation » que Charlotte doit épouser. Après cinq ans de fiançailles, Henri, pourvu d'une chaire de collège et d'un emploi à la Bibliothèque Royale de Berlin, conduit Charlotte à l'autel : désormais le voici « créateur, » dit-il et croit-elle, en poésie s'entend. Hélas ! il ne crée pas grand' chose, et son génie n'est visible qu'à l'œil de Charlotte. L'injustice du sort déchaîne sur lui une forte crise de dépression. Charlotte, plus que jamais à son rêve d'être Muse, Charlotte se dit qu'une violente secousse seule saura faire jaillir ce génie obstinément enclos : un soir de décembre 1834, elle l'envoie au concert, s'étend sur son lit, prend un poignard à double tranchant et se l'enfonce jusqu'au manche dans le cœur.

L'opinion publique protestante célébra ce dévouement insensé ; et le pasteur Jonas qui parla sur la tombe, le jour de l'an 1835, promit à la victime, en fervent disciple de Schleiermacher qu'il était, l'indulgence du jugement divin : — « Seigneur, vous nous l'aviez donnée, Seigneur, *vous* nous l'avez reprise ! »

Mais la secousse ne donna pas à Stieglitz le génie poétique, ni davantage le simple bon sens. Il écrit dans son journal, presque au lendemain de son veuvage :

« Maintenant que je ne tremble plus pour sa chère existence, maintenant que chaque jour a cessé de m'apporter un nouveau souci pour l'équilibre de sa santé, elle m'appartient *pour la première fois* tout entière, impossible à perdre désormais ! Elle est *mon* trésor assuré, *mon* orgueil, *ma* joie, *ma* paix, *ma* félicité suprême ! Depuis que, incorporée en *moi*, elle est devenue le meilleur de *moi-même*, les jours et les années passées avec elle ou loin d'elle vivent pour la première fois dans une gloire immaculée, dans la plus pure dévotion, en *moi*, avec *moi*, trésor sacré d'un temple dont je suis devenu le grand-prêtre ! »

Il vécut quinze ans encore, promenant son ennui et sa mégalomanie de ville en ville, de Berlin à Prague, à Munich, à Venise enfin, où il vint mourir du choléra en 1849. Ses œuvres sont justement oubliées ; son égoïsme reste tristement curieux. M. Seillière a écrit un chapitre intéressant, non pas d'histoire littéraire, mais de psychologie morbide.

Leibniz historien. *Essai sur l'activité et la méthode historiques* de Leibniz, par L. Davillé, docteur ès-lettres. In-8 de XII-798 p., 12 fr. — **Descartes, la princesse Elisabeth et la reine Christine,** par le comte Foucher de Careil. In-8 de VI-220 p., 4 f. — Paris, Alcan.

I. — Leibniz historien n'avait pas encore été étudié. Mais il y a tant de choses qui nous restent à étudier chez Leibniz ou à reprendre à pied d'œuvre, depuis que l'on a commencé à